

Université Toulouse - Jean Jaurès  
UFR d'histoire, arts et archéologie  
Département documentation, archives, médiathèque et édition

**Dynamiques collectives et traitement des archives :**  
**le cas des associations filmiques en réseau**

Mémoire de master 1 Information, Documentation  
Parcours Valorisation numérique du patrimoine : Archives et images (VALARI)

sous la direction de Frédérique Gaillard

Baptiste GOYHÉNÈCHE

Année 2024/2025



## **Remerciements**

Je tiens tout d'abord à remercier Éric des Garets pour m'avoir accueilli au sein de la Mémoire et d'avoir rendu ce stage possible. Mes remerciements vont aussi à Geneviève Caillabet et Sandie Fabre pour leur accompagnement tout au long de ce stage et pour leurs conversations enrichissantes. Je me suis senti pleinement intégré à l'équipe tout au long de ce stage grâce à leur bienveillance.

Je remercie ensuite toute l'équipe de l'association, Fatou, Christine, ainsi que les bénévoles que j'ai pu rencontrer tout au long de mon stage et qui m'ont fait vivre pleinement la vie associative à travers son lien humain.

Je remercie également Frédérique Gaillard, pour son encadrement et nos entrevues qui m'ont permis de faire grandir ma réflexion.

Je n'oublie pas non plus les professionnels qui m'ont donné de leur temps pour la réalisation de cette étude, Patrick Malefond, Julien Avet, Stéphanie Ange, et Nicolas Nogues. Nos échanges ont contribué, à mon sens, à prendre en compte les réalités de chacun.

Enfin, je remercie ma famille et mes proches. Leurs relectures et le soutien qu'ils m'ont apporté durant l'écriture ont été capitaux tant pour le mémoire que pour les incertitudes qui en découlaient.

## Sommaire

<b>Remerciements .....</b>	2
<b>Sommaire .....</b>	3
<b>Table des acronymes .....</b>	5
<b>Introduction .....</b>	6
<b>Partie I : Indexer les images d'archives dans une association, le cas de La Mémoire de Bordeaux Métropole.....</b>	9
<b>    Chapitre 1 : La Mémoire de Bordeaux Métropole, une entité importante du paysage associatif bordelais.....</b>	9
1.A. Fonder une association pour la sauvegarde du patrimoine .....	9
1.B. Missions de la structure et fonds .....	13
1.C. Frictions autour des archives de l'association : entre statut privé et domaine public .....	15
<b>    Chapitre 2 : Le réseau Mémoire Filmique de Nouvelle Aquitaine .....</b>	18
2.A. Construction et premières actions de la structure .....	18
2.B. Agir pour l'archive du film : les missions de la structure .....	21
<b>    Chapitre 3 : Traiter les archives d'images fixes et animées dans un contexte associatif.....</b>	24
3.A. Indexer l'image fixe et animée à La Mémoire de Bordeaux Métropole .....	24
3.B. La spécificité associative .....	28
<b>Partie II : Le réseau associatif, une structure supplémentaire au service des archives .....</b>	31
<b>    Chapitre 4 : Les fondements du réseau d'associations .....</b>	31
4.A. Une entité territoriale et politique... .....	31
4.B. ...Issue de besoins spécifiques au contexte associatif et audiovisuel .....	35
<b>    Chapitre 5 : Le réseau, une action collective souple et multiforme.....</b>	38
5.A. Du collectif à la structure.....	39
5.B. Des structures sans forme arrêtée.....	42
<b>    Chapitre 6 : Lier les membres : intégration, unité et diversité.....</b>	46
6.A. Intégrer les membres au collectif .....	46
6.B. Gérer la variété des profils .....	51

6.C. L'impact de l'union au sein du groupe : l'exemple du « sauvetage » d'un membre .....	57
<b>Chapitre 7 : Un levier d'action supplémentaire pour traiter les archives .....</b>	<b>61</b>
7.A. Valoriser par des actions préexistantes et par de nouvelles actions.....	61
7.B. Normaliser les pratiques archivistiques .....	65
7.C. Améliorer le traitement documentaire des fonds du réseau.....	68
7.D. Le réseau, changement d'échelle pour l'association .....	71
<b>Chapitre 8 : La Mémoire Filmique de Nouvelle Aquitaine, vers une meilleure efficacité du réseau ? .....</b>	<b>75</b>
8.A. Ré-animer le réseau .....	75
8.B. Améliorer les outils communs : norme et mise en avant des pratiques dans les outils .....	79
<b>Conclusion.....</b>	<b>87</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>89</b>
<b>Table des annexes .....</b>	<b>94</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>95</b>

## **Table des acronymes**

- CdNA** : Cinémathèque de Nouvelle Aquitaine
- CNC** : Centre National du Cinéma et de l'image animée
- CUB** : Communauté Urbaine de Bordeaux
- DAM** : *Digital Assets Management*
- DRAC** : Direction Régionale des Affaires Culturelles
- FAR** : Fonds Audiovisuel de Recherche
- GED** : Gestion Électronique de Documents
- INA** : Institut National de l'Audiovisuel
- MBM** : Mémoire de Bordeaux Métropole
- MFNA** : Mémoire Filmique de Nouvelle Aquitaine
- MFPM** : Mémoire Filmique Pyrénées Méditerranée
- NOTRe** : Nouvelle Organisation Territoriale de la République
- RiC** : *Record in Context*

## Introduction

Entre 2010 et 2022, en France, on compte en moyenne la création de 69 000 associations par an<sup>1</sup>. La part de ces associations au sein des politiques des collectivités augmentant, elles s'imposent désormais comme des acteurs incontournables de l'animation du territoire<sup>2</sup>. Cependant, cette place croissante est à contrebalancer par les difficultés dans la réalisation de leurs activités, si bien qu'on compte aussi environ 69 000 associations qui disparaissent chaque année. Les subventions représentant 49% du budget des associations employeuses en 2018, on suppose aisément que la baisse des subventions de l'État, constatée par 42% des associations sur ces dernières années<sup>3</sup>, contribue à la suppression ou à la diminution des activités de certaines. Dans ce contexte de fragilité du modèle associatif, le collectif d'associations apparaît alors comme une solution pour rationaliser leurs dépenses et pérenniser leurs activités.

Il faut d'abord considérer que le terme est abstrait. Si tous les acteurs étudiés ici s'autoproclament « réseaux », la littérature scientifique associe plutôt ce genre de structures à des mouvements collectifs ou à des relations interassociatives. En effet, le réseau, dans sa forme la plus courante d'association de plusieurs associations, est à la fois parcouru par des dynamiques interassociatives, mais aussi par des dynamiques liées au mouvement associatif. Mais ces réseaux ne sont parfois pas uniquement composés d'associations, et surtout ils ne se ferment pas pour la plupart à l'intégration de structures de statut différent telles que les collectivités publiques ou territoriales, ou encore les sociétés privées. Cependant, le réseau étant principalement composé d'associations, il fera l'objet d'une appellation raccourcie dans cette étude en « réseau associatif ».

Cette étude porte spécifiquement sur les réseaux traitant et valorisant des archives du film amateur. Cette spécificité découle directement du faible intérêt porté sur les films amateurs dans les politiques publiques. En effet, dans l'organisation des archives

---

<sup>1</sup> INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION POPULAIRE. *Les chiffres clés de la vie associative 2023*. [en ligne]. Paris : INJEP, 2023, 43p. Disponible sur : <<https://injep.fr/publication/les-chiffres-cles-de-la-vie-associative-2023/>>

<sup>2</sup> DAVIAUD, Berangère., VERNAY, Floriane., AVISE. Les associations au cœur du développement économique des territoires. *Tribune Fonda*. [en ligne]. 2020, n°245. Disponible sur : <<https://fonda.asso.fr/ressources/les-associations-au-coeur-du-developpement-economique-des-territoires>>

<sup>3</sup> CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL. *Evolutions des modèles de financement des associations*. [en ligne] Paris : Conseil économique social et environnemental, 2024, 66p. Disponible sur : <[https://www.lecese.fr/sites/default/files/articles/fichiers/CESE\\_financement\\_associations\\_rapport\\_final\\_V2.1.pdf](https://www.lecese.fr/sites/default/files/articles/fichiers/CESE_financement_associations_rapport_final_V2.1.pdf)>

audiovisuelles à l'échelle nationale, on trouve l'Institut National de l'Audiovisuel (INA) chargé de la sauvegarde des films télévisuels, et le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) qui prend en charge les archives des films professionnels. N'étant pas mentionnées dans les politiques publiques, ce sont des acteurs associatifs et privés (les cinémathèques notamment) qui se sont chargées de la gestion des films amateurs. Dans la continuité des cinémathèques, les réseaux ont fait de ce thème leur axe de travail pour le mettre en lumière. Ces archives sont souvent l'expression des cultures et des mutations locales, par la représentation d'évènements ponctuels ou issus de la vie quotidienne, des traditions, ou encore de certains groupes sociaux.

Cette analyse nécessite une collecte d'informations au-delà de la bibliographie scientifique traitant du domaine des archives. En effet, le sujet étant relativement précis et peu traité dans le domaine des archives, la collecte et l'analyse d'informations internes aux réseaux est nécessaire pour en traiter certains aspects. Cette collecte a d'abord été effectuée par la réalisation d'entretiens avec des membres de différents réseaux traitant les archives du film amateur, trois fois sur quatre avec les personnes responsables de la coordination de ces réseaux. Ces entretiens devaient faire l'objet d'enregistrements et de transcriptions, cependant suite à des problèmes matériels cette méthodologie n'a pas pu être mise en place. Il a donc été réalisé trois comptes rendus (Annexes 2, 4 et 5) à partir des notes manuscrites des entretiens, ainsi qu'une transcription (Annexe 3). Le questionnaire utilisé pour la réalisation de ces entretiens est présenté en Annexe 6. Les données collectées dans ces entretiens, ainsi que certaines informations collectées sur internet, font par ailleurs l'objet d'une synthèse dans un tableau (Annexe 1).

Pour collecter et assimiler des informations internes aux réseaux, nous sommes aussi passés par la lecture de littérature grise (rapports, conventions et documents internes aux structures), ainsi que de documents législatifs et réglementaires. Cette collecte a permis de mieux comprendre le cadre et les visées des différents réseaux. Elle a nécessité aussi l'utilisation de concepts sociologiques et géographiques, tels que la notion d'action collective ou de *sense of place*, essentiels pour analyser les dynamiques qui se jouent au sein des réseaux et qui sortent du domaine des sciences de l'information. Il s'agit donc, à travers cette étude et les quatre réseaux qui y seront abordés, d'étoffer la bibliographie scientifique traitant des réseaux d'acteurs, plus précisément des mouvements collectifs

d'associations. Ainsi elle doit permettre d'inciter d'autres recherches sur le sujet, notamment pour ce qui est de l'histoire de ces réseaux, un aspect encore mal connu.

Cette étude souhaite donc questionner le fonctionnement et les intérêts de tels réseaux, à travers la question suivante : **comment l'intégration d'une association traitant des archives filmiques au sein d'un réseau impacte le traitement de ses archives ?**

Nous pouvons définir trois hypothèses pour initier la réflexion. D'abord, la mise en commun à travers un réseau devrait favoriser les actions de traitement et de valorisation pour les associations, puisque la structure semble être un ensemble plus important en termes de ressources et d'influence. Ensuite, on pourrait imaginer que l'intégration d'une association nécessite certains apports, en nature ou en industrie. En ce sens, il faudrait apporter quelque chose au collectif pour pouvoir y participer. Enfin, on pourrait imaginer que le fonctionnement d'un tel collectif soit la priorité de ces structures, puisqu'il semble favoriser et pérenniser ses actions.

Dans une première partie, nous observerons les différentes structures au sein desquelles le stage a été réalisé. D'abord, une présentation de l'association La Mémoire de Bordeaux Métropole (MBM) permettra de poser le contexte de traitement et de valorisation à l'échelle des membres du réseau, puis la présentation du réseau Mémoire Filmique de Nouvelle Aquitaine (MFNA) permettra de donner un contexte à l'objet d'étude. Enfin, il sera expliqué de manière plus détaillée le fonctionnement du traitement au sein de l'association MBM, et les différentes spécificités liées au contexte associatif.

À travers une deuxième partie, nous analyserons plus en détails le réseau associatif et les possibilités nouvelles qu'il apporte à la structure. Le réseau étant une forme particulière et peu renseignée, deux premiers chapitres s'attacheront à en analyser le contexte de création ainsi que les différentes formes qu'il prend. Ensuite, nous étudierons les dynamiques d'intégration, essentielles pour comprendre les liens sociaux créés au sein du groupe. Il s'agira ensuite d'expliciter ce que permet de réaliser le réseau, pour le traitement et la valorisation de l'archive de ses membres. Enfin, nous terminerons par l'analyse prospective du réseau MFNA, un réseau aux actions étendues qui motive aujourd'hui une relance de son activité.

## **Partie I : Indexer les images d'archives dans une association, le cas de La Mémoire de Bordeaux Métropole**

Cette première partie s'attache à décrire le contexte associatif, et ainsi à poser les bases du traitement des archives par le personnel semi-bénévole de l'association. Dans un premier temps, nous décrirons la structure d'accueil du stage, Mémoire de Bordeaux Métropole, qui servira d'exemple d'association pour le reste du mémoire. Cette description s'étendra ensuite au réseau Mémoire Filmique de Nouvelle Aquitaine, dont MBM était membre et qui sera, plus tard, l'objet étudié. Pour conclure cette première partie, nous aborderons ensuite plus précisément les spécificités du traitement de l'image d'archives dans ce contexte associatif.

### **Chapitre 1 : La Mémoire de Bordeaux Métropole, une entité importante du paysage associatif bordelais**

La Mémoire de Bordeaux Métropole, structure de réalisation du stage qui a précédé l'écriture de ce mémoire, est une association bordelaise reconnue à l'échelle locale par les entités culturelles, notamment pour son fonds photographique et audiovisuel important. À travers ce chapitre, nous observerons les événements qui ont provoqué sa création dans les années 80 (1.A), puis les objectifs auxquels elle prétend aujourd'hui (1.B). Enfin, nous terminerons la présentation de la structure par évoquer plus en détails les problèmes suscités aujourd'hui par son passé mêlant collectivité locale et association privée (1.C).

#### **1.A. Fonder une association pour la sauvegarde du patrimoine**

L'initiative de créer une association centrée sur la conservation de l'histoire contemporaine de Bordeaux revient à Robert Manciet. Ancien Secrétaire général de la

ville et de la Communauté urbaine<sup>4</sup>, il regroupe à sa retraite un certain nombre de ses collègues et de ses connaissances autour d'une association, dont la vocation est d'aider les communes bordelaises pour la gestion de leurs archives.

### ***Un premier groupement***

En effet, lorsque d'anciens administrateurs ou de sachants sont sollicités pour chercher des solutions sur les préoccupations de la ville, un problème survient régulièrement : on ne retrouve pas certains documents nécessaires à la réflexion. C'est une disparition d'autant plus inquiétante que ces anciens personnels administratifs connaissent l'existence de ces documents qu'ils ne retrouvent pas dans leurs archives personnelles ou dans celles des services. Sur la base de ce constat, Jacques Chaban-Delmas alors maire de Bordeaux confie à Robert Manciet l'étude de l'ampleur de ces pertes, et la recherche de solutions pour y remédier. Ainsi, sous son impulsion, se forme le « Centre de documentation et de recherche », chargé de mettre au point des méthodes de recherche et de sauvegarde des sources de documentation contemporaine, en 1984.

Les débuts du groupe sont marqués par une recherche physique très importante, suite à de nombreuses découvertes de fonds oubliés ou mal conservés, faute de sensibilisation à l'intérêt que peuvent avoir de tels documents. C'est une période charnière pour la collecte des archives qui, à cette époque, sont délaissées par les services municipaux. On peut citer notamment la découverte des archives du chantier de Mériadeck, projet urbain majeur de la ville de Bordeaux, dans les locaux d'un parking sous l'Hôtel Frantel<sup>5</sup>. Ces archives repérées concernent alors beaucoup de chantiers urbains liés aux grands projets architecturaux lancés à Bordeaux dans les années 70 et 80, mais aussi les chantiers de grandes industries bordelaises telles que l'usine Ford.

---

<sup>4</sup> L'appellation « Communauté Urbaine de Bordeaux » est ancienne et n'a plus cours aujourd'hui. En 2015 elle devient une métropole suite à l'adoption de la loi MAPTAM et prend la dénomination de « Bordeaux Métropole ». (ARCHIVES BORDEAUX METROPOLE. *De la cub à la métropole* [en ligne]. Disponible sur : <<https://archives.bordeaux-metropole.fr/expositions/exposition-de-la-cub-a-bordeaux-metropole-un-demi-siecle-d-innovations-et-d-intelligence-collective-au-service-des-habitants-de-l-agglomeration-bordelaise-14/n:45#:~:text=En%20application%20de%20la%20loi,au%201er%20janvier%202015.>>)

<sup>5</sup> LAJUGIE, Joseph. *La Mémoire de Bordeaux, organisation, méthode de travail, premier rapport d'activité*. Bordeaux : La mémoire de bordeaux, de la communauté urbaine et de ses communes, 1993, 22p.

## ***Création et essor de l'association***

C'est à la suite de ces premiers constats que le groupe prend le nom de « Mémoire de Bordeaux, de la Communauté urbaine et de ses communes » et se constitue de manière formelle en association le 30 mars 1987. Le statut d'association, à cheval entre ceux d'administration et d'entreprise, permet alors au groupe d'intégrer pleinement la diversité de chacun des membres. Le premier conseil d'administration, à l'image de cette diversité, est composé de représentants d'entreprises privées, d'organes de presse, mais aussi de collectivités territoriales et d'établissements publics. Il transparaît dans la constitution de ce CA, que l'association jouit d'une proximité évidente avec les collectivités. Jacques Chaban-Delmas en prend la présidence, et l'association est installée à la fois dans les locaux de la Mairie et dans ceux de la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB). On constate aussi que le budget fonctionnel de l'association est financé à moitié par des financements de la ville et par ceux de la CUB, ce à quoi s'ajoutent la mise à disposition des locaux et des prestations de services. Enfin, à sa création, le personnel permanent de l'association, que le doyen de l'association à l'époque Joseph Lajugie considère comme « extrêmement réduit »<sup>6</sup>, se compose d'un chargé de mission, de trois documentalistes et d'une dactylographe.

Dans les années 90 et 2000, avec les mandats de Jacques Chaban-Delmas puis d'Alain Juppé, l'association connaît un essor considérable. Elle met en place plusieurs commissions, dont l'objectif est de valoriser un domaine, en lien avec les archives conservées. Beaucoup de collectes d'archives sont effectuées à ce moment-là, notamment sur les fonds précédemment cités, issus des anciens services des adhérents de l'association. Ces versements sont issus d'une politique de collecte active de la part de l'association, vigilante alors sur les différentes entreprises qui arrêtent leurs activités. Cette période lui permet alors d'affirmer sa place de centre de recherche, par une mise à disposition importante de documents. Cette place est accentuée par une relation étroite avec la municipalité, puisqu'Alain Juppé prendra la présidence de l'association à la suite de Jacques Chaban-Delmas, la mettant ainsi d'autant plus en lumière. Néanmoins sans locaux propres, l'association est ballotée dans les différents bâtiments municipaux, et notamment par celui des Archives Municipales.

---

<sup>6</sup> LAJUGIE, *op. cit.*

## Réorientation des activités

Si aujourd’hui la nouvellement nommée Mémoire de Bordeaux Métropole (MBM)<sup>7</sup> n'est plus présidée par le maire de Bordeaux, son conseil d'administration reste composé de représentants des membres fondateurs encore en activités, et intègre des représentants de chaque commune bordelaise<sup>8</sup>. La fin de la présidence par le maire est néanmoins révélatrice d'une chose : son poids dans le paysage archivistique sur la métropole bordelaise semble avoir décliné. Ceci s'explique en partie par la place croissante du service d'archives publique créé en 1980 pour gérer les archives de la CUB, puis qui se structure le 1er mars 2016 en service commun Archives Bordeaux Métropole<sup>9</sup>. Sa présence résout alors les problèmes de gestion des archives constatés dans les années 80 et pour lesquelles MBM avait été créée, ce qui peut expliquer sa perte d'importance.

La mission de sauvegarde d'archives de toute provenance, dont publique, s'est donc estompée. Les activités de MBM se sont redéfinies, avec un centre de gravité plus important sur la valorisation de l'archive. Il est aussi possible de voir un léger déclin de l'association lié au renouvellement de génération, une succession d'autant plus difficile qu'elle conduit à la perte des membres fondateurs. C'est un phénomène que l'on observe couramment lors de la passation d'associations, qui par leur forme de groupe dynamisé par ses membres, ne résiste pas toujours à la perte de certains éléments moteurs<sup>10</sup>. Elle n'en reste pas moins une association importante dans le paysage associatif bordelais, avec plus d'une centaine de membres issus pour certains de milieux politiques et industriels influents. Cela lui permet de conserver des liens forts avec les différentes institutions publiques locales, ainsi qu'avec les entreprises et les sociétés académiques, le tout impactant directement la diffusion de ses différentes actions de collecte et de valorisation. L'association est par ailleurs toujours financée en partie par des aides de la métropole, et conserve des locaux financés par la mairie. Néanmoins, elle met aujourd’hui en place une politique de collecte plus spécifique, en choisissant officiellement depuis 2016 de ne plus

---

<sup>7</sup> Le changement de dénomination est acté le 26 juin 2015 en correspondance avec la métropolisation de Bordeaux et des communes de la Communauté urbaine qui a pris effet le 1er janvier 2015.

<sup>8</sup> LA MEMOIRE DE BORDEAUX METROPOLE. *Composition de l'association*. [en ligne]. Disponible sur : <https://mbordeauxm.fr/composition/>

<sup>9</sup> ARCHIVES BORDEAUX METROPOLE. *Bordeaux Métropole*. [en ligne]. Disponible sur : <https://archives.bordeaux-metropole.fr/n/bordeaux-metropole/n:257>

<sup>10</sup> Insérer référence sur l'association qui est centrée autour d'une personne.

collecter d'archives textuelles, dans un objectif de mettre l'accent sur les archives photographiques et audiovisuelles<sup>11</sup>.

## 1.B. Missions de la structure et fonds

La Mémoire de Bordeaux Métropole concentre ses missions autour d'un objectif clair : elle recherche, collecte et valorise les documents photographiques et audiovisuels montrant le département et ses mutations au XXe siècle. Dans ce cadre, ses activités sont alors diverses.

### ***Collecter, conserver, traiter, et valoriser***

D'abord, MBM collecte et conserve des archives audiovisuelles et photographiques. Pour se faire, elle réalise une collecte en deux temps. Couramment, elle adopte une politique de collecte « passive ». Il n'y a pas de recherche spécifique de fonds mais plutôt des réceptions spontanées de propriétaires d'archives. S'en suit alors un versement, en don ou en dépôt, encadré par différents contrats. Ponctuellement, elle réalise une politique de collecte dite « active ». En vue d'actions de valorisation spécifiques, il est possible que l'association prospecte auprès de fonds déjà identifiés et incite au versement d'archives, dans le but d'enrichir ses collections. C'est le cas par exemple de collectes auprès de particuliers lors de la réalisation des salons photographiques annuels ou encore lors de la réalisation de documentaires<sup>12</sup>. Ces prospections sont souvent faites auprès de membres de l'association, ou de partenaires connus.

À partir de ces documents collectés, le traitement est réalisé par deux documentalistes employées à plein temps, spécialisées respectivement dans l'image fixe et dans l'image animée. Une fois traitées, les archives sont conservées dans un magasin des Archives de Bordeaux Métropole alloué à l'association. Cela lui permet d'avoir des

---

<sup>11</sup> Malgré cette décision officielle, il arrive que l'association collecte des versements d'archives textuelles de moins d'un mètre linéaire lors de cas particuliers. Il s'agit pour la plupart de dons de particuliers de documentation relative aux commissions de l'association.

<sup>12</sup> La réalisation du documentaire « La morue, ce bien commun » par l'association a par exemple nécessité une collecte active d'archives.

locaux respectant les normes de conservation hygrométriques et thermiques, essentielles aux archives photographique et audiovisuelle.

Enfin, une fois indexées et numérisées, l'association agit pour valoriser les archives. Comme abordé brièvement, c'est le pan le plus important de ses actions, tant dans son impact sur le quotidien des employés que sur son budget. La valorisation des archives passe d'abord par la mise à disposition et la recherche documentaire, qu'elle s'adresse à un public d'universitaire, de particuliers ou de professionnels<sup>13</sup>. Cette mise à disposition, hormis pour les universitaires, donne lieu à une facturation et à une vente de droits sur des images d'archives. On observe aussi une mise en valeur à travers des évènements culturels, par la réalisation annuelle d'un salon photographique sur un sujet donné<sup>14</sup>, de documentaires associés, ou encore par l'organisation de conférences<sup>15</sup> en lien avec certaines archives concernées. Chaque commission de l'association peut réaliser des conférences sur les sujets qui l'intéressent et avec les intervenants qu'elle souhaite. Il s'agit là d'une action plus éloignée des archives de l'association, cependant l'intégration par des intervenants d'images du fonds permet de les valoriser. Par ailleurs, ces commissions rédigent aussi des articles scientifiques pour le périodique *Empreintes* édité par l'association, et puisent régulièrement leurs illustrations dans le fonds d'archives. Enfin, un partenariat avec le master « Cinéma documentaire » de l'Université de Bordeaux Montaigne permet la création chaque année de plusieurs documentaires à partir d'images d'archives de l'association. Cette initiative exploite d'une autre manière les images du fonds, et il en résulte régulièrement des projections dans des lieux culturels.

L'association suit donc les missions classiques d'un service d'archives, à savoir la collecte, la conservation le classement et la communication des documents, avec une attention renforcée sur les moyens de les valoriser. Ces actions sont directement influencées par les fonds, leurs contenus et leurs formats. Sur la forme, on trouve dans les fonds d'archives des photographies et des documents audiovisuels, sur support

---

<sup>13</sup> Il s'agit la plupart du temps de journalistes cherchant à illustrer un article, ou de documentaristes réalisant un documentaire.

<sup>14</sup> Par exemple, le 32<sup>e</sup> Salon photographique de l'association portera en Septembre 2025 sur l'évolution des boulevards en tant qu'espace d'interaction et d'échange, de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours.

<sup>15</sup> MBM a réalisé par exemple en mars 2025 portant sur le lien entre « Sud-Ouest et le monde musulman », présenté par Christian Coulon, professeur et chercheur à l'institut d'études politiques de Bordeaux.

argentique, magnétique et papier, avec un mélange entre des formats amateurs (9,5mm, 8mm, etc.), et des formats professionnels (Béta Sx, pellicule au format carré 6x6, etc.).

### ***Fonds de l'association***

On peut séparer les fonds en trois catégories. D'abord, les fonds d'archives privées de particuliers, regroupant généralement des cartes postales et des images représentant des familles, des villes ou des évènements de la vie quotidienne. Ce sont les fonds qui recèlent en majeure partie des formats amateurs. Ensuite, les fonds d'archives privées d'entreprises. Parfois versés par des descendants d'anciens industriels et entrepreneurs, ou par les industriels eux-mêmes, ces fonds recèlent souvent des images qui documentent un objet particulier dans un format professionnel. On citera par exemple le fonds *Photographies Industrielles du Sud-Ouest*, qui documente les grands chantiers urbanistes réalisés à bordeaux entre les années 1950 et 1980. Enfin, le fonds d'archives réalisées par MBM, qui comporte des prises de vues réalisées par l'association tout au long de son existence pour documenter les mutations de la ville. On trouve parmi ces images des photographies des chantiers de tramway, ou encore des témoignages vidéo d'anciens bordelais décrivant leur métier ou leur quotidien.

Par ses fonds, et par la multitude de ses actions, l'association fait partie des acteurs majeurs des archives à bordeaux. Source importante pour les chercheurs compte tenu de la richesse des fonds qu'elle recèle, elle est régulièrement sollicitée localement mais aussi à l'échelle nationale.

### 1.C. Frictions autour des archives de l'association : entre statut privé et domaine public

L'importance de cette association à l'échelle locale est due aussi, nous avons pu l'observer dans cette première partie, au contexte de sa création. À l'origine cette dernière est donc créée par des entités importantes de bordeaux. Le dépôt des statuts de l'association en définit les membres fondateurs : on y trouve « La Ville de Bordeaux, la Communauté Urbaine de Bordeaux, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Société Centrale de l'Équipement du Territoire, et le journal Sud-Ouest ». Parmi ces d'entités

influentes sur la région, on retrouve trois acteurs publics. De cette histoire découle alors une tension entre sa soumission au droit privé, lié au statut associatif, et une proximité non-négligeable avec les pouvoirs publics.

### ***Des archives publiques dans le fonds***

Cette tension transparaît d'abord dans le fonds d'archive. En effet, MBM comme d'autres associations françaises possède des archives publiques dans son fonds. Cette position est d'abord liée au fait qu'elle s'est définie comme lieu de versement pour certains services publics au début de son activité, comme cela a été abordé précédemment. Ces fonds sont alors clairement identifiés comme provenant d'entités publiques. Ensuite, sa proximité avec la mairie a eu pour conséquence supplémentaire de devenir productrice d'images pour la mairie. Dans ce contexte, on trouve alors des formats courts présentant différentes actualités municipales, comme la construction de nouvelles routes par exemple, ou encore l'enregistrement d'assemblées à l'Agora. Par son double statut producteur et conservateur, c'est naturellement elle qui conserve et archive les actualités audiovisuelles ainsi produites. Ces fonds sont aussi pour la plupart identifiés, notamment grâce à une indexation minutieuse et par l'identification des projets municipaux.

Néanmoins, et c'est là tout le problème de cette proximité avec la métropole, MBM est aussi productrice d'archives pour elle-même. En ce sens, les différents professionnels de la photographie et de la vidéo arpencent la ville pour en capturer les mutations. Pour exemple, on peut citer les différentes séries photographiques qui montrent la construction (avant, pendant et après) des différentes lignes de tramways. En apparence, l'association a donc plusieurs archives qui prennent la même forme : des photographies, ou des rushs audiovisuels. Elles se veulent brutes, et surtout descriptives de la mutation qu'elles renseignent. Ajoutons à cela que pour les archives audiovisuelles, le réalisateur du film est le même, qu'il s'agisse d'archives publiques ou d'archives de MBM. Elles prennent aussi le même format et le même support, puisque le producteur et les années de production sont identiques. Certaines des archives conservées ne sont donc pas clairement identifiées comme archives publiques, mais tendent à y ressembler. Ce trouble semble par ailleurs avoir été exploité à l'époque par certains adhérents de MBM, puisqu'il

semble qu'il est arrivé de se présenter comme relevant de « la ville de Bordeaux » lorsqu'on venait documenter un lieu privé dans le cadre des activités de l'association.

### ***Restituer les archives***

Il en résulte alors aujourd'hui que l'association est tenue de rendre les archives publiques aux archives municipales. Cette restitution, logique et tout à fait acceptée par l'association, laisse évidemment un goût amer, mais surtout une crainte de se voir déposséder d'archives qui n'auraient pas été produites pour la mairie. Cette crainte est alimentée par le contexte incertain de création de certaines archives audiovisuelles. Il est important de souligner qu'en tant qu'association, MBM est financée par des subventions publiques mais aussi par la vente de droit d'images. Les images alors restituées ne pourront plus faire l'objet de vente de droit<sup>16</sup>, et donc il est possible que cela réduise le budget de l'association, à une heure où les budgets alloués par l'État aux associations s'est réduit drastiquement. De ce fait, l'association peine à entamer cette démarche de restitution.

Ce contexte de restitution obligatoire repoussée par l'association a pour conséquence d'instaurer un climat tendu avec les Archives Municipales, dégradant leur lien avec MBM. Il est cependant nécessaire pour l'association d'entretenir un bon lien avec les archives publiques, notamment car une partie importante de son financement provient des pouvoirs publics. Ce lien est aussi important de par le fait que les archives physiques de MBM sont stockées dans le bâtiment des archives municipales. Ce climat impacte alors directement l'association, puisque la vigilance est désormais accrue sur la communication d'images qui pourraient être publiques : de fait, certaines mises à dispositions sont alors mises en attente.... Par ailleurs, si l'association n'est pas certaine d'avoir le droit de valoriser ces images, alors cela va impacter directement leur traitement, qui sera alors mis au second plan le temps de la résolution de ce problème au profit d'autres archives valorisables plus facilement.

---

<sup>16</sup> Les archives passant d'un statut d'archives privées à un statut d'archives publiques, les lois de communicabilités qui s'appliquent changent. Elles sont alors consultables gratuitement sous le principe de libre communicabilité des archives, défini dans l'article L.213-1 du code du patrimoine. (COMMISSION D'ACCES AU DOCUMENT ADMINISTRATIFS. *Archives publiques*. [en ligne]. (Mis à jour le 18 Juillet 2018). Disponible sur : <https://www.cada.fr/administration/archives-publiques>)

Pour résoudre ce problème important lié à son statut et à son histoire, MBM a donc prévu la réalisation d'une campagne d'identification d'archives au sein de ses fonds. Cette identification se fera en binôme avec une archiviste des Archives Municipales, pour qu'elle soit validée par les deux entités concernées. Cependant une telle action minutieuse prend du temps et il est logique de penser que les activités de l'association en seront impactées.

## Chapitre 2 : Le réseau Mémoire Filmique de Nouvelle Aquitaine

Acteur récent à l'échelle régionale, le réseau Mémoire Filmique de Nouvelle Aquitaine (MFNA) compte MBM parmi ses membres. Il fera donc parti des réseaux dont le plus de données ont été récoltées. D'abord, une présentation détaillée de sa création ainsi que de ses premières actions permettront d'établir le contexte historique. Le statut de la structure permettra ensuite d'en poser les bases légales. Enfin, nous aborderons les missions actuelles de la structure et ses objectifs spécifiques. L'ensemble permettra de cerner l'ensemble de la structure et de son contexte d'activité, pour mieux l'analyser par la suite.

### 2.A. Construction de la structure

La formation d'un collectif autour des archives du film amateur nait d'une politique publique de développement du secteur de l'audiovisuel dans les territoires. L'État et le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), dans cette visée de créer un dynamisme pour le cinéma au sein des territoires, s'associent alors à la région Nouvelle-Aquitaine dans un accord cadre<sup>17</sup>.

#### ***Aux origines, une politique publique***

Ce dernier, largement utilisé par les politiques publiques, définit la politique que souhaite et doit apporter la Région pour favoriser l'essor du domaine de l'audiovisuel sur le territoire. Il détaille aussi la participation à laquelle s'engagent l'État et le CNC dans ces

---

<sup>17</sup> LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE, LE PREFET DE REGION NOUVELLE-AQUITAINE, LE CONSEIL NATIONAL DU CINEMA ET DE L'IMAGE ANIMEE. *Accord Cadre de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'État, le Centre National du Cinéma et de l'image animée, la Région Nouvelle-Aquitaine*. 2016, 18p.

démarches ; des précisions qui concernent surtout le financement des actions. Il étend donc sa visée à l'ensemble du domaine cinématographique, ce qui impacte donc aussi le domaine des archives du cinéma, amateur notamment. L'accord définit alors les priorités de ces membres engagés, parmi lesquelles apparaissent « la structuration et l'installation d'une cinémathèque régionale », ainsi que « la structuration des réseaux (pôles d'éducation à l'image, réseaux de salles, réseaux d'auteurs, réseaux d'archives cinématographiques) dans la variété de leurs portages juridiques, modes de gouvernance et périmètres d'intervention »<sup>18</sup>.

Dès 2016, la volonté des politiques publiques pour les archives est donc portée directement sur la création d'un acteur régional important (la cinémathèque) et la structuration de réseaux d'acteurs. Ce n'est pas un cas isolé à cette région, puisque ces politiques d'essor couvrent l'ensemble du territoire français depuis une dizaine d'années à ce moment-là. On observe alors un acteur régional supplémentaire, la DRAC, pour la valorisation de ce patrimoine cinématographique, déjà présente avec la Région dans un soutien procuré à la Cinémathèque de Limoges pour ses missions de traitement et de valorisation de l'archive. En ce sens, c'est cette cinémathèque qui va devenir la Cinémathèque de Nouvelle-Aquitaine (CdNA), et la Région et la DRAC vont définir au sein de cet accord cadre qu'ils lui confient la mission de préfigurer son rôle de cinémathèque régionale en s'appuyant sur des acteurs locaux existants. Ainsi, la CdNA doit alors se former en réseau d'acteurs locaux pour permettre une bonne exploitation de l'archive.

Il est important de souligner que cette politique publique découle d'une réorganisation du territoire français. Suite à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), promulguée en 2015, les régions changent et on assiste à la naissance de la région Nouvelle-Aquitaine, devenant ainsi la région la plus étendue de France. La création d'un nouveau territoire implique alors la nécessité de lancer une nouvelle dynamique autour des acteurs préexistants. En ce sens, la cinémathèque de Limoges, alors seule cinémathèque de la région, devient la cinémathèque régionale, et par elle on souhaite fédérer les acteurs des anciennes régions pour accompagner ce changement de tracé. La création du réseau « Mémoire Filmique de Nouvelle Aquitaine » (MFNA) répond donc à une double nécessité de développement du cinéma au sein des

---

<sup>18</sup> *Ibid.*

territoires et de développement d'une dynamique collective au sein d'un nouveau territoire.

### ***Création du réseau***

En 2018, le travail de préfiguration du réseau est terminé, et le réseau est officialisé à l'occasion du Festival International du Film de La Rochelle le 3 juillet 2018. La CdNA a donc fait le choix de réunir des acteurs de manière formelle autour d'elle et pas seulement de s'entourer de structures avec qui elle réalise indépendamment des partenariats. Le réseau se compose donc d'acteurs qui ont pour objectifs communs la conservation et la valorisation d'archives audiovisuelles et photographiques. On trouve à sa création au sein du groupe La Mémoire de Bordeaux Métropole, le Fonds Audiovisuel de Recherche (FAR) à La Rochelle, ainsi que TRAFIC Image à Angoulême. Plus tard, ils ont été rejoints par Vue du Cap à Arcachon, et CLEM Patrimoine à Pessac. Ensemble, ils maillent un territoire s'étendant du nord de la région jusqu'à la Gironde. L'ensemble doit alors permettre de « structurer le réseau du patrimoine cinématographique et audiovisuel de la région »<sup>19</sup> par la mutualisation des compétences et des informations, la création d'outils communs et la valorisation en réseau.

À sa création, le réseau évalue les ressources dont il dispose, c'est-à-dire 11 salariés équivalent temps plein, avec un budget total de 450 000 €. On observe aussi la présence de bénévoles impliqués en quantité relativement importante, qui peuvent être une ressource potentiellement exploitable, et qui réalisent diverses missions d'intérêt : trésorerie, collecte de témoignage, organisation d'expositions, aide à la numérisation, etc. Le réseau montre aussi un financement important par le subventionnement public, nuancé néanmoins par une volonté manifeste de réaliser des recettes pour ne pas s'appuyer uniquement sur les subventions. La mise en commun lui permet donc de réunir ressources financières et ressources humaines.

Le réseau va alors se doter d'un statut qui confirmera son état formel, sa convention informe sur ce dernier. Par son titre d'abord il le définit, c'est une « Convention réseau », un titre qui cependant ne semble pas exister en tant que tel dans le droit. Nous lui préfèrerons alors le terme de « Convention de partenariat », plus délimité et qui

---

<sup>19</sup>LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE, *op. cit.*

semble correspondre dans ce qu'elle permet à la convention de réseau. Les acteurs, par cette convention, décident « d'organiser une coopération entre leurs instances respectives pour développer leur mission de conservation, de diffusion et de valorisation des images fixes ou animées déjà collectées ou qu'ils collecteront »<sup>20</sup>. Le réseau se définit donc en partenariat conventionné entre les membres, un mouvement collectif pour le développement des missions communes liées à la gestion et à la valorisation des archives. Il s'agit d'un groupe formel, puisqu'il est régi par un document officiel, possédant des différences significatives par rapport à un groupe qui possèderait un statut d'association détaillées dans une prochaine partie. Pour synthétiser, cette convention de partenariat ne définit pas de personnalité morale et, de fait, n'en possède pas les droits qui en découlent, mais permet une mise en place plus simple du réseau.

## 2.B. Agir pour l'archive du film : les missions de la structure

Le réseau découlant directement des politiques publiques impulsées par la DRAC, la Région Nouvelle Aquitaine ou encore le CNC, on retrouve parmi ses missions des prérogatives évoquées par ces structures. Ces missions sont donc établies à partir de la volonté plus globale de développer la présence du patrimoine cinématographique sur les territoires. Cependant, il se démarque de l'accord cadre dans l'objet qu'il valorise. En effet, si l'accord prévoit une mise en valeur générale des archives cinématographiques, le réseau quant à lui souhaite traiter et mettre en avant les archives du film amateur. Cette vision est d'abord induite par le système de gestion de l'archivage des films en France, puisque dès lors qu'il est produit par la télévision, alors il sera archivé à l'Institut National de l'Audiovisuel. Si c'est un film produit pour les salles de cinémas, alors sa conservation relèvera du Centre National du Cinéma et de l'image animée. Les associations ne possèdent donc, en théorie, que des archives audiovisuelles qui ne sont ni télévisuelles, ni à destination des cinémas, c'est-à-dire en majorité des archives de films amateurs. Ces films subissent alors d'autres contraintes, facilitant parfois leur valorisation par rapport aux archives de film professionnel.

---

<sup>20</sup> CINEMATHEQUE DE NOUVELLE AQUITAINE, FONDS AUDIOVISUEL DE LA RECHERCHE, LA MEMOIRE DE BORDEAUX METROPOLE, TRAFIC IMAGE. *Convention réseau Mémoire Filmique de Nouvelle-Aquitaine*. 2018, 5p.

## ***Création de la base PILL***

À l'origine, le réseau se forme autour de cinq missions spécifiques pour la valorisation de ces films amateurs<sup>21</sup>. D'abord, la création d'une base de données commune, centralisant des fonds de toutes les structures membres. La base de donnée PILL, développée en interne à la cinémathèque de Limoges en 2014, est donc adoptée par toutes les structures depuis 2016 et la mise en ligne progressive d'archives constitue un fonds aujourd'hui conséquent. L'outil est un logiciel de type *Digital Assets Management* (DAM), permettant d'indexer des images fixes, animées, ainsi que des archives écrites. L'indexation des images animées se réalise par ailleurs en deux phases, avec dans un premier temps l'indexation du support physique, puis dans un second temps l'indexation du film qui s'y trouve, ce qui permet d'indexer correctement plusieurs films contenus sur une seule bobine. Il permet aussi la création d'individus qu'ils soient producteurs, détenteurs des droits ou autre, permettant ainsi de les relier ensuite aux fiches correspondantes. Enfin, il permet l'export de fiches documentaires, utiles lors de la mise à disposition d'archives auprès de chercheurs. Le développement spécifiquement tourné vers l'image fixe et animée lui permet d'être dédié à ces types d'archives et aux besoins des membres de l'institution, garantissant ainsi la bonne indexation.

L'outil permet d'alimenter, par une réunion des fonds du réseau, un site internet commun. Ce site favorise l'accès de tous aux archives, des archives qui font évidemment l'objet d'une décision de la part de chaque membre pour savoir si elles peuvent être accessibles ou non. Il contribue ainsi à la deuxième mission spécifique du réseau qui doit devenir une vitrine du patrimoine audiovisuel régional. Il se place donc au sein de l'histoire culturelle commune, et souhaite l'alimenter de nouvelles images, de sorte à contribuer à la « mémoire filmique » collective. Le site est alimenté très régulièrement, et permet aujourd'hui la consultation de 6 000 films amateurs et environ 7 400 photographies (parmi lesquelles on trouve des plaques stéréoscopiques). Il est aussi possible d'y accéder via des postes de consultation dédiés au sein de certaines bibliothèques de la région, dans une version théoriquement plus complète. Il ne semble

---

<sup>21</sup> AYA, Sofiane. *Préfiguration du réseau Mémoire Filmique de Nouvelle Aquitaine, Rapport de stage*. Limoges : Cinémathèque de nouvelle aquitaine, 2018, 41p.

cependant pas qu'une quantité significative d'archive soit accessible uniquement sur ces postes particuliers.

Ce site poursuit un objectif plus général du réseau qui est la valorisation du patrimoine audiovisuel. Pour la réaliser, le réseau met en place plusieurs actions de valorisation collectives. On trouve d'abord des actions de projections d'archives audiovisuelles, réunissant plusieurs fonds autour d'une thématique précise. La valorisation peut aussi passer par des actions de sensibilisation à l'archive, auprès de publics scolaires ou retraité. Enfin, elle passe parfois par l'organisation de conférences sur des thématiques liées aux archives. Ces actions se déroulent alors sur tout le territoire couvert par le réseau, souvent au sein même de l'association qui impulse l'action.

Enfin, le réseau se base à l'origine sur une volonté de mutualiser les ressources, et à une harmonisation des modes de fonctionnement. La mutualisation des ressources et des savoir-faire transparaît très bien dans l'élaboration de l'outil PILL, mais aussi dans des actions de mis en commun des problèmes propres à chaque structure, au travers de courriels ou de réunions. Chacun peut alors apporter des résolutions au problème d'un autre. Si au départ il était entendu de réaliser une harmonisation des modes de fonctionnement, notamment autour des méthodes de travail et d'un calendrier commun d'évènements, aujourd'hui il semble que ces méthodes soient toujours très hétérogènes, malgré la tentative d'utilisation d'un calendrier commun.

Aujourd'hui, les axes mis en avant sur le site internet sont surtout les missions essentielles liées à l'archive. Le réseau évoque alors des missions de collecte, de sauvegarde et de valorisation du patrimoine filmique et photographique, des missions que l'on retrouve dans d'autres structures ayant pour activité la valorisation de l'archive. Le site internet et la base de données PILL restent les principales préoccupations du réseau, avec des mises en ligne régulières de fiches descriptives et un dialogue entretenu autour des difficultés liées à l'outil. Les actions de valorisations se font alors aujourd'hui plus ponctuelles et semblent moins organisées dans le temps. Il faut néanmoins souligner que le réseau est en période de réorganisation, suite à un manque de dynamisme que nous aborderons dans la dernière sous-partie. Ainsi, il est en phase de modification de ses missions et de ses actions, pour en rajouter de nouvelles notamment.

Le réseau Mémoire Filmique de Nouvelle Aquitaine est donc un réseau formel d'acteurs, découlant d'une volonté publique d'essor des structures cinématographiques en régions et de la création de collectifs d'acteurs transcendant les tracés des anciennes régions. Il met en place des actions favorisant le traitement et la valorisation auprès du public, s'inscrivant ainsi comme un acteur important dans le secteur de l'archive audiovisuelle à l'échelle de la région Nouvelle Aquitaine. À l'échelle nationale, il est par ailleurs reconnu par les autres réseaux d'archives audiovisuelles, et donc par leurs membres.

### Chapitre 3 : Traiter les archives d'images fixes et animées dans un contexte associatif

Après avoir détaillé le contexte qui entoure les archives de La Mémoire de Bordeaux Métropole, il semble important d'en analyser le traitement. L'objectif de l'association étant, pour rappel, la conservation et la valorisation d'archives représentant la métropole bordelaise, elle recrute en ce sens régulièrement des stagiaires pour traiter son fonds. Le stage servira donc de base de connaissances pour analyser le traitement du fonds opéré au sein de MBM (paragraphe 3.A) puis d'en souligner les spécificités liées à son contexte associatif (paragraphe 3.B).

#### 3.A. Indexer l'image fixe et animée à La Mémoire de Bordeaux Métropole

L'association réalise donc une collecte passive mais aussi ponctuellement active d'archives, auprès de différents acteurs particuliers ou privés. Ces archives collectées font alors parfois l'objet d'une indexation.

#### ***Traitements sur l'outil PILL***

Il n'existe pas, au sein de MBM, de norme mise en place pour la description des images. Cependant, elles font l'objet d'un traitement relativement standardisé au sein de la structure en fonction des archives. À l'intérieur des fiches d'indexation, les champs obligatoires ne sont pas clairement inscrits. Cependant, il est convenu que la fiche

descriptive d'une archive nécessite un titre, une description succincte, une année ou une période de prise de vue, un ou une auteure, et une cote. Il est aussi possible d'intégrer à cette première description des mots-clés, permettant ainsi une description rapide et efficace de l'image. Pour les archives audiovisuelles, il est souhaité qu'une description mentionnant des *time codes* soit réalisée. L'objectif ici n'est pas de réaliser une description plan par plan pour ces images, mais de chercher à identifier les séquences de l'archive pour y naviguer efficacement, et en identifier les plans qui pourraient potentiellement faire l'objet d'une réutilisation. Évidemment, il est aussi possible d'insérer une copie numérique basse définition de l'image pour la visualiser, cependant ce n'est pas une nécessité. D'autres champs sont disponibles, liés aux supports de l'image, à ses caractéristiques techniques (lumière, orientation, etc...). Pour le cas des archives filmiques le support fait l'objet d'une fiche descriptive à part, liée à la fiche du film. Une attention particulière est donnée aux conditions de versement (dépôt ou don, nom du déposant, etc.) et aux conditions d'exploitations, permettant ainsi une vision rapide pour connaître les modalités de communication de l'image. L'outil permet enfin de saisir la localisation précise du lieu de prise de vue lorsqu'elle est connue, permettant ainsi la recherche d'archives sur une carte. Cette indexation nécessite parfois la récupération d'informations contextuelles auprès du versant, mais aussi la lecture des documents textuels versés qui peuvent aider à comprendre les conditions de prises de vue, ainsi que ce qui y est représenté.

Une fois indexées, les photographies sont numérisées par des scanners de l'association, puis la copie numérique de conservation est stockée sur un serveur mis à disposition par le réseau. Pour les documents audiovisuels, ils sont envoyés à la Cinémathèque de Nouvelle Aquitaine, qui les numérise à un tarif préférentiel dans le cadre, ici aussi, du réseau. Elle stocke ensuite une copie de conservation sur un serveur, et une autre sur un système de stockage hors ligne (sur bandes magnétiques au format LTO), la combinaison des deux faisant l'objet d'une forte recommandation par plusieurs acteurs de l'archive<sup>22</sup>.

---

<sup>22</sup> NIEDERHÄUSER, Yves. *L'archivage numérique des films et des vidéos : Fondements et Orientations*, Version 1.2. [en ligne]. Berne : Memoriav, 2019, 91p. Disponible sur : <[https://memoriav.ch/wp-content/uploads/2019/11/DAFV\\_1.2\\_FR.pdf](https://memoriav.ch/wp-content/uploads/2019/11/DAFV_1.2_FR.pdf)>

### ***Non-indexation de l'image fixe et animée***

La chaîne documentaire semble donc permettre un traitement cohérent des archives. Cependant, il faut souligner que l'indexation des archives n'est plus une priorité pour l'association. Aujourd'hui, surtout pour les archives photographiques, il y a très peu d'indexation réalisée sur la base de données.

L'association fait face à des versements très importants d'archives photographiques malgré une collecte en apparence passive. Ceci est un avantage évident, puisqu'elle tire des revenus de la vente d'images. Cependant, traiter cette grande quantité de documents versés se cumule aux autres tâches que réalisent les deux employées au sein de la structure. Ces dernières n'ont donc pas autant de temps qu'il en faudrait pour traiter ces archives.

Il s'agit aussi d'un choix de priorité pour MBM : en effet, aujourd'hui les actions de la structure se concentrent en grande partie sur la valorisation des archives, que ce soit par la leur mise à disposition, par leur exposition ou par la réalisation de films. Les actions de collectes ponctuelles sont aussi prioritaires, puisqu'elles permettent souvent d'obtenir des archives à valoriser dans ces expositions. L'indexation des archives passe alors au second plan, ce qui est notamment permis parce que les employées sont en capacité de retrouver les archives même quand elles ne sont pas indexées dans la base. Le surplus d'effectif, notamment lié au recrutement de stagiaires, semble permettre parfois de dégager du temps pour indexer ces fonds en attentes, cependant pas suffisamment compte tenu du nombre qui intègre chaque année le fonds.

Évidemment, on peut lire entre les lignes une réflexion autour de l'intérêt que suscite l'indexation pour la structure. Les actions de valorisation permettent souvent une rentrée d'argent pour l'association et une meilleure visibilité auprès des publics, là où l'indexation ne semble pas permettre de bénéfices directs. Ces actions de valorisations sont celles qui sont les plus à même par ailleurs d'être montrées aux services publics et élus locaux, alors décisionnaires des subventions qui sont attribués à l'association. Cette priorisation relève donc aussi d'un besoin lié au financement, dans un contexte associatif et de baisse générale de subvention à destination de ces structures.

Si les photographies ne sont pas indexées, elles n'en sont pas moins versées à l'association. Certaines font par ailleurs l'objet d'un dépôt temporaire, et doivent être restituées au plus vite à leurs propriétaires, impliquant donc une gestion des archives rapides. Pour pouvoir tout de même en récupérer une copie numérique de conservation et une copie de diffusion, que la structure pourra valoriser tout en rendant sa copie au déposant, la documentaliste en effectue une numérisation sans l'indexer dans la base de données. Une partie des fonds les plus récents n'est donc pas visible dans l'outil de base de données, mais est classé et conservé dans des dossiers numériques où elles peuvent être classées soit par cotes soit par thématiques. Ces dossiers thématiques sont assez variés et généraux, de sorte que certains se recoupent entre eux. Ce fonctionnement permet alors à l'archiviste de pouvoir réaliser des recherches efficaces parmi ces photographies non-indexées, mais nécessite alors une recherche plus longue puisqu'elle est double, c'est-à-dire qu'elle est réalisée sur l'outil puis dans les dossiers thématiques. Cette procédure est réalisée en tenant compte du fait qu'elle crée un ou plusieurs doublons numériques pour pouvoir classer dans plusieurs dossiers différents, il est alors admis que l'exemplaire de conservation se trouve dans les dossiers ordonnés selon la cote des documents.

La structure priorise donc avant tout un traitement rapide avec une numérisation, accompagnée parfois de la conservation physique du document, sans impliquer d'indexation systématique des archives puisqu'elle nécessiterait la création d'une fiche documentaire dans l'outil. L'indexation devient alors ponctuelle, en fonction du temps que peut y allouer l'archiviste, mais aussi en fonction de certaines thématiques. Lorsqu'il s'agit d'archives qui feront l'objet d'une valorisation particulière, comme l'exposition lors des salons photos annuels de l'association, elles seront indexées dans l'outil.

Cependant, l'indexation ponctuelle de documents photographies au sein du PILL peut troubler le classement. La cote étant attribuée en fonction de l'ordre d'arrivée, elle est normalement inscrite sur le nom du fichier numérique et dans la base de données. Or, si on souhaite traiter une photographie et l'intégrer dans l'outil, il ne faudra donc pas lui attribuer une cote en fonction des dernières présentes dans l'outil mais en fonction de la dernière cote attribuée dans ces dossiers. L'indexation ponctuelle présente aussi le risque de perte d'information. Les archives déposées sont souvent les archives personnelles de certains membres de l'association, or elles ne viennent pas toujours avec des informations

contextuelles. Il est alors parfois nécessaire de demander des informations complémentaires au déposant lors de l'indexation, ce qui fait par ailleurs parti du lien que crée l'association. Cependant si l'indexation n'est pas réalisée dans l'instant, le risque s'accroît que cette personne quitte l'association sans avoir pu communiquer des métadonnées nécessaires. On assiste donc à une indexation partielle au sein de MBM qui pourrait être un facteur pouvant mettre en péril l'indexation future d'archives.

### 3.B. La spécificité associative

Les actions de la Mémoire de Bordeaux Métropole, tant en terme de collecte, de traitement ou de valorisation de l'archives, sont directement influencées par le caractère associatif de la structure. Certains facteurs découlent directement de ce que le statut provoque au sein de la structure.

#### ***Le manque de ressources***

Le principal facteur qui impacte directement les actions de la structure, ce sont les ressources de l'association. C'est un modèle qui fait souvent état d'un manque de ressource. D'abord, un manque de ressource financière. MBM est avant tout financée par des subventions publiques, des cotisations d'adhérents et des dons. Elle est aussi financée en partie par les recettes de ses actions de valorisation, comme nous avons pu l'observer précédemment. Cependant ce financement n'est pas toujours suffisant pour traiter l'archive, notamment dans l'obtention d'outils adaptés mais aussi dans le nombre de salariés que l'association peut se permettre d'employer. Ainsi, la ressource financière impacte la ressource humaine. On compte à la MBM 3 salariés, deux documentalistes et une secrétaire, et le reste des postes de la structure est occupé par des bénévoles et des stagiaires.

Ce manque d'employés conditionne donc directement les actions que l'association réalise, notamment l'indexation d'archives. Le manque de ressources de manière générale les conditionne, puisque dans le budget serré de l'association il n'est pas toujours possible de réaliser les actions de valorisation souhaitées, notamment lorsqu'il s'agit d'opérations qui ont des difficultés à trouver une rentabilité. On peut citer ici, par exemple, la participation de MBM à une édition récente de la Fête du fleuve de Bordeaux, à l'occasion

de laquelle l'association souhaitait promouvoir ses archives à travers la réalisation de panneaux dédiés, qui n'a pas amené la visibilité escomptée malgré un investissement significatif en temps. Cette année l'association ne participera donc pas à nouveau, puisqu'elle sait qu'elle y perdrait des ressources importantes sans retour sur investissement.

Le manque de ressource conditionne aussi en partie la formation au sein de l'association. Aujourd'hui, il n'existe pas de fiches processus décrivant la chaîne documentaire de la MBM. Si cela peut être lié d'abord au manque de temps pour les écrire (comme pour les autres actions), il est aussi possible que cela soit lié au caractère réduit et ne se renouvelant pas fréquemment, la nécessité de former une personne n'est alors pas courante. Dans d'autres structures, la formation rapide d'un employé par des fiches décrivant les processus peut s'avérer utile, notamment lors de l'emploi régulier de contrats courts.

### ***Le bénévolat associatif***

Cependant, ce manque de ressource est nuancé par la présence de bénévoles aux seins des associations. Cette action de bénévolat varie en fonction des structures, cependant on observe dans certaines qu'elle est conséquente, notamment à MBM où l'on décomptait 120 bénévoles en 2018<sup>23</sup>. Ce sont souvent des personnes investies, parfois passionnées par les actions qu'elles réalisent au sein de l'association, qui sont une ressource non-négligeable tant par leur nombre que par les connaissances qu'elles peuvent apporter.

L'association peut alors mettre en place des actions en s'appuyant sur des acteurs bénévoles, à la manière du *crowdsourcing* utilisé par certaines institutions pour l'indexation de leurs objets sur des plateformes ouvertes (Wikipédia, Wikimédia) et qui s'appuie sur la connaissance de bénévoles<sup>24</sup>. Pour MBM, les bénévoles réalisent des articles et les publient *via* l'association, permettant parfois la valorisation de certaines archives. Ils participent aussi pour certains à la sélection des photographies exposées,

---

<sup>23</sup> AYA, *op. cit.*

<sup>24</sup> MOLINIE, Christelle. L'ouverture des données pour la recherche à travers des exemples de la collection grecque du musée Saint-Raymond, musée d'Archéologie de Toulouse. *Pallas, Revue d'études antiques*. [en ligne]. 2021, n°116, p.123-133. Disponible sur : <<https://doi.org/10.4000/pallas.21352>>

mettant aussi à profit leurs réseaux de connaissances personnelles qui seraient susceptibles d'apporter d'autres ressources pour l'exposition. Cette utilisation de ses bénévoles va jusqu'à la réalisation du site internet par un bénévole dont les connaissances sont mises à profit, là où l'association trouverait difficilement les financements pour maintenir un site web. Ils sont donc une ressource importante à prendre en compte lorsqu'on analyse les possibilités de la structure.

On observe donc qu'au sein de MBM, et plus généralement des associations, des actions de traitement et de valorisation peuvent être mises en place. Néanmoins, le manque de ressource structurel d'une association est un paramètre qui limite la mise en place de ces actions.

## **Partie II : Le réseau associatif, une structure supplémentaire au service des archives**

Traiter les archives en milieux associatifs soulève donc le problème important du manque de ressource. La taille réduite de ces centres de documentations et autres cinémathèques ne permet pas toujours une efficacité optimale, ni même parfois une conservation pérenne de l'information. Fort de ce constat, les associations ont alors cherché des moyens d'améliorer ce traitement, et se sont alors organisées en groupement mutualisant leurs efforts communs de traitement des archives. Ce groupement, nommé plus tard « réseau », va permettre alors une action de traitement à un autre niveau pour ces associations.

### **Chapitre 4 : Les fondements du réseau d'associations**

À l'origine, chaque association existe de manière isolée. Pour dynamiser son activité, pour optimiser des ressources intrinsèquement défaillantes, et pour étendre sa visibilité, il faut créer un réseau, qui consiste à lier entre elles ces associations. Ce réseau va naître suite à plusieurs événements et facteurs, que nous allons détailler.

#### **4.A. Une entité territoriale et politique...**

Si les associations sont importantes au sein du territoire français, c'est d'abord parce qu'on trouve partout une volonté de s'organiser en groupe pour faire naître des actions, et pour encourager leur développement. Il en va de même pour d'autres structures, alors supportées par l'État. Le réseau n'échappe pas à ce phénomène, et on constate alors que plusieurs politiques ont amené la création de ces réseaux.

#### ***Politiques culturelles***

D'abord, le réseau est issu des différentes politiques culturelles françaises. Ces politiques qui forment les réseaux, issues d'une tradition interventionniste, sont pour la plupart issues d'acteurs agissant à des échelles hautes. Pour appréhender ces échelles, il faut comprendre que les politiques culturelles françaises sont développées par différents

acteurs. L'ouvrage de Xavier Greffe et Sylvie Pflieger nous éclaire à ce sujet<sup>25</sup>. Dans un premier temps, on observe une politique à l'échelle nationale régie par l'État. Il définit, à travers le Ministère de la culture, les grandes lignes de la politique culturelle en France, en gérant notamment les agences nationales telles que le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC). Les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC), antennes territoriales du ministère de la culture, lui permettent aussi de venir mettre en œuvre ces politiques culturelles à une échelle régionale et locale.

Parallèlement à cela, les collectivités territoriales jouent un rôle croissant dans la politique culturelle française, tant au niveau du développement que de la diffusion des actions culturelles. Elles sont divisées en trois échelles géographiques, avec des niveaux d'actions différents. On trouve alors les Régions, qui possèdent un rôle organisationnel régional et surtout un rôle de mécène pour la culture important : en 2010 ces dernières ont dépensé 662 millions d'euros pour la culture (soit 2,6% de leur budget)<sup>26</sup>. Les départements sont la deuxième strate des collectivités territoriales. Ces derniers agissent plutôt en finançant des actions culturelles dans chaque département, de manière relativement limitée mais avec une part deux fois plus importante en valeur absolue dans leur budget que pour les régions<sup>27</sup>. Enfin, les communes sont la dernière strate territoriale, avec un impact bien plus important à l'échelle locale notamment sur le financement de personnels mais aussi d'équipements pour des services culturels de proximité (bibliothèques, médiathèques, cinémas...).

De par son ampleur géographique importante, le réseau est le fait de politiques culturelles à une échelle haute. La localité d'une commune par exemple ne couvre pas l'ensemble du territoire du réseau. Il est donc le fait d'une politique à l'échelle régionale, ou nationale. C'est le cas du réseau Mémoire Filmique, dont la création résulte d'une coopération entre l'État via la DRAC de Nouvelle-Aquitaine, le CNC et la région Nouvelle-Aquitaine. La création de ce réseau, comme d'autres, s'inscrit dans une politique culturelle globale de coopération entre ces trois acteurs afin de développer le cinéma et

---

<sup>25</sup> GREFFE, Xavier., PFLIEGER, Sylvie. *La politique culturelle en France*, 2<sup>e</sup> Edition. La documentation française, 2015, 236p.

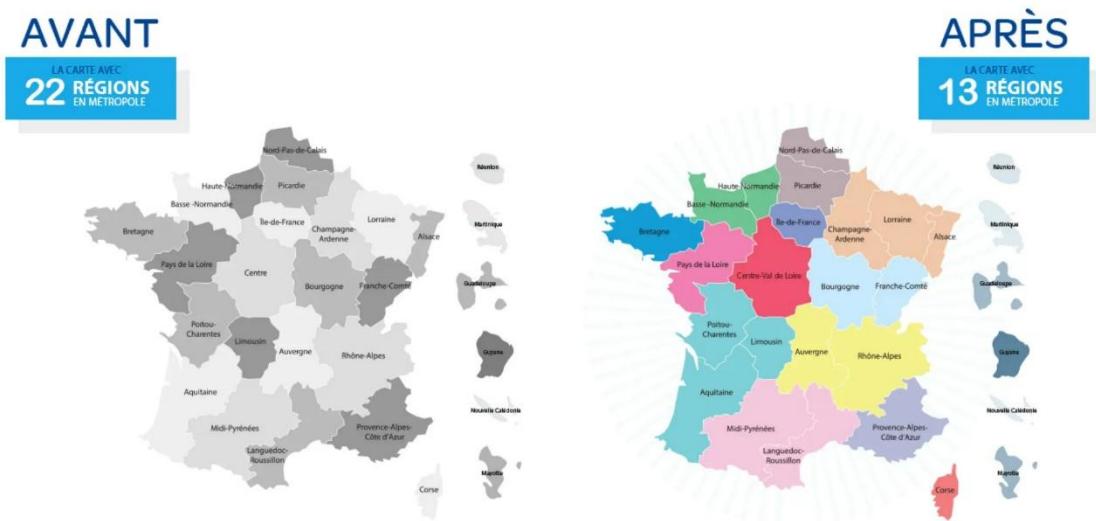
<sup>26</sup> *Ibid.*

<sup>27</sup> *Ibid.*

l'audiovisuels dans les territoires<sup>28</sup>. Il s'agit alors pour les collectivités et l'État, à travers la création de réseaux de valorisation de l'archives filmique, de soutenir la création et la productions d'œuvres audiovisuelles, de permettre une meilleure sensibilisation aux images et aux métiers qui en découlent, mais aussi de favoriser le développement économique du secteur.

### **Politiques territoriales**

Il advient aussi parfois que les réseaux apparaissent à la suite de politiques centrées sur les territoires. Lors d'un changement administratif du territoire, certaines zones sont amenées à se diviser, ou à s'unir. On peut s'intéresser précisément à la loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite « loi NOTRe », promulguée conjointement à la loi 2015-29 relative à la délimitation. Ces deux lois ont apporté un profond changement administratif dans les territoires. D'abord, on observe un redécoupage des régions, donc un changement administratif de la superficie des régions avec la loi 2015-29. Des 25 régions initiales, ce nouveau découpage ne va en proposer plus que 13, dont 6 qui impliqueront de nouvelles frontières (Figure 1). C'est donc une nouvelle manière de considérer le territoire pour les ressortissants de ces régions.



*Figure 1 : Carte des régions de France métropolitaine avant et après la réforme territoriale de la loi 2015-29 (Source : Service d'Information du Gouvernement / [info.gouv.fr](http://info.gouv.fr))*

<sup>28</sup> LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE, LE PREFET DE REGION NOUVELLE-AQUITAINE, LE CONSEIL NATIONAL DU CINEMA ET DE L'IMAGE ANIMEE. *Accord Cadre de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'État, le Centre National du Cinéma et de l'image animée, la Région Nouvelle-Aquitaine*. 2016, 18p.

La loi NOTRe quand-à elle réorganise les collectivités territoriales et leur réattribue les compétences dans chaque domaine d'action. De manière générale, elle renforce les compétences attribuées aux régions et aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) au détriment des départements. Cependant, concernant la culture, la loi définit qu'elle sera l'affaire de l'ensemble des collectivités territoriales, sans en préciser le découpage des compétences et l'application, laissant ainsi chaque région gérer la question comme elle l'entend<sup>29</sup>. Précisément, on observe dans l'article 103 que la responsabilité quant au développement culturel devient partagée entre l'État et les collectivités locales, sans donner encore une fois plus de détail sur le déroulé. L'État laisse donc, dans la loi, l'autonomie aux collectivités territoriales dans l'organisation des actions culturelles. En plus de cela, la loi NOTRe incite aussi à la mise en place de guichets uniques pour la subvention de projets, et ainsi met en avant la signature de conventions de co-financements de projets et d'attribution des subventions.

On observe donc suite à une réorganisation des compétences culturelles en régions grâce à la loi NOTRe, et grâce à une nouvelle territorialité avec le redécoupage des régions, la création de réseaux. L'impulsion d'un réseau entre les différents acteurs du domaine permet alors une dynamisation culturelle à l'échelle de cette région nouvelle. Ce réseau incite directement l'échange des acteurs qui étaient avant cloisonnées à des régions différentes, en permettant ainsi de perspectives nouvelles grâce à de nouveaux partenariats. Ainsi, cette création permet à la région de se doter d'acteurs plus forts, dont le rayonnement à l'échelle régionale et nationale s'intensifie.

Les réseaux d'associations sont donc en partie issues de politiques publiques, qu'elles soient culturelles ou qu'elles découlent de la création de nouveaux territoires. Cependant, si ces raisons permettent de comprendre la création formelle du réseau, elles montrent uniquement le réseau à travers le prisme de l'État. Le réseau, dans ce cadre, permet de répondre au besoin de dynamiser le territoire à travers un maillage d'acteurs qui, par leur mise en commun, deviendront des acteurs plus significatifs. Cependant, cette vision écarte ici la possibilité que cette mise en réseau soit l'effet d'un besoin présent dans

---

<sup>29</sup> GINESTET, Rémy. *La politique culturelle du Tarn à l'épreuve de la loi NOTRe*. Mémoire de Licence Professionnelle, Tourisme et Sciences de l'information et de la communication. Toulouse : Université Toulouse-Jean Jaurès, 2016.

plusieurs associations traitant des archives audiovisuelles. C'est ce que nous détaillerons au paragraphe suivant.

#### 4.B. ...Issue de besoins spécifiques au contexte associatif et audiovisuel

Certains réseaux sont la réponse trouvée à un ou plusieurs besoins de leurs membres. Pour tracer un portrait des membres du réseau, on peut se référer au tableau en Annexe 1. Ce tableau compile et permet de comparer des données récupérées lors d'entretiens, réalisés avec différents membres de six réseaux d'associations d'archives traitant l'image animée. On observe donc que ces réseaux sont majoritairement constitués d'associations, parmi lesquelles on distingue le statut particulier des cinémathèques, qui donne à voir un contexte légèrement différent. Pour ce qui est des associations (hors cinémathèques), ces structures présentent des besoins spécifiques. Déjà abordés dans le troisième chapitre, on retiendra d'abord un manque de ressources financières pour les plus petites structures, menant alors parfois à un manque d'outils performant pour le traitement de l'archive. Le manque de personnel qualifié est aussi pénalisant, surtout lors de la mise en place au sein des structures de chaînes documentaires, qui étaient avant inexistantes.

#### ***Le manque de ressources des associations***

Les faibles ressources financières des associations ne permettant pas toujours d'employer une personne formée dans le domaine, c'est alors parfois un bénévole non-formé à la gestion des archives qui s'en charge. On peut observer dans ce sens l'association Vue du Cap, membre du réseau MFNA. La taille de cette association étant extrêmement réduite, seulement une personne y traite le fonds d'archives audiovisuelles. Cette personne n'étant pas archiviste de formation, mettre en place une chaîne documentaire prend davantage de temps ; ceci s'ajoutant au statut de bénévole de cette personne, qui ne peut donc pas consacrer l'intégralité de son temps à l'association puisque cela ne lui permet pas d'avoir un revenu. Ce constat est néanmoins contrebalancé dans certaines structures par une quantité importante de bénévoles, parfois qualifiés dans des domaines

transversaux. En ce sens, on peut trouver plusieurs photographes amateurs<sup>30</sup> à MBM, dont les compétences pourraient aider à indexer des archives photographiques. L'indexation par des bénévoles photographes serait rendue possible par l'existence en amont d'une chaîne documentaire cohérente, mise en place auparavant par une personne qualifiée en archivistique.

Comme nous l'avons vu, ce manque de ressource humaines est lié au contexte associatif ; il est en partie compensé par des ressources fournies par les membres, à travers des dons et des cotisations, mais surtout en grande partie par des ressources fournies par l'État via des subventions. Ces subventions émanent généralement d'une collectivité locale, telle qu'une mairie ou un département pour certains, cependant ces dernières sont inégales en fonction des associations et surtout tendent à diminuer. Ainsi, pour toutes ces raisons, il est difficile voire impossible pour certaines structures d'embaucher ou de conserver du personnel permanent.

### ***Un traitement coûteux***

Cette restriction des ressources par rapport à une entreprise, ou à une entité publique, se cumule à l'objet de ces associations. Le traitement des archives nécessite des outils spécifiques, qui peuvent être coûteux pour les petites structures. La création d'une base de données, ou sa modification à partir d'une base existante, requiert un financement important pour les structures<sup>31</sup>.

Par ses caractéristiques, l'archive filmique nécessite d'autant plus de financements. D'abord pour ce qui est de l'outil de base de données, cet outil peut être une Gestion Electronique de Document (GED) ou un système DAM. Le système de GED se retrouve évidemment dans des institutions chargées de traiter l'archive papier, puisque ce dernier permet une gestion et une indexation efficaces des documents d'archives. Cependant, dans le cas d'archives audiovisuelles, un outil de type *Digital Assets Management* (DAM) peut s'avérer tout aussi pertinent. Si un système GED permet une bonne gestion des documents, dès lors que ce document est de taille conséquente, alors

---

<sup>30</sup> Nous désignons ici l'amateurisme, au sens où la photographie n'est pas le métier principal du photographe.

<sup>31</sup> Plusieurs sources s'accordent à dire que cela représente un budget important, cependant aucun budget concret n'est mentionné. Plusieurs solutions DAM adaptent le coût et proposent uniquement un budget sur devis.

cette gestion va se retrouver plus complexe<sup>32</sup>. C'est pour cela qu'il est nécessaire pour ces institutions soit d'adopter un outil DAM, soit d'adapter un outil de GED à l'usage spécifique d'archives audiovisuelles.

Ensuite, la gestion d'archives audiovisuelles induit la gestion de fichiers bien plus volumineux que la gestion d'archives audiovisuelles. Les formats préconisés de numérisation d'une archives papier avec une compression optimale tels que le PDF A n'égalent pas les poids de fichiers de numérisation d'une archives audiovisuelle avec une compression sans perte. Cela est dû au fait que les documents numériques filmiques contiennent beaucoup plus d'informations, visuelles et sonores. Ce poids bien plus important impacte en deux points la gestion de ces archives. D'abord, il nécessite des capacités de stockage sur serveurs beaucoup plus importantes. Ces serveurs de hautes capacités sont naturellement plus coûteux, et, même dans le cas de stockage sur bandes LTO, des fichiers aussi volumineux nécessitent un achat beaucoup plus conséquent de bandes. Ensuite, ce volume nécessite que l'outil de base de données, qu'il soit DAM ou GED, soit beaucoup plus performant parce qu'il doit faire apparaître toutes ces images. Même si ces images sont importées en basse définition dans ce genre d'outil, il n'est pas rare de voir de forts ralentissements ou des blocages liés au volume très important de données qu'il doit traiter. Ce type d'archives nécessite donc des outils spécifiques et de grosses capacités de stockages, souvent coûteuses.

La fragilité des supports physiques recevant les fonds d'archives audiovisuelles augmente aussi les ressources nécessaires pour en assurer la bonne conservation. On lit notamment dans l'article de Marie Dominique Parchas, *Conservation préventive des supports audiovisuels*, une série de mesures pour assurer la pérennité des films, et notamment un tableau détaillé avec les température et hygrométrie ambiantes idéales pour conserver les supports audiovisuels<sup>33</sup>. Ce qu'il faut retenir de cela, c'est que le froid freine la réaction chimique contenue dans les pellicules. Ainsi, plus on maintient un climat froid et un taux d'humidité faible, mieux le document audiovisuel se conserve. La constance de température est aussi un facteur important pour la pérennisation de ces supports. Cependant, tout ceci implique donc que les associations détenant des archives

---

<sup>32</sup> <https://www.ged.fr/definition-ged/> , <https://www.ged.fr/dam/>

<sup>33</sup> PARCHAS, Marie Dominique. *Conservation préventive des supports audiovisuels*. ADEDA 78, Direction des Archives de France, 2007.

audiovisuelles les conservent dans des locaux adaptés, avec une bonne isolation et un contrôle de la température, le tout impliquant évidemment des frais supplémentaires.

Les cinémathèques ont quant à elles des besoins propres qui les amènent parfois à la mise en réseau. Pour certaines, il peut s'agir d'un besoin de visibilité sur le territoire national. Les cinémathèques sont des institutions reconnues localement, cependant, pour les plus petites d'entre elles, l'enjeu est aussi d'étendre cette reconnaissance au milieu professionnel. C'est notamment grâce à cette visibilité que les chercheurs prennent connaissances de leurs fonds, ce qui aboutit le plus souvent à une vente d'images, et donc à une rentrée d'argent pour l'institution. Cette reconnaissance à l'échelle d'un territoire élargi peut résoudre aussi un besoin d'archives filmiques en permettant des actions de collecte de plus grande envergure. On peut citer la création d'un réseau entre la cinémathèque de Toulouse et l'institut Jean Vigo, cinémathèque de Perpignan, qui a mis en avant les deux institutions et surtout a permis une collecte massive d'archives filmiques amateurs sur le territoire Pyrénéen et Catalan<sup>34</sup>.

C'est donc avant tout suite à un manque de ressources que les structures vont chercher à fonctionner en réseau. Un manque au niveau humain d'abord, avec un personnel qui n'a pas forcément les compétences requises pour mettre en place des procédures de traitement efficaces ; mais aussi un manque de ressources financières, lié au faible financement de ces structures et surtout au traitement des archives audiovisuelles coûteux. Pour les cinémathèques, il s'agit surtout de se faire reconnaître à l'échelle du territoire, une reconnaissance qui nécessite aussi un lien avec les acteurs locaux qui n'est pas forcément présent au départ.

## Chapitre 5 : Le réseau, une action collective souple et multiforme

Suite au constat des structures qu'elles doivent s'organiser en réseau pour fonctionner plus efficacement, on va voir se former des collectifs d'acteurs traitant et valorisant les archives du film. Il convient d'abord d'examiner ces groupes en repartant du concept d'action collective,

---

<sup>34</sup> Annexe 2, Entretien avec Julien Avet au sujet du réseau Mémoire Filmique Pyrénées Méditerranée, le 20 mai 2025.

forme la plus générale qui décrit notamment les dynamiques des réseaux que nous étudions (5.A). Cette observation permettra dans un second temps d'étudier plus précisément les diverses formes que prennent ces réseaux (5.B).

## 5.A. Du collectif à la structure

### ***L'action collective***

Pour partir du concept le plus général, duquel découle le réseau, il convient de s'intéresser à l'action collective. L'action collective est un concept étudié dans plusieurs domaines qui sous-tendent différentes analyses : géographie, sociologie, économie, sciences politiques et sciences de la gestion. Considérer tous ces domaines permettra d'aborder l'action dans son ensemble. Ainsi, l'ouvrage d'Amblard *et al.*<sup>35</sup> nous permet d'avoir une vision générale des concepts et des points clés des différentes études de l'actions collective. Les chercheurs, pour l'étudier dans un territoire, mettent initialement en avant son caractère formalisé et la concentration réalisée au sein d'un groupe, en vue d'obtenir un objectif partagé. Cette vision réductrice est abolie par Erhard Fiedberg, qui donne un cadre mêlant une dimension formelle et un objectif défini, à des « mouvements plus ou moins spontanés, aux frontières incertaines et aux structures fluides, émergentes et informelles, mouvement qui représente le devenir »<sup>36</sup>. Pour Amblard, Berthomé, Houdart et Lardon qui analysent le concept en considérant les études de tous les domaines, la définition s'étend donc aussi aux mouvements formels et à l'action collective institutionnalisée.

Néanmoins, pour étudier l'action collective il convient d'étudier aussi le cadre géographique dans lequel elle se place. Le territoire, lieu de l'action collective, est un facteur essentiel qui explique en partie ses mouvements. Toujours dans leur ouvrage, Amblard *et al.* placent le territoire « entre politiques publiques et initiatives locales, entre le global et le local », c'est donc un lieu d'articulation entre différentes échelles de

<sup>35</sup> AMBLARD, Laurence., BERTHOME, Guy El-Karim., HOUDART, Marie., LARDON, Sylvie. L'action collective dans les territoires. Questions structurantes et fronts de recherche. *Géographie, économie, société*. [en ligne]. 2018, 20, n°2, p. 227-46. Disponible sur : <<https://doi.org/10.3166/ges.20.2017.0032>>.

<sup>36</sup> FRIEDBERG, Erhard. *Le pouvoir et la règle dynamiques de l'action organisée*, 2<sup>e</sup> Edition revue et complétée. Paris : Edition du seuil, 1997, p.22.

gouvernances. Il agit comme un milieu où les acteurs, leurs intérêts et leurs niveaux d'organisations sont entrelacés et sont mis en cohérences.

En vue d'étudier son impact sur l'action collective, le territoire doit être considéré dans trois dimensions qui le caractérisent selon l'étude d'Amblard *et al.* D'abord une dimension matérielle, c'est-à-dire ses propriétés naturelles héritées de son utilisation par les sociétés. Ensuite la dimension idéelle, donc son passé et son patrimoine ainsi que les groupes sociaux qui la composent. Enfin elle est caractérisée par la dimension organisationnelle, c'est-à-dire la manière dont y sont organisés les acteurs politiques, communautaires, et gouvernementaux. Ces trois dimensions influencent alors directement l'action collective.

Cette action avec une perspective territoriale se décline elle-même en trois parties, parmi lesquelles deux peuvent définir le réseau d'acteurs traitant et valorisant des archives. D'abord on observe des actions collectives sectorielles, sans visées transversales entre toutes les composantes du territoire et qui se développent au sein de filières spécifiques. Appliqué à notre champ d'étude, on considère plutôt dans cette définition des actions portant sur un territoire défini. Ensuite, les actions collectives engageant des enjeux à une échelle locale et au-dessus, qui ne s'appuient alors pas sur la structuration du territoire mais qui l'impactent. Ces actions font par ailleurs souvent l'objet de questionnements sur leur territorialisation, ce qui nous fait ici les associer aux actions collectives sur un territoire étendu non défini, ou sur un territoire international. À partir de ces caractérisations, le milieu de la recherche tend à analyser les procédures, les modes de gouvernances et les acteurs impliqués de sorte à mettre en exergue l'impact des facteurs territoriaux sur les actions collectives. Le réseau doit donc être lui-même considéré par le territoire sur lequel il s'appuie.

On observe aussi que de plus en plus d'ouvrages scientifiques mettent en avant le rôle de l'État et de ses politiques au sein de l'action collective. Dans l'étude de collectifs regroupant associatifs et institutions autour de la gestion des captations d'eau potable<sup>37</sup>, Bosc et Doussan démontrent que l'existence de programmes de financements à l'échelle

---

<sup>37</sup> BOSC, Christel., DOUSSAN, Isabelle. La gestion contractuelle de l'eau avec les agriculteurs est-elle durable ? Approche politique et juridique. *Économie Rurale*. 2009, n°309, p.65-80.

départementale permet de pallier le manque de ressources des collectivités gestionnaires. Il semble alors assez évident de faire un parallèle avec les associations mentionnées plus haut, vis-à-vis desquelles la mise en réseau s'accompagne de financements publics spécifiques. Ces derniers permettent alors de pallier le manque de ressources économiques et techniques pour gérer les archives, là où ils permettaient de pallier le manque de ressources économiques pour gérer l'eau dans l'exemple précédent.

### **Définition du réseau**

Ces facteurs complexes caractérisant les actions collectives permettent alors de définir un peu mieux le « réseau ». Ces réseaux sont caractérisés par des mouvements collectifs au sein d'un lieu de coordination. Ils sont très largement impactés par les territoires et par leurs contextes socio-économiques et politiques. Par leur forme collective, et parce qu'ils semblent impactés de la même manière par les facteurs de l'action collective, on peut définir ces réseaux comme des formes structurées et formelles d'actions collectives. À partir des notions d'action collective, de territoire, d'association et des structures étudiées, on peut alors essayer de former une définition du « réseau ». Avant cela, il faut souligner qu'il ne jouit d'aucune définition légale arrêtée, ni même de définition dans des travaux scientifiques, parfois plutôt associés aux « relations inter-associatives » ou aux actions collectives. Le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales écrit 20 définition pour le mot en fonction des différents contextes d'utilisation, parmi lesquelles on trouve la définition suivante : Le réseau est un « Ensemble de lieux (relais, stations) ou de personnes qui communiquent entre elles et dépendent généralement d'un organisme central »<sup>38</sup>. Cependant, cette définition reste trop générale pour rendre compte de la structure étudiée ici. Pour définir donc le réseau, on pourrait d'abord établir qu'il est **un mouvement collectif spontané ou provoqué par des politiques publiques, réunissant un certain nombre de structures associatives, publiques ou privées**. Sa formation implique généralement la mise en commun de ressources ou d'activités, et un lien fort entre ses membres. Il articule ses actions autour d'un ou plusieurs objectifs communs. Son territoire varie de l'échelle locale à l'échelle

---

<sup>38</sup>Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales. *Portail Lexical*. [en ligne]. Disponible sur : <https://www.cnrtl.fr/definition/>

internationale, on peut alors le classer parmi les actions collectives sectorielles, ou parmi les actions collectives supra-territoriales en fonction de cette échelle.

L'étude approfondie de ces actions collectives permet de comprendre certains mécanismes qui interagissent au sein du réseau. Si la proposition de définition du réseau ne s'éloigne pas vraiment de la définition d'action collective, elle souligne qu'il subit des forces similaires à celles subies par les actions collectives, et surtout par son caractère général elle met en lumière que le réseau ne présente pas de forme arrêtée.

## 5.B. Des structures sans forme arrêtée

À partir de cette première définition, on voit que la forme du réseau n'est pas arrêtée. Au vu du tableau comparatif en Annexe 1, présentant les caractéristiques de chaque réseau étudié pour notre analyse, nous pouvons néanmoins dire que le statut d'association française s'impose en statut le plus couramment utilisé pour des collectifs visant à traiter et valoriser les archives du film.

### ***Des statuts variés***

L'association française, selon la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 dite « loi de 1901 » est une « convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices »<sup>39</sup>. Cette loi définit donc des associations comme non-lucratives, puisque leur mise en place ne peut pas être réalisée dans un objectif de partage des bénéfices entre les personnes. Elle définit l'ensemble des associations françaises à l'exception des associations choisissant leurs sièges en Alsace et en Moselle, pour lesquelles c'est le code civil local qui s'applique. Dans l'ensemble, la forme d'association française permet au réseau d'obtenir une personnalité morale. Elle lui permet d'avoir le droit d'ester en justice, c'est-à-dire de faire valoir et de défendre ses intérêts, le droit de contracter, d'emprunter, ainsi que de recevoir des subventions et des dons manuels. La création d'une personnalité morale en son nom va permettre d'engager la responsabilité du réseau

---

<sup>39</sup> Ministère de l'Intérieur et des Cultes. *Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association*. [en ligne]. Journal officiel, n°177 du mardi 2 juillet 1901, p.1.

sur les actions entreprises. Elle implique surtout une autonomie juridique de la structure, qui ne peut pas en théorie être influencée par son entourage. L'association n'a pas de structure obligatoire, mais on observe cependant une tendance générale au sein des associations à tenir une assemblée générale, à constituer un conseil d'administration, à élire un président et à former un secrétariat<sup>40</sup>.

Cependant, le réseau ne prend pas uniquement la forme d'association française. Toujours en se basant sur le tableau en annexe 1, on observe que les formes juridiques varient. On observe d'abord le réseau international Inédits formé sous le statut de l'association luxembourgeoise. Régi par la loi modifiée du 21 avril 1928, il s'agit d'un statut relativement équivalent au statut français, qui s'applique selon le droit luxembourgeois. Il nécessite cependant la réalisation d'une ou plusieurs actions concrètes sur le territoire, ce qui n'est pas toujours évident pour des réseaux internationaux.

Ensuite, on observe deux autres réseaux constitués avec une convention de coopération. Aussi appelée convention de partenariat, elle est un accord contractuel entre deux entités ou plus, associatives ou non. Elle est donc utilisée dans le cas où des structures ont un intérêt mutuel à coopérer. Elle n'a pas de forme figée et est assimilable à plusieurs types de contrats différents. Elle n'a donc pas d'encadrement juridique spécifique<sup>41</sup><sup>42</sup>. Elle ne constitue pas une personne morale, et ne possède donc pas les droits accordés à une association (ester, contracter, emprunter, recevoir des subventions et des dons). N'ayant pas de personnalité morale, ce sont les membres du réseau qui prennent la responsabilité légale des actions. Le réseau n'est pas déclaré au Journal Officiel, ce qui lui enlève une certaine visibilité<sup>43</sup>. Néanmoins, comme l'association, cette convention définit un ou plusieurs objectifs communs précis. Par celle-ci, les acteurs s'engagent à mettre en commun leurs ressources et leurs activités, permettant ainsi d'autres activités décrites dans la convention. Cependant, elle ne donne pas

---

<sup>40</sup> DAMAREY, Stéphanie. *Droit des associations*. Issy-les-Moulineaux : Gualino, 2017, 123p.

<sup>41</sup> VERGNE, Emilie. *Convention de partenariat : qu'est ce que c'est et pour quoi faire ?* [en ligne] : <https://www.vergne-avocat.fr/convention-de-partenariat--qu-est-ce-que-c-est-et-pour-quoi-faire-ad152.html#:~:text=En%20somme%2C%20les%20conventions%20de,un%20cadre%20%C3%A0%20la%20collaboration.&text=La%20loi%20ne%20d%C3%A9finit%20pas,contrat%20qui%20est%20dit%20prot%C3%A9iforme>

<sup>42</sup> Il ne faut pas confondre la convention de partenariat entre deux entités privées et les contrats de partenariats liant l'Etat avec une entité privée, et qui elle est légiférée par la loi du 28 juillet 2008 relative aux contrats de partenariat.

<sup>43</sup> LACOUSSE, Magali. Les archives d'associations en France : se faire connaître ou se protéger ? In : GRENET, Jean-Philippe et RUGGIU, François-Joseph, *Du papier à l'archive, du privé au public*. Paris : Éditions de la Sorbonne, 2011, p. 59–70.

systématiquement de mode de gouvernance pour ce réseau. Enfin, elle fixe un cadre juridique aux obligations respectives des parties pour encadrer le réseau. Sur la figure ci-dessous, nous pouvons observer un comparatif de ces différentes caractéristiques de manière synthétique (figure 2).

	<b>Association française (loi du 1er juillet 1901)</b>	<b>Convention de coopération / partenariat</b>
<b>Personnalité morale</b>	Oui	Non
<b>Responsabilité juridique</b>	Portée par l'association en tant que personne morale	Portée individuellement par les signataires
<b>Capacité juridique</b>	Peut contracter, ester en justice, posséder un patrimoine, emprunter, recevoir subventions et dons	Ne possède pas de capacités
<b>Structure de gouvernance</b>	Aucune imposée légalement, mais en pratique : AG, CA, Président, Secrétaire...	Pas de structure imposée ni habituelle ; la gouvernance est définie (ou non) par la convention
<b>Formalités de création</b>	Déclaration obligatoire en préfecture ; Publication au JO	Signature d'un contrat de partenariat ; pas de publication au JO
<b>Encadrement juridique</b>	Code civil, Loi du 1er juillet 1901	Code du travail

*Figure 2 : Tableau comparatif des caractéristiques de l'association française et de la convention de coopération aussi appelée convention de partenariat.*

### **Des échelles diverses**

Ces réseaux existent aussi à des échelles différentes. Le comparatif des réseaux<sup>44</sup> permet d'observer la différence de taille entre un réseau comme Diazinterégio, réunissant 19 membres, et un réseau comme la Mémoire Filmique Pyrénées Méditerranées (MFPM) qui en réunit 4. Ceci est directement influencé par l'échelle territoriale visée par le réseau. Il peut avoir vocation à être européen (Inédit), national (Diazinterégio), ou restreint à un territoire plus petit (Mémoire Filmique de Nouvelle Aquitaine). On verra donc un nombre

<sup>44</sup> Annexe 1, *op. cit.*

plus ou moins important d'acteurs dans la zone géographique couverte, avec qui créer un partenariat. La zone géographique du réseau conditionne elle-même sa zone d'influence, les réseaux n'ayant pas les mêmes capacités sur leurs territoires. Enfin, ces réseaux par leurs politiques<sup>45</sup>, ou leurs différences de tailles, ne font pas l'objet de subventions identiques. Ces subventions ne sont pas égales et ne proviennent par ailleurs pas toujours des mêmes entités, en fonction de leur importance au sein du paysage culturel français mais aussi en fonction de leur échelle.

### ***Caractéristiques générales du réseau***

Même si son existence et son fonctionnement sont définis dans un document signé des parties prenantes, il n'y a pas de forme arrêtée du réseau, et encore moins de caractéristiques propres à son fonctionnement. On peut cependant, par le regroupement en fonction des échelles, en déterminer des caractéristiques plus générales. Lorsque le territoire d'action du réseau est à l'échelle d'une région, ou d'une culture régionale, ce sont des réseaux qui comportent le moins de membres. On observe aussi que ce sont les seuls qui s'organisent en convention de coopération, là où les réseaux qui comportent plus de membres sont organisés en associations. Il est légitime de penser que ces conventions sont alors utilisées à l'échelle régionale pour leur simplicité de mise en place, et qu'elles ne sont pas utilisées à des échelles plus grandes car la structuration précise de la forme associative permet une gestion plus simple lorsqu'il y a un nombre important d'acteurs. Du point de vue budgétaire, les réseaux régionaux sont les seuls qui peuvent obtenir des financements à l'échelle de la région, ce qui semble être compensé pour les réseaux nationaux et internationaux par une cotisation mise en place pour les membres. On observe cependant que le CNC est présent dans les financements de tous les réseaux. Cela est lié à une forte politique culturelle de la part de l'État, mais aussi au lien fort entre le CNC et les Cinémathèques, et qu'on retrouve des cinémathèques dans chacun de ces collectifs.

Il est donc difficile de définir la forme du réseau sans faire du cas par cas. Tant dans son statut, que dans sa taille, c'est une entité adaptée aux besoins et aux volontés de ses

---

<sup>45</sup> Ici nous évoquons d'abord la politique du réseau Diazinterregio, qui promouvait avant 2020 l'utilisation de son fonds économique commun pour le financement de ses projets plutôt que la recherche de subventions.

usagers, dont la forme est aussi impactée par les contextes sociaux-économiques du territoire.

## Chapitre 6 : Lier les membres : intégration, unité et diversité

Par la notion collective de l'action, et par l'idée que le réseau est une mise en commun des ressources d'acteurs, une des caractéristiques importantes est l'unité au sein du réseau. De cette unité naît un enjeu, celui de faire collaborer ses membres pour garantir son efficacité. Pour cela, le réseau doit intégrer des membres au sein d'un collectif. Ceci se produira selon des modalités et des fonctionnements divers pour créer une union (6.A). Cette intégration n'est pas sans embûches pour le collectif, qui doit ensuite gérer la variété des profils et son impact (6.B). Néanmoins, l'unité est un atout indéniable pour les structures et joue parfois un rôle capital dans les situations critiques (6.C).

### 6.A. Intégrer les membres au collectif

Si les réseaux sont, comme nous l'avons vu, hétéroclites, ils sont aussi très différents dans leurs manières d'intégrer des membres. Cette intégration est la première étape de construction du collectif, qui implique de faire rentrer un membre au sein du collectif, mais aussi de créer une union avec ce membre.

#### ***Critères d'entrée***

Dans un premier temps, l'intégration d'un membre est régie par des modalités d'entrées. Chaque réseau a ses propres modalités, qu'on peut observer de manière synthétiques dans le tableau en Annexe 1. D'abord, on observe que certains réseaux se montrent fermés à de nouveaux membres. C'est le cas de la Mémoire Filmique Pyrénées Méditerranée, qui montre des réticences à en accueillir. Cette démarche découle d'un manque de temps, accueillir un nouvel adhérent impliquant du travail supplémentaire tant pour demander des subventions que pour impulser une dynamique autour de lui<sup>46</sup>.

---

<sup>46</sup> Annexe 2, *op. cit.*

Or, le travail sur le réseau prend déjà beaucoup de temps sur des structures associatives, telles de petites cinémathèques, pour lesquelles le manque de financement influence le manque de personnel. Inévitablement, chaque tache nécessite alors plus de temps, et il est donc difficile d'en allouer davantage pour intégrer un nouveau membre.

On trouve quand même des réseaux ouverts à de nouveaux acteurs. Parmi les professionnels interrogés, ils manifestent soit l'envie de s'ouvrir aux autres<sup>47</sup>, soit le non-refus<sup>48</sup>. Derrière cette ouverture, il y a parfois quand même des critères d'entrée. Pour certains, c'est le type de fonds qui définit la possibilité d'entrée. On retrouve ce critère dans des réseaux axés sur un territoire ou une thématique commune, comme le réseau MFNA par exemple. L'enjeu est alors de valoriser le patrimoine audiovisuel d'un territoire spécifiquement<sup>49</sup>, et sortir de ce cadre impliquerait revoir les missions du réseau. Pour d'autres structures, le critère d'entrée est financier. C'est le cas de Diazinteregio par exemple, qui demande une cotisation régulière pour faire partie du collectif. La structure demandeuse doit donc être capable de financer son intégration au réseau<sup>50</sup>. Enfin, ce qui n'est pas un critère pour les réseaux, c'est le statut. Contrairement à mon hypothèse de départ, la forme collaborative du réseau ne le restreint pas légalement à compter parmi ses membres uniquement avec des associations. Certains encouragent par ailleurs la collaboration avec des acteurs publics, pourvu que ces derniers aient des fonds d'archives filmiques amateur suffisamment importants<sup>51</sup>.

### ***Processus d'intégration***

Les critères d'intégration sont différents en fonction des réseaux, mais les modalités mêmes de cette intégration changent elles aussi. On peut dresser deux modèles à partir des données recueillies lors des entretiens avec ces réseaux.

Dans le premier, on trouve un modèle où le réseau lui-même va prospecter pour trouver des acteurs. Ça a été le cas, à leur création, pour les réseaux MFNA et MFPM. Un ou plusieurs membres, initiateurs du réseau, effectuent alors une recherche parmi les

---

<sup>47</sup> Annexe 3, Entretien avec Patrick Malefond au sujet du réseau Mémoire Filmique de Nouvelle Aquitaine, le 31 mars 2025.

<sup>48</sup> Annexe 4, Entretien avec Stéphanie Ange au sujet du réseau Diazinteregio, le 20 mai 2025.

<sup>49</sup> Annexe 3, *op. cit.*

<sup>50</sup> Annexe 4, *op. cit.*

<sup>51</sup> Annexe 3, *op. cit.*

différents acteurs du territoire qu'ils envisagent de couvrir. Ce fonctionnement est intéressant d'abord dans le cas où lorsqu'il est réalisé, le réseau ne bénéficie pas ou peu de reconnaissance publique. Dans cette circonstance, souvent à la création du réseau, personne ne peut s'adresser spontanément à lui. Cela permet aussi de couvrir le territoire visé par le réseau. On constate dans le document préfigurant le réseau MFNA qu'il souhaite couvrir la totalité du territoire Néo-Aquitain<sup>52</sup>. La figure 3, tirée de ce document, montre bien les zones où le réseau n'est pas influent mais souhaite l'être, notamment au sud de la région. Il va donc prospecter auprès des différents acteurs de cette zone pour y trouver un membre potentiel. Toujours sur la figure 3, on observe que la MFNA souhaitait que l'Institut Culturel Basque rejoigne le réseau. On peut penser que ce fonctionnement est plus intéressant pour des réseaux qui s'intéressent à une zone géographique définie, plutôt de taille réduite mais soucieux d'avoir des membres couvrant l'intégralité du territoire.

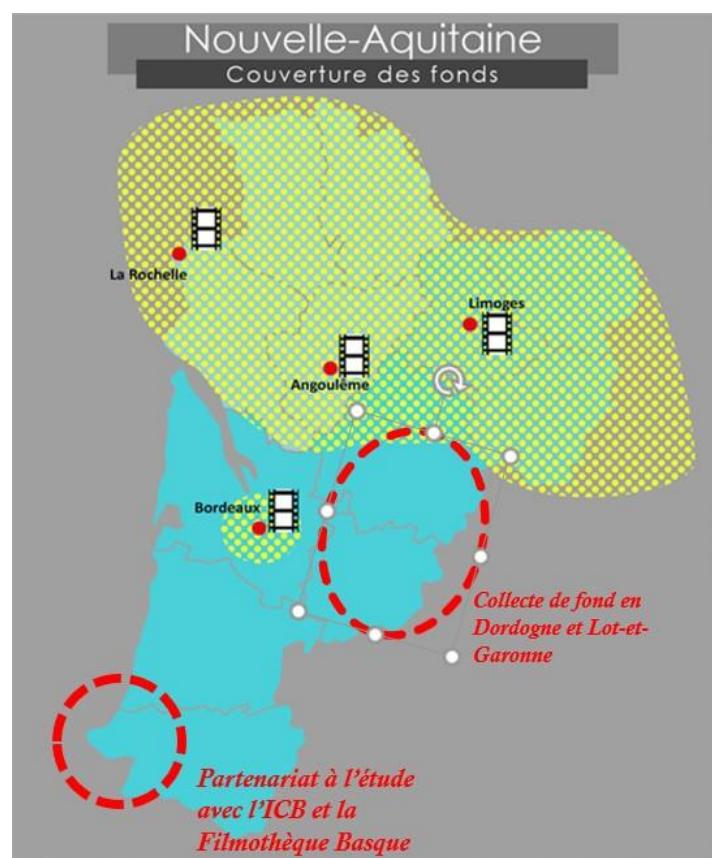


Figure 3 : Carte détaillant la zone d'influence pour la collecte des archives du réseau Mémoire Filmique de Nouvelle Aquitaine, tiré du rapport de Sofiane Aya.

<sup>52</sup> AYA, *op. cit.*

Le deuxième modèle d'intégration considère que ce sont les acteurs qui s'adressent au réseau pour l'intégrer. Dans cette logique, ce qu'offre le réseau motive la volonté d'intégration du membre, en d'autres termes, le réseau crée la demande chez le futur membre. On trouve dans ce cas-là notamment Diazinterégio, que divers acteurs vont alors solliciter pour obtenir l'utilisation d'un outil commun. C'est un modèle cohérent dans le contexte que nous étudions car, comme mentionné précédemment, l'un des éléments coûteux lié au traitement des archives est le développement d'outil de type base de données, nécessaire au traitement mais pas toujours accessible aux petites structures. Il est donc cohérent que les structures agissent d'elles-mêmes pour intégrer ce type de réseau pour utiliser ces outils nécessaires à des prix intéressants, pourvu que le réseau soit connu des autres professionnels de l'archive.

### ***L'union au sein du collectif***

Ces deux modèles d'intégrations mettent en exergue les dynamiques d'union du réseau. Dans toutes les actions collectives étudiées ici, on observe que les acteurs par la mise en réseau s'agglomèrent autour d'un ou plusieurs facteurs qui les uniront. Souvent ces facteurs communs découlent des besoins des structures, et sont eux-mêmes à l'origine de l'apparition des réseaux comme nous l'avons constaté dans le chapitre 4. On observe donc avec l'exemple de Diazinterégio que certains membres s'unissent autour d'un outil, suite au manque de ressources. Le noyau dur de l'association sera alors l'outil, qui sera régulièrement amélioré. D'autres s'unissent autour d'une volonté de réalisation de valorisations communes, suites au besoin de l'État ou de cinémathèques pour constituer des ensembles d'acteurs valorisant les archives filmiques, ou, pour pallier le manque de ressources, pour traiter les archives correctement, ce qui correspondrait plutôt au réseau MFNA.

L'unité de certains réseaux se base aussi autour du territoire, notamment car certains sont issus de politiques territoriales publiques. Stuart Chapin et Corrine Knapp, mettent en avant dans leur article de 2015 la notion de *sense of place* pour comprendre et

analyser les actions collectives dans les territoires. En reprenant d'anciennes études<sup>53</sup>, ils définissent le *sense of place* comme l'ensemble des facteurs qui associent des individus ou des groupes aux territoires<sup>54</sup>. Ces facteurs issus des expériences personnelles, mais aussi de l'histoire, de la religion, des cultures et des sentiments personnels qu'éprouvent les acteurs vis-à-vis du territoire. Cette notion se retrouve directement dans certains réseaux qui s'unissent autour d'un territoire. Le *sense of place* conditionne alors ces réseaux dans leurs souhaits de réunir des acteurs en fonction de leur territorialité, donc implicitement en fonction de leurs rapports culturels, historiques et leurs sentiments personnels au territoire. Ainsi, on observe au sein du réseau MFNA des acteurs ancrés historiquement à l'échelle locale.

Cependant si la notion de territoire entre en jeu, sa définition peut être différente suivant qu'on considère un territoire administratif ou culturel. On met alors ici en parallèle les territoires vécus par les peuples, avec le territoire organisé par l'État. Deux exemples étudiés prennent chacun en compte un territoire différent, suivant qu'il s'agisse pour la MFNA de s'unir autour des archives du territoire Néo-Aquitain jusqu'à l'extrême sud-ouest, ou pour la MFPM de s'unir autour des films amateurs du territoire Catalan, alors transfrontalier et prenant comme tracé la présence de la culture catalane. Ces facteurs d'union peuvent être évidemment multiples pour les structures, tant l'action collective est influencée par ses objectifs autant que par sa territorialité et par son contexte. Ainsi, on observe au sein de la Mémoire Filmique de Nouvelle Aquitaine que les acteurs conjuguent leurs initiatives autour d'un outil, la base de données PILL, et d'un territoire, la Nouvelle Aquitaine.

Si les réseaux sont dans l'ensemble capables et volontaires pour accepter de nouveaux adhérents, on observe que les fonctionnements pour les intégrer divergent. L'union, qui semble essentielle pour le fonctionnement de l'action collective, repose quant à elle sur plusieurs facteurs qui font partie intégrante du réseau. Avec ce constat, on peut

<sup>53</sup> F.S.Chapin et C.Knapp reprennent ici les définitions de Williams et Stewart dans leur ouvrage de 1998 (*Sense of place : an elusive concept that is finding a home in ecosystem management*), de Stedman dans son ouvrage de 2003 (*Sense of place and forest science : toward a program of quantitative research*), ainsi que celle de Tuan dans son ouvrage de 1977 (*Space and place : the perspective of experience*)

<sup>54</sup> CHAPIN, F. Stuart., KNAPP, N. Corrine. Sense of place : A process for identifying and negotiating potentially contested visions of sustainability. *Environmental Science & Policy*. [en ligne]. 2015, 53, n°A, p.38-46. Disponible sur : <<https://doi.org/10.1016/j.envsci.2015.04.012>>.

alors supposer qu'il est aisé pour le réseau d'intégrer de nouveaux membres, puisqu'il présente un nombre important de mécanismes pour y parvenir.

## 6.B. Gérer la variété des profils

Cette intégration de membres, parfois nombreux, apporte au groupe une variété plus ou moins grande de profils. Suivant les critères d'entrée, cette variété diffère ; cependant on a défini qu'il y avait finalement assez peu de critères d'entrées pour ces réseaux. À cela s'ajoute la taille du groupe, qui influera aussi sur le panel de profils des membres.

### ***Une variété souhaitée***

D'abord, on observe que cette variété est souhaitée par les structures. Pour certains réseaux utilisant des outils communs, tels que Diazinterégio ou la MFNA, l'arrivée de nouveaux membres peut impliquer la mutation du réseau. Les membres souhaitant notamment que l'outil commun de base de données corresponde à leur utilisation, il faut donc qu'ils puissent y retrouver ce qu'ils souhaitent.

Cette variété de profil va donc encourager des mutations au sein du réseau, de l'outil ou même de la conception du réseau. Cette mutation est par certains encouragée, c'est le cas de la MFNA par exemple. Patrick Malefond dans son entretien évoque son souhait d'intégrer des structures qui possèderaient des fonds d'archives audio<sup>55</sup>. En effet, pour les réseaux, l'arrivée de nouveaux membres s'accompagne parfois de subventions ponctuelles pour financer l'adaptation de l'outil. Cette amélioration de l'outil se justifie alors par la fonctionnalité nouvelle de l'outil : dans le cas de la MFNA le caractère audio du fonds d'archives mènerait à l'évolution de l'outil pour traiter ce type de fonds.

Dans d'autres structures, la mutation de l'outil est anticipée par rapport à l'intégration. Le développement de l'outil devient alors continu, sans attendre l'inclusion d'un acteur au profil particulier. Cela permet ainsi de susciter l'intérêt des futurs membres pour adhérer. On observe avec le réseau Diazinterégio de cette situation se produit dans

---

<sup>55</sup> Annexe 3, *op. cit.*

le contexte d'un réseau financé par ses membres couramment, à hauteur d'une somme significative<sup>56</sup> permettant alors d'insuffler continuellement de l'argent au projet. Cette mutation anticipée est évidemment à mettre en lien avec la volonté pour le réseau d'accueillir un nombre important de structures. Si ce sont les acteurs extérieurs qui se tournent vers le réseau pour utiliser l'outil, alors pour les inciter on maintient son évolution.

Cette mutation peut être aussi souhaitée par certains réseaux parce qu'elle favorise une grande diversité dans les formes de valorisations des archives. Ce mécanisme sera observé plus en détail au paragraphe 7.A.

### ***Le risque de diversifier les profils***

Cependant, si cette diversité est souhaitée parfois, il est intéressant de penser qu'elle ne présente pas que des bénéfices pour les actions du réseau. La variété de profils peut amener dans un premier temps des difficultés dans la réalisation des actions de valorisation.

D'abord géographiquement : plus les structures sont éloignées, plus il est complexe d'organiser des actions de valorisation communes sur un territoire qui les réunit. En ce sens, on observe par exemple sein du réseau Mémoire Filmique Pyrénées Méditerranée un nombre beaucoup plus important de valorisations communes réunissant la Cinémathèque de Toulouse et l'Institut Jean Vigo, que de valorisations communes entre l'Institut Jean Vigo et la cinémathèque de Barcelone<sup>57</sup>. Si historiquement les deux structures françaises sont bien plus en contact, c'est aussi la caractéristique géographique qui conditionne de telles rencontres.

Ensuite, on observe que des structures semblent moins incitées à réaliser des actions communes quand il s'agit d'actions qu'elles ne réalisent pas déjà. En ce sens, on observe dans l'entretien avec P. Malefond que, lorsqu'il n'y a pas d'incitations à la réalisation d'actions prenant des formes spécifiques communes par le réseau, chaque membre réalise en commun des actions de valorisation sur le modèle de celles qu'il réalise

---

<sup>56</sup> Pour le cas de Diazinterregio, ces financements sont portés entre 1800€ et 2000€ pour chaque structure par an (Annexe 4, *op. cit.*).

<sup>57</sup> Julien Avet parle dans son entretien de valorisation très régulières avec la cinémathèque de Toulouse, et d'une valorisation en dix ans avec la cinémathèque de Barcelone (Annexe 2, *op. cit.*)

couramment, ici surtout des projections d'archives<sup>58</sup>. Les actions naturellement mises en place par les membres sont donc plutôt celles qu'ils ont l'habitude d'organiser de leurs côtés.

Au-delà des difficultés liées à la valorisation, la diversité des profils va amener une adaptation des outils ; cependant c'est une adaptation qui peut ne pas être souhaitée ni souhaitable pour les réseaux. D'abord parce que les possibles coûts de modifications de l'outil spécifiques à chaque membre ne sont pas forcément finançables en intégralité par des subventions. Il s'agit alors pour les membres de mettre en commun des fonds pour obtenir une mise à niveau de l'outil pour le bénéfice d'un seul membre. Dans un contexte où on voit des structures associatives avec des baisses de subventions et donc de ressources financières, c'est un sujet qui reste très sensible pour les acteurs. Ces mêmes modifications seront par la suite sujettes à d'autres modifications, encore une fois spécifiques à une seule structure. Pour continuer sur l'exemple de la MFNA, il a été développé une catégorie pour traiter les archives papiers spécifiquement pour la Mémoire de Bordeaux Métropole, qui possède un fonds papier. Celui-ci est donc principalement utilisé par la MBM, or nous avons découvert lors de mon stage des problèmes dans l'outil, lié à la réalisation de paniers d'archives et à cet export. Cela amènera sûrement à un coût de modification supplémentaire, qui ne profitera principalement qu'à un seul membre.

Un sur-élargissement de l'outil va également augmenter le nombre de champs descriptifs. Cela pourrait ainsi créer une confusion au niveau de ces champs, ce qui conduirait à des incohérences dans l'indexation des archives en fonction de leurs natures. Toujours dans l'exemple de la MFNA, il existe des champs communs aux fiches d'archives filmiques (Figure 4) et aux fiches d'archives photographiques (Figure 5).

---

<sup>58</sup> Annexe 3, *op. cit.*

Film « Bordeaux sous l'occupation »

Informations

Titre Bordeaux sous l'occupation

Notation ① ★ ★ ★ ★ ★

Dossiers

Référence original BSX 00762/FRubinoBob1

Résumé **B** **I** | **Ix**

Film amateur tourné entre fin 1940 et 1941 par un soldat allemand. Dans ce film on peut voir ainsi la ville de Bordeaux pendant l'occupation allemande : vie quotidienne des bordelais, présence des soldats allemands et de leur emprise sur la ville.

Descriptif 00:32:13 Arrivée en gare de Saint-Jean, le quai de la gare, devant la gare un tramway passe.

00:59:12 statue de la Victoire aux Quinconces, les chevaux, la place, les colonnes rostrales Au fond, à quai, le paquebot Baudouinville qui sert de cantonnement à la Marine sous la dénomination "Admiral Von Arnauld", englobant le hangar H15.

01:48:05 2 officiers allemands

01:53:13 allées de Los Angeles

Figure 4 : Extrait d'une fiche descriptive d'un film d'archives dans l'outil PILL.

Photo « Chemin de Saint-Médard »

Informations

Titre Chemin de Saint-Médard

Auteur Inconnu

Année Période 1905 à 1915

Résumé **B** **I** | **Ix**

Barrière Saint-Médard à Caudéran

Mentions obligatoires La Mémoire de Bordeaux Métropole / Coll Francis Baudy

Figure 5 : Extrait d'une fiche descriptive d'une photographie d'archives dans l'outil PILL.

Deux champs nous intéressent en particulier, le champ « résumé » et le champ « descriptif ». Pour les archives audiovisuelles, le premier champ recueille un bref résumé de ce qui est représenté dans le film avec parfois une contextualisation, et le second contient une description plus minutieuse des plans et des actions avec des *time codes*. Pour les archives photographiques en revanche, le premier contient une description complète de ce qui est représenté dans l'image avec parfois une contextualisation, et le second n'existe pas. On voit donc ici que la gestion de deux types d'archives différentes a conduit à deux interprétations différentes d'un même champ, et à avoir un niveau de description identique dans deux champs différents. Il faut donc être attentif aux confusions potentielles liées à la création de champ commun lors de l'ajout du traitement d'un nouveau type d'archives.

Des profils trop éloignés créeront aussi des difficultés, au sein même du réseau, liées à la langue. D'abord, dans la communication entre les membres, la barrière de la langue peut être un frein à l'adhésion de structures mais aussi à leur implication. On peut observer en ce sens le réseau Inédits qui, malgré sa vocation européenne, comporte une large majorité de structures francophones. Cela a notamment eu pour effet que certaines assemblées générales aient été réalisées en français, empêchant ainsi la compréhension par le reste des membres européens non francophones<sup>59</sup>. Il est possible que ce genre d'interaction diminue donc l'implication des membres, qui ne se sentent pas intégrés par l'utilisation d'une langue qui n'est pas commune.

Ces langues multiples impactent aussi directement les activités de traitement du réseau, puisqu'elles se retrouvent directement dans l'indexation des archives. Par exemple pour la MFPM, les membres utilisent le catalan pour communiquer entre eux, cependant la diversité des profils amène alors des publics variés répartis entre la France et l'Espagne. Les membres du réseau doivent alors rédiger leurs notices en 4 langues (français, anglais, catalan et espagnol) pour permettre leur compréhension par tous les publics. Ce processus long freine ainsi inévitablement la mise en ligne des archives.

---

<sup>59</sup> Annexe 2, *op. cit.*

### ***La diversité, facteur supplémentaire d'intégration***

Pour aller plus loin, on peut penser cette variété des profils comme un facteur supplémentaire à l'intégration d'un collectif. La similarité des profils au sein d'un groupe n'est pas toujours attirante pour une personne (physique ou morale) souhaitant l'intégrer. Dans l'analyse des liens interassociatif, Sylvain Pasquier souligne qu'une des craintes potentielles d'un membre est la perte de sa singularité, qui se fondrait au sein du groupe<sup>60</sup>. S'appuyant sur un parallèle entre lien social et lien politique, il prend l'exemple de mouvements de contestations politiques au sein desquels on trouverait des acteurs qui ne souhaitent pas être détachés de leurs actions au profit du groupe.

Il est à mon sens intéressant de rapprocher cette analyse de nos réseaux, puisqu'il existe ici aussi une articulation entre lien social et politique. La « politique » de chaque membre ne désigne alors plus ici différents mouvements de contestation politique, mais directement les actions et les idées que mettent en avant ces membres, des politiques sont souvent propres à des contextes et à des territoires. Cette dynamique de crainte de fondre son identité au sein d'une politique en réseau s'exprime très bien à travers l'exemple de la tentative d'intégration de l'Institut Culturel Basque au sein de la Mémoire Filmique de Nouvelle Aquitaine. Cette dernière semble ne pas avoir été conclue par crainte que la politique centrée autour de la valorisation du territoire Basque de l'Institut se fonde dans la politique globale de valorisation du territoire Néo-Aquitain de la MFNA, une valorisation régionale promue par ses membres<sup>61</sup>.

Cette dynamique de crainte de se fondre dans une masse ne respectant pas les individualités, et notamment à travers de l'exemple de l'Institut Culturel Basque, souligne pour moi un élément essentiel. La recherche de variété des profils nécessite la mise en avant de cette diversité au sein du groupe. Pour des profils au sein d'un territoire administratif, il faut alors montrer la considération du territoire dans la géographie de ses cultures et pas uniquement dans son tracé administratif. La mise en avant de la culture locale de certains membres et la valorisation de cette diversité permettrait alors d'inciter l'union au sein d'un groupe couvrant un territoire administratif. De la même manière,

---

<sup>60</sup> PASQUIER, Sylvain. Le lien associatif et interassociatif, L'idéal de la rencontre comme radicalisation démocratique. *Revue du MAUSS*, 2005, n°26, 2, p. 385-399.

<sup>61</sup> Rappelons qu'il s'agit aussi ici, nous l'avons vu dans la sous-partie précédente, de différences dans la conception même des territoires qui a amené à un tel refus, suivant qu'on souhaite faire prévaloir le tracé du territoire administratif ou du territoire culturel.

valoriser la diversité des fonds traités par l'outil du réseau permettrait d'inciter l'intégration de structures avec des types de fonds particuliers. Ainsi, la variété des profils servirait l'intégration de tous les membres du territoire visé au sein du collectif.

La variété des profils n'est donc pas uniquement positive pour les réseaux même si elle peut être souhaitée. Elle est néanmoins importante à prendre en compte, puisque dans certains cas elle peut servir directement de facteur de décision lors de l'intégration au sein d'un réseau.

## 6.C. L'impact de l'union au sein du groupe : l'exemple du « sauvetage » d'un membre

Nous avons donc fait face au constat que l'union au sein du groupe se formait autour de plusieurs facteurs liés au réseau, malgré une variété des profils qui pouvait la freiner. Par cette réunion, on voit que la formation en action collective va alors encourager la création d'un lien social entre ses membres.

### ***Le lien social au sein du collectif***

Sylvain Pasquier observe, en analysant des actions et des groupements d'associations militantes, que l'incitation à créer du lien social est une tendance réalisée par de nombreuses associations<sup>62</sup>. Dans ses exemples, il s'agit à travers le lien social de considérer les personnes membres vis-à-vis de leurs engagements et de leurs projets personnels dans la mise en place des engagements associatifs. Ce lien permet alors la personnalisation des engagements de l'association, une personnalisation souvent revendiquée par ces structures. L'association se place alors comme créatrice d'un lien social entre les individualités, nécessaire à la reconnaissance même des personnes. S. Pasquier évoque par ailleurs que ce lien est nécessaire dans la reconnaissance de la « personne collective »<sup>63</sup>. Pour l'exécution d'un projet politique ou social, elle appuie sa cohésion sur la réunion autour de valeurs communes aux membres, mais aussi et surtout

---

<sup>62</sup> PASQUIER, *op. cit.*

<sup>63</sup> PASQUIER, *op. cit.*

sur la reconnaissance extérieure du lien social qu'elle fait émerger entre ses adhérents. Ainsi, le lien social devient une nécessité pour ces structures.

Si ce lien s'applique dans les associations, alors on peut s'appuyer dessus pour analyser *a minima* les réseaux d'acteurs qui possèdent le statut d'association. Pasquier étend cette notion aux liens interassociatifs, des liens moins formalisés et qui prennent la forme générale d'actions collectives. Ces liens permettent d'ailleurs, dans le contexte interassociatif, d'expliquer les considérations de chaque membre. Ce lien ne cherche pas alors « à se fonder ni à dépasser ses appartenances collectives préexistantes »<sup>64</sup>. Ainsi, le réseau associatif n'existe pas dans le souhait de substituer à chaque entité associative mais bien dans le souhait de créer un nouveau lien social.

L'analyse du lien social amène S. Pasquier à déclarer que le réseau associatif militant ne chercherait pas véritablement à constituer une communauté politique au-delà des espaces publics, poursuivant l'idée que le lien interpersonnel n'existe que dans une optique de reconnaissance extérieure<sup>65</sup>. C'est une idée que je souhaite cependant nuancer concernant les réseaux ci-étudiés.

Rappelons d'abord que ces réseaux conservent un objectif commun, celui de traiter et de valoriser les archives filmiques amateur. Il découle d'une volonté de mise en avant de ce type d'archives auprès du public, et notamment d'un besoin d'obtenir de nouvelles ressources. Cette visée commune prend alors comme seul parti le souhait de valoriser une pratique peu répandue, favorable à la bonne conservation de documents d'archives relativement présents à l'échelle mondiale. On peut alors supposer que cette volonté est moins sujette à discorde qu'un objectif politique, puisqu'il paraît évident qu'une entité traitant des archives souhaite les traiter au mieux. Elle pourrait être amoindrie selon les ressources que chaque entité souhaite engager pour la valorisation de ce type d'archives en particulier, mais reste néanmoins présente ne serait-ce que par soucis professionnel.

À cette volonté commune s'ajoutent les missions du réseau. Si une association à visée politique s'illustre par des actions publiques (manifestations, assemblées ouvertes, etc...), un réseau ayant pour mission la valorisation du film amateur s'illustrera aussi dans

---

<sup>64</sup> *Ibid.*

<sup>65</sup> *Ibid.*

des actions privées liées au fonctionnement et à la mise en commun. Certains réseaux étudiés s'illustrent notamment par une mise en commun forte des ressources, c'est le cas par exemple de Diazinteregio. Au sein de cette structure, les membres sont amenés à mettre en commun leur ressources et leurs savoirs dans des actions de réflexion réservées aux membres (commissions, tables rondes, etc...). Ce genre d'actions, qu'on retrouverait notamment dans des associations professionnelles, permet au réseau de remplir ses objectifs de favoriser le traitement des archives. Elles font ponctuellement l'objet d'apparitions publiques, et, de fait, le lien social qui y est construit ne peut pas être uniquement motivé par la reconnaissance publique.

### ***Une dynamique supplémentaire***

Pour comprendre que le lien social est un élément moteur essentiel au collectif, qui peut profiter à l'ensemble des structures, nous allons observer plus en détail l'exemple de l'association Trafic Image au sein du réseau Mémoire Filmique de Nouvelle Aquitaine.

Crée en 1995 par deux personnes, Trafic Image réalise un travail de collecte et de conservation de films menacés de disparitions dans la ville d'Angoulême. Elle cible précisément les fonds de cinéastes amateurs locaux. La numérisation des fonds leur permet de réaliser un panel diversifié d'actions de valorisations, allant de la vente de droits à la production de films, le tout en vue de restituer une mémoire collective au public<sup>66</sup>. L'association intègre le réseau et adopte l'outil de base de données PILL en 2017. On observe sur le rapport préfigurant l'évolution du réseau que l'association se démarque par un fonds conséquent de films sur pellicule, mais aussi par une taille réduite par rapport aux autres membres<sup>67</sup>. Cela se constate tant sur le nombre de bénévoles qui y travaillent que sur le volume de subventions qui lui sont versées. À cette date, Sofiane Aya décrit déjà que « L'association [Trafic Image] connaît au cours des derniers exercices, des difficultés de financement qui handicapent le maintien d'un emploi salarié et la réponse à des besoins immobiliers. À ce jour, elle bénéficie d'une mise à disposition d'un bureau par le pôle image Magelis à Angoulême »<sup>68</sup>. C'est donc une petite structure qui rejoint le réseau

---

<sup>66</sup> MEMOIRE FILMIQUE DE NOUVELLE AQUITAINE. *Trafic Image* [en ligne]. Disponible sur : <https://trafic.memoirefilmiquenouvelleaquitaine.fr/>

<sup>67</sup> AYA, *op. cit.*

<sup>68</sup> AYA, *op. cit.*

dont la taille complexifie son activité, malgré son importance pour les archives du film amateur sur la région.

Lors de son activité, Trafic Image a employé un documentaliste avec l'aide de la Cinémathèque de Nouvelle Aquitaine (CdNA). D'abord employé à plein temps par l'association, il a ensuite été financé à 50% par la cinémathèque à mesure que les financements de l'association diminuaient. Puis, à l'arrêt des subventions, c'est la cinémathèque qui a proposé un contrat au documentaliste que ne pouvait plus payer Trafic Image. Aujourd'hui l'association n'a plus les fonds pour financer un employé pour son activité, et a transféré son fonds à la CdNA. Le fonds continue alors d'être traité par le documentaliste, dont l'emploi a été sauvégarde par la CdNA<sup>69</sup>. Ce sont véritablement les liens entre les deux associations qui ont provoqué ce « sauvetage ». Des liens qui ont été créées par la présence des deux structures au sein d'un même réseau, qui a provoqué la mise en commun de leurs traitements et de leurs actions de valorisation.

Par le lien social qu'il crée entre les membres, le réseau a donc réussi à conserver un emploi, et plus concrètement à conserver sa ressource humaine. Il a aussi permis de conserver les archives au sein du réseau, qui n'ont alors pas été versées dans des archives publiques ou éparpillées entre les membres comme cela peut arriver. Cela permet au réseau d'en conserver la valorisation, et donc les revenus qui en découlent. Le contexte de traitement des archives a donc été conservé dans les grandes lignes, puisque si l'institution change elles restent au sein du même réseau dans une association.

D'un point de vue moins optimiste, cet évènement peut être dans une certaine mesure mis en lien avec des mouvements de concentration observés dans le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire. Ces concentrations, par des signatures de conventions de partenariats notamment, s'inscrivent dans un mouvement de rationalisation des dépenses pour les pouvoirs publics, et incitent alors selon Nadine Richez-Battesti *et al.*<sup>70</sup> à la disparition des associations de petites tailles. La disparition s'effectue alors en la

---

<sup>69</sup> Annexe 3, *op. cit.*

<sup>70</sup> RICHEZ-BATTESTI, Nadine., PETRELLA, Francesca., MARIVAL, Céline. Risques et potentialités des restructurations interassociatives. *Revue internationale de l'économie sociale*. [en ligne]. 2017, n° 344, p.41–57. Disponible sur : <<https://doi-org.gorgone.univ-toulouse.fr/10.7202/1039581ar>>

restructuration de deux associations, à l'origine membres d'une coopération, en une seule association plus importante.

Sans que l'on sache vraiment si la disparition de Trafic Image était vraiment le souhait des pouvoirs publics, elle est effectivement le fait de la suppression de ses subventions, et peut donc tout à fait s'insérer dans la dynamique décrite par Nadine Richez-Battesti et ses collaborateurs. Cela mène alors selon les autrices à une normalisation des pratiques, pouvant être appliquée dans notre sujet d'études aux pratiques de valorisation, et à la perte de spécificités de ces associations vis-à-vis des entreprises. Il convient donc pour le réseau d'être alerte sur l'impact que la coopération peut avoir sur ses membres plus petits, et plus largement sur l'impact que de telles réorganisations pourraient avoir sur les associations.

Les dynamiques d'intégration et de gestion des profils au sein du réseau donnent donc à voir l'agencement de l'action collective. Si les intégrations de profils sont bénéfiques, elles créent une dynamique d'union entre les différents membres, aussi appelée lien social. Ce lien social, alors présent dans les actions collectives, est lui-même bénéfique pour les structures membres et pour un traitement global de l'archive, allant parfois jusqu'à permettre de limiter la fin d'existence de ces structures.

## Chapitre 7 : Un levier d'action supplémentaire pour traiter les archives

Si le réseau par le lien social permet une manière supplémentaire de pérenniser les associations et leurs activités, il est aussi une nouvelle structure disponible qui va se conjuguer aux actions de ses membres. Cette structure aux missions qui lui sont propres, parfois adaptées aux individualités de ses membres, va permettre alors un nouveau panel d'actions pour traiter les archives du film amateur.

### 7.A. Valoriser par des actions préexistantes et par de nouvelles actions

La valorisation des archives par le réseau va engager deux dynamiques pour ses membres. Dans le cas des réseaux à une échelle plus locale, on observe dans un premier

temps qu'ils vont mettre en place des actions de valorisations auparavant réalisées en solitaire par les membres.

### ***Réalisation d'actions préexistantes***

L'action qu'on observe en premier dans le tableau en Annexe 1, c'est la valorisation d'archives lors de projections. La pratique est courante pour les archives audiovisuelles, on pense avant tout aux projections réalisées par les différentes cinémathèques de France. Souvent équipées de salles adaptées, c'est généralement par elles que vont s'initier ce genre d'opérations. Il faut être attentif néanmoins dans cette action : il ne s'agit pas dans les réseaux étudiés de projections de films patrimoniaux, mais de film d'archives amateurs. Ces valorisations font donc appel à un montage de la part des membres, puisque les films dits « amateurs » n'ont pas nécessairement de son, ni de trame globale par rapport à ce qui est représenté. Dans ces montages, on peut donc voir se succéder des archives de différentes provenances, souvent sur un thème commun<sup>71</sup>.

Ensuite, on voit une autre action de valorisation avec la sensibilisation aux archives. On va alors proposer le visionnage d'archives, avec des interventions expliquant des procédés de création. Ces sensibilisations peuvent permettre aussi des sensibilisations à l'image, avec des ateliers de manipulation d'images pour réaliser des montages. Ce sont souvent des actions à destinations d'un public plus jeune, qui peuvent être mise en place en milieu scolaire, mais qu'on retrouve aussi parfois dans des maisons de retraite.

L'intervention du réseau, qui s'insère dans des méthodes de valorisations préexistantes, permet alors aux actions une nouvelle portée. Dans un premier temps dans les outils utilisés, les structures n'ayant pas toutes les mêmes moyens ni les mêmes objectifs, cette mise en commun de l'action va permettre de réunir les outils. Ils contribuent parfois à l'action de prendre de l'envergure : là où, par exemple, on aurait pu voir une projection d'archives réalisée par un seul acteur, la mise en commun des outils permet d'imaginer une projection mise en musique et enregistrée<sup>72</sup>. Ou encore pour une

---

<sup>71</sup> Annexe 5, Entretien avec Nicolas Nogues au sujet du réseau Inédits, le 26 mai 2025.

<sup>72</sup> Nous prenons ici l'exemple du ciné-concert organisé par la MFNA et capé par un des membres du réseau, le 16 mai 2019.

action de sensibilisation, où la réalisation par trois membres de l'action va permettre le partage d'un outil de sensibilisation détenu par seulement l'un des trois membres<sup>73</sup>. Dans un second temps, le réseau va influer dans la portée même de l'action de valorisation. Elle pourra alors couvrir un territoire ou des thématiques plus larges, puisqu'on aura accès à un fonds à valoriser plus important.

Pour comprendre cette dynamique de l'action qui part de chaque membre, dans laquelle le réseau s'immisce, il est important de saisir que dans un réseau comme la Mémoire Filmique Pyrénées Méditerranées ce sont les actions qui s'insèrent dans le réseau, et pas le réseau qui les provoque<sup>74</sup>. Ce processus découle du fait que le réseau n'a ni le dynamisme ni les ressources nécessaires pour impulser ce genre d'actions. Ainsi dans ce cadre, le réseau est tributaire des actions des différents membres, et de l'envie des membres à mettre en communs leurs actions.

### ***Lancement de nouvelles formes de valorisation***

Par ailleurs, on observe d'autres cas où le réseau va permettre la réalisation d'actions que lui seul peut mettre en place. En ce sens, la mise à disposition en ligne d'archives s'impose comme une action importante de valorisation commune à tous et permise uniquement par le réseau pour ses membres. Il s'agit alors de mettre à disposition les archives sur un portail internet commun, permettant une recherche dans une partie ou la totalité des fonds des membres. Cela permet de répondre à des demandes courantes de mise à disposition pour des chercheurs ou des documentaristes, de manière plus efficace que si ces réponses étaient faites au cas par cas. Souvent, cette mise à disposition donne lieu à une cession d'images, et donc à une rentrée d'argent pour les associations membres. Cela permet aussi une consultation simplifiée pour des particuliers ou des professionnels, sans prise de contact avec les différents membres, ce qui est un gain de temps important<sup>75</sup>.

---

<sup>73</sup> Nous abordons ici la table mashup, outil dédié à la réalisation d'atelier de montage d'image, mise en commun par le FAR lors d'une action de sensibilisation du réseau. (Annexe 3, *op. cit.*)

<sup>74</sup> Annexe 2, *op.cit.*

<sup>75</sup> MOLINIE, Christelle. Partager pour mieux régner : pratiques d'open data et d'open content en musée. In : UNIVERSITE DE TOULOUSE JEAN-JAURES, DDAME, *Données ouvertes Libre accès Archives ouvertes, questionnements sur l'appropriation, la réutilisation et la valorisation des données*, 13 et 14 mars 2025, Toulouse.

Enfin, ce portail internet commun agit en vitrine pour les archives de l'ensemble du réseau, qui peuvent alors rediriger ceux qui consultent vers des actions de valorisations physiques en lien avec les fonds mis en avant sur le portail. Cette logique de vitrine transparaît d'autant plus dans le cas où les archives rendues visibles sur le site ne sont qu'une sélection d'archives en fonction de leur qualité et de leur intérêt, comme c'est le cas pour le portail commun de la MFPM.

### ***Solliciter le sense of place des publics***

Dans ses actions de valorisations, on observe que le réseau va utiliser à nouveau le *sense of place*. Ce dernier est souvent présenté et perçu comme un acteur ancré dans un territoire, et va utiliser cela pour valoriser l'archive. On a observé dans la sous-partie 6.A que la réunion de certains réseaux, souvent d'envergure régionales, est provoquée par un *sense of place* commun aux différents membres<sup>76</sup>. C'est-à-dire que le lien social de ces membres s'organise notamment autour du territoire. On peut aller plus loin en observant que par leurs actions de valorisations, ces réseaux régionaux souhaitent aussi faire appel au *sense of place* des publics. On observe donc une ligne directrice des actions, avec des valorisations autour de thèmes qui appellent la localité des publics. L'association des mots « mémoire filmique » avec un territoire, dans le titre de deux des réseaux, est très évocatrice de ce qu'elle met en avant dans ses actions. La création d'une mémoire commune d'un territoire, faisant appel à une histoire locale retranscrite dans ses archives. Par ses actions, cette mémoire suscite alors l'affect lié au territoire chez les publics.

Cette nouvelle structure permet donc aux petites unités de réaliser des valorisations à plus grande échelle d'abord, et aussi de réaliser des actions de valorisation qu'elles ne réalisaient pas avant. Surtout, elle permet la mise en place d'outils de type portail commun essentiel pour faciliter l'accès aux archives mais très couteux pour les structures. Un portail pour plusieurs structures implique par ailleurs qu'il profite de la notoriété de toutes les structures membres, lui permettant une meilleure visibilité sur internet.

---

<sup>76</sup> CHAPIN, *op. cit.*

## 7.B. Normaliser les pratiques archivistiques

Le réseau s'illustre aussi dans ses actions par la possibilité qu'il offre de normaliser les pratiques.

### ***Les normes archivistiques***

La norme, apparue indirectement pour les archives en France dans l'entre-deux guerre, est définie par le Conseil International des archives en 2010 comme « une ligne directrice reflétant un consensus d'associations commerciales ou d'organismes industriels, professionnels ou gouvernementaux, reconnus nationalement ou internationalement, sur des produits, des pratiques ou des opérations »<sup>77</sup>. Elle consiste donc en pratique en une réflexion commune sur les procédés, des produits ou des opérations pour en reconnaître une forme idéale. Des standards et des normes ont donc été développés en archivistiques par des groupes de professionnels, pour en proposer une pratique commune. Ces normes s'appliquent notamment au niveau de l'indexation du document. En effet, si l'objet principal est de conserver l'information, la description des documents est une pratique qui demeure sujette à une grande subjectivité. Le développement des normes découle donc notamment de l'idée de transmettre l'information de la manière la plus fidèle possible au document initial. Dans ce cas-là, une norme permet d'homogénéiser des descriptions et faciliter ainsi la recherche et les échanges entre structures.

S'il paraît alors évident pour un service d'archives de normer ses fiches descriptives, on observe en réalité que ces dernières suivent parfois des règles propres à chaque structures<sup>78</sup>. Cela peut être lié à un manque de connaissance dans le domaine, mais aussi à un manque de ressources temps ou financière pour adapter son traitement. Il n'est donc pas étonnant que ces normes ne soient pas présentes dans de petites structures, telles que des associations de tailles réduites. Le manque de norme n'est alors pas nécessairement un frein, dès lors que l'association suit son propre standard et qu'elle est

---

<sup>77</sup> GRAILLES, Bénédicte., DUCOL, Laurent. Les enjeux de la normalisation dans les services d'archives. *La Gazette des archives*. [en ligne]. 2012, 4, n°228, p. 9-22. Disponible sur : <[www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2012\\_num\\_228\\_4\\_4980](http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2012_num_228_4_4980)>.

<sup>78</sup> Ce constat s'appuie sur mes différentes expériences au sein des services d'archives audiovisuelles du CEA, services de la Mémoire de Bordeaux Métropole et de l'Institut de Recherche Historiques du Septentrion.

en capacité de gérer ses archives et de les retrouver. Dans cette logique, les nouveaux employés sont eux même formés au standard interne lors de leurs prises de poste.

Cependant, lors d'une mise en commun telle que l'intégration d'un réseau, l'indexation devient une problématique commune. Spécifiquement, lors de la réunion d'acteurs autour d'une base de données commune, telle que les outils PILL ou DIAZ<sup>79</sup>, une indexation normée semble nécessaire pour permettre une recherche efficace comprenant les fonds de tous les membres. Parallèlement à cette nouvelle problématique, nous avons observé plusieurs fois déjà que le réseau permet de mettre en commun les ressources de tous les adhérents pour impulser des projets plus coûteux, complexes à réaliser à l'échelle d'un seul membre.

### ***Normaliser au sein du réseau***

On observe donc dans certains réseaux des actions en vue d'une normalisation des pratiques de ses membres. Comme indiqué précédemment, la normalisation des pratiques peut tout d'abord s'effectuer sur le traitement des archives. Cette normalisation peut parfois prendre la forme d'un thésaurus. Dans la visée d'une indexation optimale, les structures peuvent adopter un langage contrôlé pour la description de leurs archives. Il s'agit alors d'utiliser des formes normalisées de termes, pour ne conserver qu'un seul descripteur parmi une liste de synonymes. Il existe des listes simples de termes normées ou hiérarchisées, le thésaurus en est une version la plus aboutie. Ce dernier fonctionne avec des liaisons sémantiques, qui hiérarchisent les termes, les associent ou en proposent des équivalences<sup>80</sup>. Il met ainsi en commun les notions thématiques utilisées par chaque structure membre du réseau. Les structures ne comportant pas les mêmes fonds, elles peuvent n'avoir qu'une utilisation partielle du thésaurus, cependant il doit être suffisamment exhaustif pour pouvoir adresser précisément les thématiques de chaque fonds des membres du réseau<sup>81</sup>.

---

<sup>79</sup> DIAZ est l'outil de base de données développé et utilisé par les membres du réseau Diazinteregio.

<sup>80</sup> ETIENNETTE, Pascale. Chapitre V : Analyse et indexation. In : ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANCAIS. Abrégé d'archivistique principes et pratiques du métier d'archiviste, 4<sup>e</sup> édition refondue et augmentée. Paris : Association des archivistes français, 2020, p.155-176.

<sup>81</sup> ANGE, Stéphanie., GUILLOUZIC-GOURET, Mevena., PAILHOU, Rémi. Diazinteregio : un réseau pour valoriser la mémoire filmique régionale. In : SCOPSI, Claire, ROUILLER, Clothilde, SIN BILMA-BARRU, Martine et VASSEUR, Edouard, *Les nouveaux paradigmes de l'archive*. Pierrefitte-sur-Seine : Publications des Archives nationales, 2024, p. 102-111.

La normalisation peut ensuite prendre la forme d'adoption de normes descriptives. Il existe parfois des normes spécifiques à certains types d'archives, impliquant l'utilisation de plusieurs normes descriptives. On priviliege dans d'autres cas l'utilisation de normes se suffisant à elles-mêmes, comme la norme ISAD(G) développée par le Conseil international des archives qui doit permettre de décrire n'importe quel type d'archives<sup>82</sup>. Ces normes permettent alors de cloisonner chaque niveau d'information à des champs spécifiques.

Cependant, la normalisation des pratiques des membres du réseau peut ne pas se cantonner aux activités de traitement. On observe pour certains réseaux qu'il est aussi nécessaire de normaliser les pratiques de mise à disposition, spécifiquement en ce qui concerne les tarifs et les droits. En effet, n'étant pas un milieu très concurrentiel, les structures n'ont pas toujours de tarif de référence en ce qui concerne la vente de droit à l'image, qui ne sont pas toujours fixées en fonction des tarifs de structure similaires. Par une volonté de collaboration, le réseau va donc généralement mettre en commun ses tarifs pour assurer qu'il n'y aura pas de concurrence déloyale entre ses membres, c'est le cas par exemple de la Mémoire Filmique de Nouvelle Aquitaine. Cette normalisation des tarifs accompagne également la mutualisation des cadres contractuels. Observé notamment à la MFNA, certains réseaux souhaitent harmoniser les contrats de cession de droits d'images<sup>83</sup>. C'est notamment pertinent dans le cadre de la MFNA, où certains membres pouvaient avoir de nombreux contrats pour chaque situation, complexifiant ainsi la vente d'image. Parfois, on observe même que cette normalisation des contrats peut découler d'une volonté de faire apparaître le réseau. Par exemple, la MFA notifie dans sa présentation de 2018 vouloir lier le déposant au réseau pour les contrats de dons ou de dépôt<sup>84</sup>.

---

<sup>82</sup> MOTTE, Alice., CLAVIDE, Florence. Instruments de recherche : la normalisation au service de l'accessibilité des ressources. In : ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANCAIS. *Abbrégé d'archivistique principes et pratiques du métier d'archiviste*, 4<sup>e</sup> édition refondue et augmentée. Paris : Association des archivistes français, 2020, p.177-216.

<sup>83</sup> CINEMATHEQUE DE NOUVELLE AQUITAINE, FONDS AUDIOVISUEL DE LA RECHERCHE, LA MEMOIRE DE BORDEAUX METROPOLE, TRAFIC IMAGE. *Convention réseau Mémoire Filmique de Nouvelle-Aquitaine*. 2018, 5p.

<sup>84</sup> CINEMATHEQUE DE NOUVELLE-AQUITAINE. *Préfiguration du réseau Mémoire Filmique de Nouvelle Aquitaine, présentation aux actionnaires du réseau le 19 juin 2018*. Limoges, 2018, 50p.

Ces actions passent avant tout par la mise en commun de ressources, et surtout par la mise en commun de savoirs. Dazinterregio par exemple fonctionne sur la pratique de commissions, donc la mise en commun des pratiques et des savoirs de chacun. Dans la commission « genre cinématographique », ce retour d'expérience est combiné à l'étude des travaux réalisés par le CNC sur ces termes. Cette dernière a abouti alors à l'établissement d'une liste des termes de genres commune à l'ensemble des utilisateurs de l'outil DIAZ<sup>85</sup>. Le modèle des commissions permet de réduire le collectif aux membres intéressés à l'étude du projet, donc d'optimiser l'efficacité d'une action de réflexion commune.

Ce n'est pas la seule manière d'agir possible pour le réseau, dans les cas où le travail de normalisation à réaliser nécessite plus d'investissement, il peut faire appel à une entreprise, qui réalisera une étude et les modifications nécessaires à une bonne normalisation. Toujours avec l'exemple de Diazinterregio, la constitution d'un fonds commun pour le développement de l'outil a permis la mise en place d'un projet visant à adopter un thésaurus commun pour tous les utilisateurs de l'outil DIAZ. En 2017, le réseau réalise une première étude sur l'impact de l'adoption d'un tel thésaurus auprès de ses structures membres, puis il confie ensuite le travail de modification de l'existant à la société Ourouk<sup>86</sup>. Cette action est alors permise par le fonds commun, mais aussi par le CNC à travers une subvention obtenue spécifiquement pour le projet.

Le réseau peut donc réaliser de telles actions parce qu'il agit à une échelle supérieure à celle des acteurs considérés isolément, et peut alors solliciter des financements supplémentaires au niveau national. Il les impulse aussi par nécessité, lié au traitement des archives qui devient, dans certains cas, commun ou à la nécessité de clarifier les cessions de droits.

## 7.C. Améliorer le traitement documentaire des fonds du réseau

---

<sup>85</sup> ANGE, *op. cit.*

<sup>86</sup> ANGE, *op. cit.*

Dans l'objectif de normaliser les pratiques, c'est toute une série d'actions qui s'initie au sein du réseau pour permettre d'améliorer le traitement documentaire des fonds. Pour rappel, les réseaux définissent notamment dans leurs objectifs la bonne conservation et valorisation des archives filmiques. Un traitement archivistique cohérent est nécessaire pour conserver et transmettre au mieux l'information, et donc nécessaire dans la direction entreprise par le réseau. En ce sens, la mise en réseau va être une fois de plus une opportunité pour les membres, qui pourront profiter de ressources financières supplémentaires et de connaissances étendues pour traiter leurs fonds.

### ***Partage d'outils***

On peut séparer les formes de mise en commun au sein du réseau pour améliorer le traitement des archives en deux catégories<sup>87</sup> : l'apport en nature et l'aide en industrie. D'abord, on a des actions de mise en commun relevant de l'aide dite « en nature ». Directement empruntée à l' « apport en nature », il s'agit ici d'aborder la mise en commun de matériel favorisant le traitement.

On observe donc en ce sens le rassemblement de matériel de numérisation ou de chaîne de numérisation, avec des tarifs préférentiels, au sein de certains réseaux. La CdNA met en place par exemple un tarif ne comptant que le coût du matériel dans la numérisation d'archives audiovisuelles pour les membres de son réseau. Il est important de garder en tête le coût important des chaînes de numérisations, et la difficulté de mise en place de certaines liée à la rareté de certains lecteurs de supports. Cela est d'autant plus important qu'ici, contrairement aux archives papiers, certains lecteurs spécifiques sont nécessaires à certaines archives, surtout lorsqu'il s'agit de lire des documents à bandes magnétiques, donc illisibles à l'œil nu. La mise en réseau permet donc de garantir une numérisation de bonne qualité et une exploitation des archives pour l'ensemble des membres.

---

<sup>87</sup> Cette séparation arbitraire en trois formes s'inspire des formes d'apport que chaque partie peut proposer lors de l'écriture d'un contrat de partenariat. Ce sont des concepts qui s'appliquent dans le contexte d'un regroupement de personnes visant la création d'une entreprise, qui peuvent s'appliquer à mon sens ici puisqu'il s'agit d'un regroupement d'acteurs en vue d'accomplir un objectif commun.

## ***Partage de connaissances***

L'aide « en industrie » impacte aussi le traitement des membres. Par la mise en commun de connaissances, le réseau permet à tous de suivre des méthodes archivistiquement correctes. Cela n'est pas une chose évidente pour les associations, dont le contexte ne leur permet pas toujours d'avoir du personnel qualifié. Pour reprendre l'exemple de Vue du Cap, décrit brièvement dans le paragraphe 4.B, on observe une structure extrêmement réduite, où l'on compte une seule personne qui s'occupe bénévolement du traitement des archives. Le réseau permet alors à cette bénévole un contact régulier avec des personnes qualifiées du domaine, employées par un autre membre du réseau. Par ce contact, la bénévole recueille alors la connaissance nécessaire à mettre en place à chaque étape de son traitement, et garantit qu'il suive des principes d'archivistique.

C'est un double enjeu pour le réseau qui doit, au-delà de l'aide à ses membres, garantir parfois un bon traitement par l'ensemble de ses acteurs, lorsqu'ils agissent dans une base de données commune. Il doit alors minimiser au maximum les écarts de qualité dans l'indexation des archives. Dans d'autres contextes, on observe parfois que des actions de formations sont proposées par les réseaux. Il ne s'agit alors plus d'aide en industrie à proprement parler puisque ces formations ne sont pas toujours réalisées par des membres du réseau. Il peut donc financer des formations, mais également l'achat de ressources documentaires spécifiques à la gestion des archives, c'est le cas par exemple d'Inédits.

## ***Mise en place d'outils de base de données***

Parmi ces différentes actions, la réalisation majeure pour favoriser le traitement efficace des archives est la mise en place d'un outil de gestion auprès des différents membres. Si avant le regroupement certains possédaient déjà un outil de type GED ou DAM, le réseau leur met ici à disposition un outil développé en interne du réseau, qui reprend les problématiques communes aux membres et surtout les caractéristiques des fonds. Il est donc potentiellement le plus adaptés pour ces associations, et assure une description correcte de leurs archives. L'utilisation d'outil commun permet par ailleurs une communication entre les membres facilitée lorsqu'il s'agit de réfléchir à des

problématiques d'indexations. En ce sens, on trouve l'outil PILL, développé notamment grâce à des subventions décrochées par la formation du collectif, et qui prend en compte les différentes caractéristiques propres à chaque fonds des membres.

Le réseau favorise donc à plusieurs niveaux l'indexation, une favorisation qui ne saurait être permise si les acteurs étaient restés indépendants, car elle découle directement de la mise en commun.

#### 7.D. Le réseau, changement d'échelle pour l'association

La mise en commun permet donc un accès aux ressources coûteuses pour la conservation et le traitement des archives. De fait, les associations vont passer à une nouvelle échelle de traitement et de conservation. Avant cela, des associations comme la Mémoire de Bordeaux Métropole traitaient leurs archives sur des logiciels privés tels que FileMaker. Avec la mise en réseau, ils acquièrent d'abord de nouvelles connaissances mais aussi un outil plus cohérent vis-à-vis de ses besoins. Les associations dépassent alors l'échelle d'une simple association traitant pour elle-même et avec ses ressources, et traitent désormais avec la vision que leurs archives seront mises en commun dans la base de données. Cela les oblige alors à inclure des normes au sein des processus, favorable à l'échange d'information. Cette mise en commun impacte jusque dans les conditions de conservations du fonds, puisqu'on observe parfois la mise en commun d'une partie du fonds avec les autres structures membres. On voit notamment pour la MFNA que les copies de conservation numériques sur LTO sont conservées dans la même structure ainsi que sur des serveurs communs.

#### **Développement de nouvelles actions**

Elle permet aussi de nouvelles actions de valorisations en fonction de la spécificité des membres. On a observé que parfois ces actions dépendent des actions préexistantes au sein de chaque structure. En ce sens, pour tout acteur, cette démarche lui permet aussi de réaliser des actions couramment réalisées par d'autres acteurs avec eux. Il en résulterait donc des réflexions communes sur l'adaptation possible de telles actions à chaque structure, et ainsi sur une potentielle extension des compétences de valorisation de ces membres. L'ajour de profil valorisant différemment les archives du film amateur

permettrait alors aux autres membres de réaliser de nouvelles actions collaboratives, et aussi d'apprendre le fonctionnement de ces actions auprès de professionnels qui ont l'habitude de les réaliser. Le partenariat avec des acteurs variés incite les structures à sortir de leurs actions initiales, et il est donc possible pour une structure comme MBM qui réalise peu de projections, de développer de manière plus importante ce genre d'actions au sein du réseau. Le réseau permet aussi de changer l'envergure de ces actions, par exemple on observe grâce à la mise en réseau la captation d'évènements réalisés par la MFNA, permettant ensuite une nouvelle valorisation sur internet.

### ***Accroissement de l'influence***

De plus, le réseau apporte un changement d'échelle pour les acteurs. Nous avons observé précédemment que ces réseaux impactaient des échelles différentes, allant de l'échelle régionale à l'échelle internationale. Les acteurs des réseaux quant à eux peuvent avoir une échelle différente : on trouve parmi eux des associations et des petites cinémathèques, qui ont de l'influence à l'échelle resserrée d'une ville ou d'un département. On trouve aussi des cinémathèques plus conséquentes, qui impactent déjà le territoire à une échelle régionale. Pour ces acteurs locaux, le réseau permet alors un changement d'échelle d'influence, par la mise en commun des territoires des membres. À l'image de la carte de la zone d'influence dans l'ouvrage de Sofiane Aya (Figure 3), on observe que cette mise en commun fonctionne par cumul des zones<sup>88</sup>. Ainsi pour le cas de la MFNA, un acteur qui agit uniquement à l'échelle de la ville de Bordeaux pourra mener ses actions sur le Bassin d'Arcachon en ayant du public, notamment grâce à son contact avec un acteur local qui servira de relai à l'information.

On obtient alors un maillage territorial très important, qui pour certains réseaux est à l'échelle européenne. Le réseau Inédits par exemple réalise un certain nombre d'actions de valorisation partout en Europe. Ainsi, il étend pour tous la zone d'action pour les évènements de valorisation. Cette zone d'action étendue permet aussi d'agrandir les zones de collecte à des lieux plus éloignés, un phénomène qu'on a pu observer à la création

---

<sup>88</sup> AYA, *op. cit.*

du réseau Mémoire Filmique Pyrénées Méditerranée par exemple. Christine Nougaret<sup>89</sup>, conservatrice et membre d'un réseau pour la conservation des archives associatives, explique que la force des associations de conservation réside dans la capacité à connaître et à repérer les différents fonds d'archives quelle que soit leur origine. Cette zone agrandie contribue indirectement au rayonnement de chaque acteur, essentiel quand on considère que leur visibilité apporte aussi une vente d'archives plus importante.

### ***Obtention de nouvelles subventions***

Ce changement vers une échelle géographique plus étendue permet aussi d'obtenir de nouvelles subventions. On observe, en comparant les différents réseaux et acteurs<sup>90</sup>, que ces subventions sont directement conditionnées par les échelles géographiques. Si un réseau européen n'obtiendra donc pas de subventions à l'échelle municipale ni régionale, il peut néanmoins permettre aux projets portés par ses membres d'obtenir des subventions via des organismes nationaux et européens, moins atteignables pour une structure régionale. Ainsi, même si cet argent ne peut théoriquement pas être reversé aux membres, il peut permettre l'achat de matériel ou l'emploi d'une personne dans le cadre de projets spécifiques, et ainsi bénéficier aussi au collectif.

### ***Changer d'échelle pour garantir la réussite des actions***

Pour aller plus loin dans la réflexion sur l'échelle du réseau, on peut reprendre la réflexion de Laurence Amblard *et al*<sup>91</sup> sur le développement et la solution des actions collectives. Le collectif, en analysant ce que disent les ouvrages scientifiques, explique que la réussite de ces actions dépend notamment des caractéristiques des territoires<sup>92</sup>. Ces caractéristiques sont liées à leur dimension matérielle (caractéristiques techniques des infrastructures), mais aussi à leur dimension organisationnelle (dispositif de gestion du collectif en place, incitations à coopérer). À ces caractéristiques viennent s'ajouter des

---

<sup>89</sup> NOUGARET, Christine. Imaginer et mettre en œuvre de nouveaux partenariats avec le monde associatif. La section des Archives privées du Centre historique des Archives nationales. *La Gazette des archives*. [en ligne]. 2004, n°194, p. 188-190. Disponible sur : <https://doi.org/10.3406/gazar.2004.3710>

<sup>90</sup> Annexe 1, *op. cit.*

<sup>91</sup> AMBLARD, *op. cit.*

facteurs sociaux, économiques et politiques liés aux contextes des actions collectives. Mansbridge<sup>93</sup> observe notamment que les politiques publiques et l'État ont un rôle important dans ces dynamiques d'actions communes. Cela est mis en parallèle par Amblard *et al.* avec le développement de pratiques collectives agricoles suite à l'existence de programmes d'appuis à l'échelle départementale.

Si une association en tant qu'action collective subit déjà des influences, sa mise en réseau lui permet alors de modifier à la fois les caractéristiques des territoires et le contexte des politiques publiques qui l'impactent. Ainsi en changeant son territoire, l'action collective est impactée par de meilleures caractéristiques d'infrastructures (présence de membres équipés en outil de numérisation par exemple) et par une dimension organisationnelle parfois plus structurée (présence de commissions sur des sujets précis). En changeant d'échelle, le contexte socio-économique change, avec des politiques étatiques différentes incitant la coopération. Ainsi, en changeant d'échelle pour leurs actions collectives, les associations assurent d'une meilleure efficacité de leurs actions que dans leur contexte initial.

La mise en réseau permet donc de nouvelles possibilités d'actions pour les structures associatives, d'une part pour améliorer ses actions de valorisation préexistantes, et d'autre part pour en créer de nouvelles, lui conférant ainsi de nouvelles connaissances en valorisation. D'autres opportunités s'ouvrent aux associations en réseau, dans la mise en place de normes au sein des structures, pas nécessairement mise en place dans les services alors qu'elle est importante pour parvenir à un traitement correct des archives. Ce traitement bénéficie par ailleurs d'autres avantages à la mise en réseau, le plus important étant qu'elle permette l'utilisation d'outils de base de données qualitatifs. Dans une vue d'ensemble, on peut donc définir que le réseau est avant tout un changement d'échelle pour une structure associative, permettant souvent une amélioration globale de ses activités en changeant le contexte économique et politique de la structure.

---

<sup>93</sup> MANSBRIDGE, Jane. The role of the state in governing the commons. *Environmental Science & Policy*. [en ligne]. 2014, 36, p.8-10. Disponible sur : <<https://www.sciencedirect.com.gorgone.univ-toulouse.fr/science/article/pii/S1462901113001421>>

## Chapitre 8 : La Mémoire Filmique de Nouvelle Aquitaine, vers une meilleure efficacité du réseau ?

Derrière le portrait général tiré dans la partie précédente des possibilités que peut offrir le réseau à un acteur, l'exemple précis du réseau Mémoire Filmique de Nouvelle Aquitaine peut donner une idée des actions réelles qu'un réseau peut réaliser. Il convient de rappeler, avant de l'analyser, que le réseau de la MFNA est un réseau à portée régionale. S'il est par ailleurs installé dans le paysage des réseaux depuis une dizaine d'années déjà, il n'en reste pas moins à améliorer, tant dans le dynamisme de ses activités que dans les outils qu'il met à disposition. Ce paragraphe prendra pour base le témoignage de Patrick Malefond, coordinateur du réseau, et les différents constats que j'ai pu réaliser lors de mon stage, pour en proposer des pistes d'améliorations à réaliser en vue d'accroître son efficacité.

### 8.A. Ré-animer le réseau

Bien que le réseau ait fait l'objet d'un dynamisme important à sa création, il fait état, comme d'autre, d'une activité en forte baisse quelques années après son lancement. Ses actions de valorisation, hormis la publication d'archives audiovisuelles, sont ponctuelles et inégales dans les acteurs qu'elles sollicitent. On observe que ces actions arrivent difficilement à réunir tous les membres, prenant alors plutôt la forme d'actions bilatérales, avec comme acteur principal la Cinémathèque de Nouvelle Aquitaine. Ce sont par ailleurs souvent des formes de valorisation déjà réalisées par les différents acteurs de leur côté, il n'y donc pas d'apprentissage de nouvelle forme de valorisation pour les membres. Une relance de sa dynamique est alors nécessaire pour pouvoir conserver et augmenter ses avantages pour ses membres.

#### *Conserver des contacts réguliers*

Trouver une nouvelle dynamique passe d'abord par la conservation des liens quotidiens déjà existants. La démarche qu'on observe aujourd'hui de prise de contact

entre deux membres par mail environ tous les mois<sup>94</sup> entretient aujourd’hui à minima le réseau. Il serait donc souhaitable que la démarche perdure car elle permet de conserver un lien social régulier entre ses membres. Néanmoins, cette prise de contact doit pouvoir évoluer et ne plus simplement graviter autour de la CdNA. Les autres acteurs ayant aussi une expertise professionnelle dans le domaine, il serait bon d’encourager à poser des questions à d’autres membres du réseau, peut-être même à l’ensemble du réseau à partir d’une liste de diffusion à l’image du fonctionnement de l’Association des Archivistes de France. On éviterait alors l’écueil, habituel dans les actions collectives sous formes associatives, qui consiste en la centralisation du collectif autour d’une seule entité<sup>95</sup>.

Cependant, impulser une nouvelle dynamique pour le réseau nécessite de ré-impliquer les membres à la structure. Cette ré-implication dans les projets communs pourrait alors passer, par exemple, par la mise en place de points récurrents de mise en commun des problèmes et des actions. Cela prendrait alors la forme d’une réunion régulière, similaire au fonctionnement des commissions, semblant très utilisée par d’autres actions collectives et notamment par le réseau Diazinterregio<sup>96</sup>. Cela permettrait de faire le point régulièrement et d’entretenir le lien social autour des problématiques communes. Cette piste pour relancer sa dynamique semble être retenue, puisqu’une réunion de l’ensemble du réseau a eu lieu en Mai 2025, et qu’il a été fait mention plusieurs fois lors de mon stage de vouloir relancer des points réguliers notamment pour faire état des différents problèmes de l’outil.

### ***Organiser de nouvelles actions***

Il s’agit ensuite d’organiser de nouvelles actions pour relancer une dynamique de partenariat entre les membres. Cette organisation pourra tout à fait prendre place dans ces réunions régulières, néanmoins la fréquence devra être suffisamment élevée pour pouvoir prévoir des actions de valorisations communes.

Des outils permettraient de simplifier et d’encourager ces démarches, par exemple l’utilisation d’un agenda commun permettrait de faciliter le développement des actions,

---

<sup>94</sup> Annexe 3, *op. cit.*

<sup>95</sup> PASQUIER, *op. cit.*

<sup>96</sup> MOSSER, Françoise. La Commission des archives notariales et l’animation d’un réseau. *La Gazette des archives*. [en ligne]. 2005, n°197, p. 37-44. Disponible sur : <<https://doi.org/10.3406/gazar.2005.3739>> ; ANGE, *op. cit.*

ou la communication régulière des projets à venir de chaque membre. Cette idée semble également avoir été retenue par le réseau lors de la dernière réunion, dont le compte-rendu mentionne l'établissement d'une « communication mensuelle des actions de chaque structure aux autres membres du réseau »<sup>97</sup>. Le réseau pourrait alors fixer un objectif de valorisation par mois ou par année, et par l'objectif entretenir la dynamique. Ce genre de démarche est utilisé notamment par la MFPM, qui fixe des objectifs de mise en ligne chaque mois. Ces démarches devront évidemment tenir compte des propres évènements de chaque association.

### ***Créer des projets conséquents***

Pour entériner définitivement le lien fort entre les adhérents, il pourrait être intéressant d'avoir un lieu physique commun à l'ensemble du réseau, qui deviendrait alors symbole du collectif constitué. Par ailleurs, ce lieu pourrait être un bâtiment pour la conservation d'archives, ce qui assurerait des conditions de conservations optimales pour les archives de l'ensemble du réseau. Cette perspective a déjà été envisagée, on trouve notamment en interne les étapes du projet de construction d'un bâtiment pour l'archivage des documents audiovisuels. Cependant, le projet semble avoir été abandonné, il est possible de supposer que cela fait suite à un manque de financement.

Il serait aussi possible de lancer un projet de collecte de grande envergure, à l'échelle régionale. Une telle opération permettrait une implication régulière des membres. Aujourd'hui, il n'y a pas à ma connaissance d'action de collecte impulsée par le réseau. Ce genre d'action est cependant généralement déclenché par une perte potentielle d'archives lié à des fermetures ou à la disparition des supports. On peut imaginer en ce sens que le réseau aurait tout intérêt à démarrer une telle campagne sur son territoire compte tenu de l'obsolescence de certains de ses outils de lectures. Cette action permettrait par ailleurs de mettre en avant le réseau au sein du territoire. Ce genre

---

<sup>97</sup> MEMOIRE FILMIQUE DE NOUVELLE AQUITAINE. *Compte rendu de la rencontre Mémoire Filmique de Nouvelle aquitaine (du 20 mai 2025)*. Angoulême, 2025, 1p.

d'actions a déjà été produit au sein de réseaux, notamment par la MFPM, mais aussi par le réseau PAJEP dont l'action a remporté un franc succès auprès du public<sup>98</sup>.

### ***Intégrer de nouveaux acteurs***

Une autre idée pour dynamiser le réseau pourrait être de collaborer avec des chercheurs, à l'image du réseau Inédits<sup>99</sup>, où l'intégration de nouveaux acteurs permettrait une nouvelle impulsion au sein du collectif.

Dans son article écrit en 2005, Françoise Mosser détaille l'animation d'un réseau informel réunissant des producteurs, des services d'archives, mais aussi des chercheurs<sup>100</sup>. Dans son exemple, ce réseau permet de solutionner des problématiques liées à la complexité du traitement de certaines archives. Il est intéressant d'observer l'inclusion des chercheurs au sein du réseau, qui sont présentés ici en utilisateurs principaux des archives traitées. Même s'ils semblent être une part non-négligeable de publics pour la MFNA, ils ne peuvent pas y être considérés comme les publics principaux des archives tant les documentaristes et les particuliers prennent une place importante dans les actions de valorisation. On peut cependant supposer qu'une dynamique impliquant des chercheurs permettrait de nouvelles actions pour le réseau.

Dans ce cas, le fonctionnement en commissions, qui ne semblait pas pertinent pour les réflexions au sein de la MFNA parce qu'il s'adresse surtout à des structures comptant un nombre important d'acteurs pour en simplifier la réflexion collective, pourrait devenir ici intéressant. On pourrait envisager de créer des commissions avec des chercheurs, de sorte à provoquer l'écriture de travaux de recherche en lien avec les différents fonds.

La Mémoire de Bordeaux Métropole, membre du réseau, compte par ailleurs parmi ses adhérents d'anciens chercheurs, eux même déjà organisés en commissions thématiques au sein de l'association en vue de la publication d'articles dans une revue. Il serait donc envisageable de provoquer une entrevue entre le réseau et une ou plusieurs

---

<sup>98</sup> RIVOIRE, Stéphanie., BROUSSELLE, Valérie. Le Pôle de conservation des archives des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire (PAJEP). *La Gazette des archives*. [en ligne]. 2005, 1, n°197, p. 45-55. Disponible sur : [www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2005\\_num\\_197\\_1\\_3740](http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2005_num_197_1_3740)

<sup>99</sup> Annexe 5, *op. cit.*

<sup>100</sup> MOSSER, Françoise. La Commission des archives notariales et l'animation d'un réseau. *La Gazette des archives*. [en ligne]. 2005, n°197, p. 37-44. Disponible sur : <https://doi.org/10.3406/gazar.2005.3739>

de ces commissions, qui pourrait permettre l'écriture d'un ou plusieurs articles sur des sujets liés à des fonds conservés par le réseau. Dans un second temps, si les retombées d'une telle action sont favorables, une commission permanente avec quelques membres pourra être créée pour permettre l'écriture régulière d'articles, notamment pour des publications de MBM. En considérant que ces personnes sont bénévoles de l'association MBM, on peut aussi penser que ce serait une action à moindre coût. Cette action permettrait alors au réseau de toucher un public d'universitaires et d'anciens universitaires, un public qui n'est pas forcément capté par le réseau actuellement.

Si ces différentes idées sont proposées dans un même paragraphe et sans ordre de priorité, il faut tout de même noter que l'investissement et les bénéfices sont inégaux pour chaque action. Il convient donc de lire cet ensemble de suggestions comme une liste, où toutes les solutions ne se valent pas. L'essentiel pour le réseau est d'initier un nouveau mouvement, par la place de projets réunissant tous les membres et par une fréquence accrue de contacts. De plus, valoriser plus efficacement ces actions pourrait permettre au réseau de renforcer sa visibilité territoriale.

## 8.B. Améliorer les outils communs : norme et mise en avant des pratiques dans les outils

Dans l'objectif de rendre le réseau plus profitable pour ses membres, il pourrait être aussi bénéfique pour lui d'apporter des améliorations sur les outils qu'il propose. Parmi les outils mis en commun, on observe d'abord l'outil de base de données PILL, développé pour ses membres. Cette base de données est commune ; néanmoins on observe aujourd'hui une utilisation assez cloisonnée entre chaque membre puisqu'ils n'ont accès qu'à leurs fonds. Par ailleurs, le terme d'outil désigne également la chaîne de numérisation des films, réalisée à la Cinémathèque de Nouvelle Aquitaine à un tarif préférentiel pour tous les membres. Enfin, le portail internet commun fait aussi parti des outils utilisés par l'ensemble du collectif.

Parmi ces outils, seule la numérisation fait l'objet d'un processus commun puisqu'elle est réalisée à chaque fois par la CdNA. On constate alors que la recherche dans

l'entièreté du fonds est rendue complexe par l'absence de processus de traitement standard au réseau pour l'utilisation de l'outil PILL. La recherche sur fonds multiples nécessite donc de rentrer plusieurs mots clés différents, parfois larges, qui créent beaucoup de bruit dans les résultats de la recherche. Pour remédier à ce problème, présent pour les personnes cherchant directement sur le portail commun, le réseau doit mettre en place des normes afin d'obtenir une cohérence globale dans le traitement des fonds et ainsi une recherche parmi des mots communs à toutes les structures.

### ***Normaliser la base de données PILL***

Dans l'objectif de normaliser ses données, le réseau peut d'abord faire le choix d'adopter une norme descriptive pour ses fiches de description. Plusieurs normes internationales existent pour la description d'archives, certaines spécifiques aux archives du film amateur. En considérant les dernières avancées de l'International Council of Archives, le réseau pourrait se tourner d'abord vers la norme *Record in Context* (RiC), parue dans sa version 1.0 en 2023. Elle rassemble 4 normes préexistantes, ISAD-G, ISAAR(CPF), ISDF et ISDIAH, et corrige ce qui a pu leur être reproché<sup>101</sup>. Cependant, par la complexité de son modèle et la jeunesse du projet, même s'il est publié depuis 2016, sa mise en place pourrait s'avérer coûteuse en temps pour le réseau, qui, rappelons-le, ne dispose pas de fonds aussi importants que des grosses structures publiques.

Il serait alors intéressant de se tourner vers la norme ISAD-G, précédemment reconnue comme la norme principale de description d'archives. Cette dernière a fait l'objet de nombreuses mises en application par différents acteurs, ce qui permettrait une compréhension et une appropriation rapide au sein du réseau par le retour d'expérience de certains collaborateurs. La mise en place d'une telle norme descriptive nécessiterait alors pour le réseau une période de formation de ses membres, qui pourrait prendre comme source son guide disponible sur le site de l'ICA. La création de fiches synthétisant les points clés de cette norme pourrait faciliter son utilisation hors des réunions collectives.

---

<sup>101</sup> France Archives, *Records in Contexts : un nouveau modèle de description archivistique*. [en ligne]. (mise à jour le 21/03/2025). Disponible sur : <<https://francearchives.gouv.fr/fr/article/334841641>>

Si le choix de cette norme par rapport à l'adoption du RiC n'assurerait pas au réseau d'utiliser le standard de ces prochaines années, elle permettra cependant à minima d'avoir une cohérence dans les informations contenues dans ses fiches sans avoir à développer son propre standard. Ce serait donc une solution à moindre coût, dont les bénéfices s'avèreraient intéressants pour le collectif, qui permettrait de s'assurer que les données sont bien équivalentes entre les membres. Cela permettrait notamment de mettre un terme à l'ambigüité des différents champs « résumé » et « description » mentionnés dans la sous-partie 6.B.

La MFNA peut aussi faire le choix de créer un thésaurus, commun à tous ses membres. La création d'un thésaurus permettrait d'éviter le bruit non-désiré autour des termes homonymes. Aujourd'hui, il existe une liste de termes sans lien entre eux, propre à chaque membre. Elle permet l'ajout de nouveaux mots sans passer par une sélection ou une réflexion supplémentaire au préalable, comme cela pourrait être le cas avec des procédés de « mots candidats ». Ces mots clés rentrent donc dans un champ mais en permettent pas une recherche précise d'homonyme ou de synonymes. Par exemple, si on recherche le terme « chasseur » dans le portail réunissant l'entièreté des fonds, il est possible de trouver des films amateurs montrant des scènes de chasse, mais aussi des films représentant des chasseurs alpins, une unité militaire, en expédition. La figure 6 représente cette recherche, à gauche il s'agit d'une archive représentant des chasseurs alpins, et à droite on observe une archive représentant des chasseurs d'animaux.

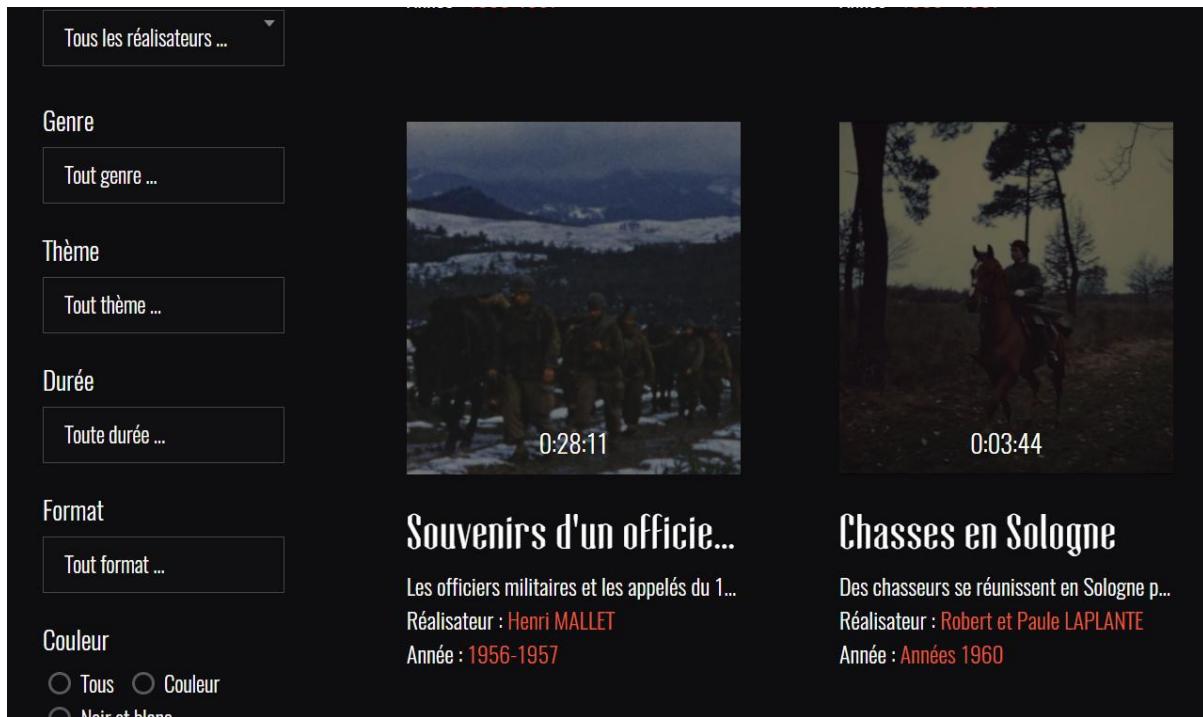


Figure 6 : Résultats de la recherche du terme « chasseur » sur le portail  
Mémoire Filmique de Nouvelle Aquitaine

Si cela est en partie limité par l'ajout de thèmes, qui permettent de restreindre la recherche aux images en lien avec l'armée, ils ne permettent pas d'avoir une vue d'ensemble des archives montrant les scènes de chasses d'animaux par exemple.

Cependant, il est important de garder à l'esprit que la construction d'un thésaurus commun demande beaucoup de ressources, à l'image du développement du thésaurus du réseau Diazinterégio. De plus, l'intérêt d'un thésaurus est à nuancer. Jean-Stéphane Carnel écrit dans son ouvrage de 2012 que l'utilisation d'un simple lexique, ajouté à une recherche en texte intégral sur les différents champs d'une fiche permettent de « répondre de manière efficiente à la plupart des requêtes »<sup>102</sup>. Cette analyse, pouvant être accompagnée d'exemples issus d'expériences personnelles, explique l'intérêt modéré que l'on pourrait porter à une telle démarche. Néanmoins, la recherche sur des fonds mis en commun nécessite à minima une liste identique à toutes les structures, de sorte à ce que la requête s'effectue sur des fiches documentaires qui répondent à une même règle. La réunion du 20 mai 2025 du réseau nous montre en ce sens une volonté d'amélioration de l'indexation. Parmi les comptes-rendus, on trouve un document montrant une

<sup>102</sup> CARNEL, Jean-Stéphane. *Utilisation des images d'archives dans l'audiovisuel*. Cachan : Hermès science publication, 2012, 208p.

proposition de modification des différentes thématiques attribuées aux différentes archives<sup>103</sup>. Le document met en avant une proposition de modifications de ces thématiques, pour aller vers une forme hiérarchisée et clarifier la liste. Ceci ne reste qu'une proposition qui témoigne néanmoins d'un constat de difficulté vis-à-vis d'une indexation propre à chaque structure, et d'un dynamisme des structures pour l'améliorer. Il s'agit peut-être d'une première étape vers un standard plus détaillé appliqué à l'ensemble des champs descriptifs.

### ***Régler les problèmes techniques***

Néanmoins, il n'est pas suffisant de souhaiter la normalisation de l'outil. Cette base conserve des problèmes techniques qu'il serait intéressant de régler pour le réseau, notamment lorsque cela handicape le travail courant d'indexation. Le règlement de ces problèmes doit, si la MFNA souhaite avoir une vision d'ensemble et prioriser, passer par la mise en commun de l'ensemble des problèmes. L'enjeu est toujours de nature financière pour le réseau, néanmoins il n'est pas aberrant d'imaginer que le réseau pourra rechercher des subventions pour une mise à niveau de l'outil, à la manière de ce qu'il s'est passé lors de l'amélioration de la base de données DIAZ<sup>104</sup>.

Dans une certaine mesure, il pourrait aussi être intéressant d'améliorer l'outil notamment en rajoutant certaines fonctionnalités manquantes (traitement par lot, export d'une sélection en CSV, etc.), mais aussi en mettant en accès les fonds de documents papiers, présents au sein de l'association MBM notamment. Aujourd'hui inaccessibles, ces documents font l'objet pour certains de consultation à MBM, malgré une numérisation partielle du fonds. Il semble donc qu'il serait intéressant pour des chercheurs d'avoir accès à *minima* aux fiches descriptives de ces documents, permettant de signifier au moins leur existence et valorisant le fonds.

---

<sup>103</sup> MEMOIRE FILMIQUE DE NOUVELLE AQUITAIN. *Rencontres Mémoire Filmique de Nouvelle Aquitaine du 20 mai 2025*. Angoulême, 2025, 21p.

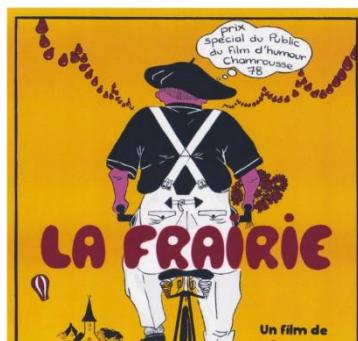
<sup>104</sup> Annexe 4, *op. cit.*

## ***Augmenter la visibilité des actions***

Enfin, le portail commun et les sites des membres pourraient être améliorés, dans l'objectif de mieux mettre en avant le réseau sur internet. D'abord, il est très peu référencé sur les sites de ses acteurs. Seuls les sites du Fonds Audiovisuel de Recherche, qui mentionne son adhésion, et de la CdNA, qui a fait le choix de n'avoir comme site que le site de la Mémoire Filmique de Nouvelle Aquitaine, y font référence. Aucun des trois autres acteurs ne le mentionne, malgré des sites travaillés et actualisés régulièrement. Il n'y a donc pas de lien direct, logique et hypertexte, entre les membres et le réseau. Ce lien pourrait être d'autant plus intéressant que c'est sur le site de la MFNA que sont en partie consultables leurs collections. Le réseau nécessiterait donc une meilleure mise en avant de la plateforme commune sur internet, notamment en indiquant son appartenance, une action simple et peu coûteuse qui permettrait au public de mieux cerner l'entité et aux archives d'être plus accessibles.

De plus, site de la MFNA exigerait une amélioration concernant la mise en avant de ses actions. La visibilité améliorée des actions sur le site internet de la Mémoire Filmique de Nouvelle Aquitaine pourrait permettre de toucher plus fortement le public. Ce site possède un onglet actualité, cependant il ne regroupe pas toutes les actions de valorisations réalisées (notamment ces actions réalisées en bilatérale) et n'est pas directement accessible. On observe sur la figure 7 qu'on ne nous montre que les « dernières actualités », par ici il faut comprendre les quatre actualités les plus récentes. Une page d'actualité existe mais n'est pas accessible via la navigation à l'intérieur, mais on peut la retrouver en cherchant dans un moteur de recherche (figure 8).

*Figure 7 : Section « Dernières actualités » de la page d'accueil du site internet du réseau MFNA.*



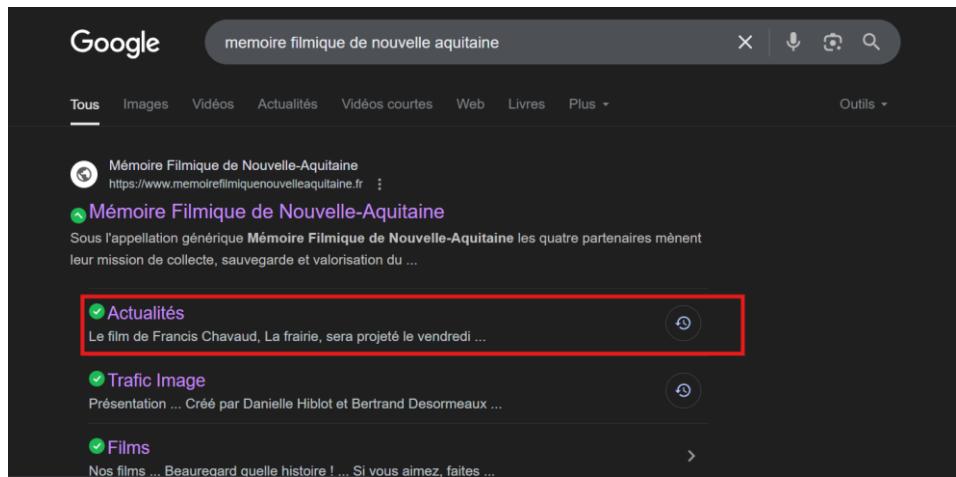
## **DERNIÈRES ACTUALITÉS**

La Frairie

Vendredi 13 Juin

Le film de Francis Chavaud, La frairie, sera projeté le vendredi 13 juin à 20h30 au Cinéma Le Club à Barbezieux (16). Plus qu'un documentaire, ce jour de fête à Mansle, en Charente, est un film de fiction fait à partir du réel, un film de cinéma ethnographique en même temps qu'une comédie ...

[Lire la suite](#)



*Figure 8 : Recherche sur internet du site du réseau MFNA.  
La page Actualités est accessible en cliquant sur le lien entouré en rouge.*

Ces actions ne sont par ailleurs pas clairement visibles non-plus sur les réseaux sociaux, le réseau n'ayant pas de page propre sur ces derniers. Les actions se perdent alors parmi les actions communes sur les pages Facebook et Instagram de la Cinémathèque de Nouvelle Aquitaine. La promotion sur les réseaux sociaux demande un temps conséquent, et il est alors normal que le réseau n'ait pas de page officielle dessus. Cependant, certains outils permettent aujourd'hui de simplifier cette communication. L'outil de « post collaboratif » présent sur Instagram permettrait par exemple aux différentes structures de continuer à réaliser des post de leur côté, sur leur propre page, et de les faire apparaître aussi sur une page dédiée à la MFNA en un clic. D'autres outils existent, par exemple la possibilité d'automatiser le lien de contenus entre les différents portails internet et réseaux sociaux sur une page Facebook professionnelle<sup>105</sup> grâce à la récupération du flux RSS du site de la MFNA<sup>106</sup>.

Les actions à réaliser sont donc diverses pour le réseau, tant pour relancer une dynamique entre ses membres que pour améliorer ses outils. Néanmoins, retrouver une dynamique est le passage obligé avant de rechercher l'efficacité du réseau. Le manque de ressources, principal frein potentiel à ces actions, semble plus impactant dans le cas de la

<sup>105</sup> DESLIS, Jirasri. La communication scientifique via Facebook et Twitter. In : STOCKINGER, Peter (dir.), *Nouveaux usages des archives audiovisuelles numériques*. Paris : Hermès Science, 2011, p. 183-202.

<sup>106</sup> Jirasri Deslis fait état de cette solution pour Facebook en 2011, néanmoins l'importante évolution de ce réseau social depuis cette date implique la possibilité que cela ne soit plus faisable dans les mêmes conditions aujourd'hui.

modification des outils, qui nécessitent des développements informatiques parfois longs. Parallèlement à cela, certaines initiatives moins coûteuses pourraient être intéressantes pour le réseau et avoir un impact sur l'ensemble des structures. Le réseau reste donc un terreau fertile pour une amélioration plus grande des conditions de traitement et de valorisations de l'archive de ses membres.

## Conclusion

Intégrer un réseau d'associations bénéficie donc, à différents niveaux, à l'ensemble de ses membres. Cette intégration nécessite parfois de former ce réseau, autour de besoins communs, ou suite à des politiques publiques incitant les actions collectives. Découlant des actions collectives, il apparaît lui-même sous des formes intellectuelles et légales diverses, tantôt association, tantôt partenariat. Ces formes semblent alors être un résultat de l'étendue du réseau ; les réseaux à l'échelle nationale semblent tous formés en associations. Qu'il s'agisse de politiques d'essor du film en région, à l'échelle nationale, ou seulement de rationaliser les dépenses pour pouvoir réaliser un meilleur traitement des archives, tous ces facteurs conduisent les membres du réseau à s'unir. Cette union, présente dans beaucoup d'actions collectives, est le reflet d'un véritable lien social entre les membres ; un lien qui bénéficie aux membres puisqu'il permet dans certains cas de sauvegarder à la fois les fonds et les emplois.

Au-delà de sa création et du lien social qu'il permet, ce sont véritablement les actions mises en place par le réseau qui vont favoriser les structures membres. Ces actions sont permises avant tout par la mise en commun de ressources financières mais aussi de connaissances. Elles impactent alors toutes les actions réalisées par les structures, d'abord par les actions de valorisations qui peuvent être mises en œuvre à plusieurs pour réaliser des actions plus coûteuses ou avoir un impact plus important. Elles impactent surtout le traitement documentaire, indirectement visible pour le public, par le développement d'outils coûteux nécessaires au traitement de l'archive, comme des outils de base de données. L'impact sur le traitement documentaire est aussi de l'ordre de la normalisation, le collectif forçant l'adoption de normes au sein de toutes les structures pour harmoniser les descriptions. La normalisation, montrée comme nécessaire en archivistique, doit donc être adoptée, favorisant ainsi aussi un bon suivi des préceptes du domaine. Enfin, on observe à travers tout cela que le réseau agit en fait comme un changement d'échelle pour les associations, tant en étendant leurs échelles géographiques que leurs échelles politiques. Ce changement permet alors aux associations d'obtenir d'autres subventions et ainsi pérenniser leurs activités.

Le réseau MFNA, par son activité, ne permet pas aux membres de bénéficiaires de tous les avantages mentionnés précédemment. Cela est lié à son dynamisme, aujourd'hui

presque inexistant. Cependant, on observe suite à la réunion du réseau du 20 Mai 2025 que cette situation est en train d'évoluer. Alors que les acteurs semblent souhaiter relancer la machine, ré-animer le réseau, des solutions présentées lors de cette étude permettrait de pérenniser cette relance. Une fois initiées, certaines actions peu couteuses pourraient s'avérer très utiles pour le réseau, notamment des actions en vue d'une normalisation. Il pourrait être alors intéressant de suivre le processus de relance du réseau, qui permettrait de valider ces propositions, et d'avoir un exemple concret supplémentaire d'actions influant la dynamique d'un réseau d'associations.

Au vu de l'intérêt que peuvent susciter de tels réseaux, il pourrait être pertinent de se questionner sur la faible adhésion qu'ils semblent susciter. Si les réseaux majeurs, tels qu'Inédits ou la FIAF semblent bien identifiées par les professionnels, il n'existe aucun recensement de ces réseaux. Un tel recensement semble en apparence complexe par les différents statuts qu'ils possèdent, là où l'adoption commune du statut d'association permettrait, par exemple, d'observer leur regroupement dans le Répertoire National des Associations. Par le manque d'informations, on pourrait donc penser que ces réseaux n'attirent pas beaucoup d'acteurs, puisque les réseaux étudiés rassemblent relativement peu de membres. Si cela été avéré, l'étude des raisons de cette faible attractivité pourrait être pertinente, pour aboutir ainsi à la mise en place de politiques favorisant les regroupements pour traiter au mieux l'archive. Cependant, il est possible que cette réflexion découle d'une mauvaise visibilité des réseaux, qui seraient alors présents. Par des partenariats, les liens interassociatifs semblent présents au sein d'un nombre très important de structures, et il ne serait pas étonnant de voir les associations membres de réseaux, alors uniquement connus à une échelle locale.

## **Bibliographie**

- . AMBLARD, Laurence., BERTHOME, Guy El-Karim., HOUDART, Marie., LARDON, Sylvie. L'action collective dans les territoires. Questions structurantes et fronts de recherche. *Géographie, économie, société*. [en ligne]. 2018, 20, n°2, p. 227-46. Disponible sur : <<https://doi.org/10.3166/ges.20.2017.0032>>.
- . ANGE, Stéphanie., GUILLOUZIC-GOURET, Mevena., PAILHOU, Rémi. Diazinterregio : un réseau pour valoriser la mémoire filmique régionale. In : SCOPSI, Claire, ROUILLER, Clothilde, SIN BILMA-BARRU, Martine et VASSEUR, Edouard, *Les nouveaux paradigmes de l'archive*. Pierrefitte-sur-Seine : Publications des Archives nationales, 2024, p. 102-111.
- . ARCHIVES BORDEAUX METROPOLE. *Bordeaux Métropole*. [en ligne]. Disponible sur : <<https://archives.bordeaux-metropole.fr/n/bordeaux-metropole/n:257>>
- . ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANCAIS. *Abrégé d'archivistique principes et pratiques du métier d'archiviste*, 4<sup>e</sup> édition refondue et augmentée. Paris : Association des archivistes français, 2020, 348p.
- . CARNEL, Jean-Stéphane. *Utilisation des images d'archives dans l'audiovisuel*. Cachan : Hermès science publication, 2012, 208p.
- . Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales. *Portail Lexical*. [en ligne]. Disponible sur : <<https://www.cnrtl.fr/definition/>>
- . CHAPIN, F. Stuart., KNAPP, N. Corrine. Sense of place : A process for identifying and negotiating potentially contested visions of sustainability. *Environmental Science & Policy*. [en ligne]. 2015, 53, n°A, p.38-46. Disponible sur : <<https://doi.org/10.1016/j.envsci.2015.04.012>>.
- . COMMISSION D'ACCES AU DOCUMENT ADMINISTRATIFS. *Archives publiques*. [en ligne]. (Mis à jour le 18 Juillet 2018). Disponible sur : <<https://www.cada.fr/administration/archives-publiques>>
- . CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL. *Evolutions des modèles de financement des associations*. [en ligne] Paris : Conseil économique social et environnemental, 2024, 66p. Disponible sur : <[https://www.lecese.fr/sites/default/files/articles/fichiers/CESE\\_financement\\_associations\\_rapport\\_final\\_V2.1.pdf](https://www.lecese.fr/sites/default/files/articles/fichiers/CESE_financement_associations_rapport_final_V2.1.pdf)>
- . CRESPIN-BOUCAUD, Hugo. *Collectifs et communs : spécificités et impacts sur les territoires. Réseaux et collectifs associatifs d'Auvergne*. Mémoire de Master 1, Géographie Aménagement Environnement. Toulouse : Université Toulouse Jean Jaurès, 2019, 91p.
- . DAMAREY, Stéphanie. *Droit des associations*. Issy-les-Moulineaux : Gualino, 2017, 123p.
- . DAVIAUD, Berangère., VERNAY, Floriane., AVISE. Les associations au cœur du développement économique des territoires. *Tribune Fonda*. [en ligne]. 2020, n°245.

Disponible sur : <<https://fonda.asso.fr/ressources/les-associations-au-coeur-du-developpement-economique-des-territoires>>

- . DESLIS, Jirasri. La communication scientifique via Facebook et Twitter. **In :** STOCKINGER, Peter (dir.), *Nouveaux usages des archives audiovisuelles numériques*. Paris : Hermès Science, 2011, p. 183-202.
- . FRIEDBERG, Erhard. *Le pouvoir et la règle dynamiques de l'action organisée, 2<sup>e</sup> Edition revue et complétée*. Paris : Edition du seuil, 1997, p. 19-33.
- . GILLET, Florence. La qualité des métadonnées relatives aux archives de particuliers L'expérience de la collection photographique du CEGES. **In** : HIRIAUX, Françoise et MIRGUET, Françoise, *Les archives personnelles enjeux, acquisition, valorisation*. Louvain-la-Neuve : Academia l'harmattan, 2013, p. 123-136.
- . GINESTET, Rémy. *La politique culturelle du Tarn à l'épreuve de la loi NOTRe*. Mémoire de Licence Professionnelle, Tourisme et Sciences de l'information et de la communication. Toulouse : Université Toulouse-Jean Jaurès, 2016.
- . GRAILLES, Bénédicte., DUCOL, Laurent. Les enjeux de la normalisation dans les services d'archives. *La Gazette des archives*. **[en ligne]**. 2012, 4, n°228, p. 9-22. Disponible sur : <[www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2012\\_num\\_228\\_4\\_4980](http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2012_num_228_4_4980)>
- . GREFFE, Xavier., PFLIEGER, Sylvie. *La politique culturelle en France, 2<sup>e</sup> Edition*. La documentation française, 2015, 236p.
- . INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION POPULAIRE. *Les chiffres clés de la vie associative 2023*. **[en ligne]**. Paris : INJEP, 2023, 43p. Disponible sur : <<https://injep.fr/publication/les-chiffres-cles-de-la-vie-associative-2023/>>
- . LABONNE, Sophie., BRAEMER, Christine. *Les archives audiovisuelles*. Paris : Association des Archivistes Français, 2013, 54p.
- . LACOUSSE, Magali. Les archives d'associations en France : se faire connaître ou se protéger ?. **In** : GRENET, Jean-Philippe et RUGGIU, François-Joseph, *Du papier à l'archive, du privé au public*. Paris : Éditions de la Sorbonne, 2011, p. 59-70.
- . LA MEMOIRE DE BORDEAUX METROPOLE. *Composition de l'association*. **[en ligne]**. Disponible sur : <<https://mbordeauxm.fr/composition/>>
- . MANSBRIDGE, Jane. The role of the state in governing the commons. *Environmental Science & Policy*. **[en ligne]**. 2014, 36, p.8-10. Disponible sur : <<https://www.sciencedirect.com.gorgone.univ-toulouse.fr/science/article/pii/S1462901113001421>>
- . MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DES CULTES. *Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association*. **[en ligne]**. Journal officiel, n°177 du mardi 2 juillet 1901. Disponible sur : <<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006069570/>>
- . MEMOIRE FILMIQUE DE NOUVELLE AQUITAIN. *Trafic Image*. **[en ligne]**. Disponible sur : <<https://trafic.memoirefilmiquenouvelleaquitaine.fr/>>

- . MOSSER, Françoise. La Commission des archives notariales et l'animation d'un réseau. *La Gazette des archives*. [en ligne]. 2005, n°197, p. 37-44. Disponible sur : <https://doi.org/10.3406/gazar.2005.3739>
- . NOUGARET, Christine. Imaginer et mettre en œuvre de nouveaux partenariats avec le monde associatif. La section des Archives privées du Centre historique des Archives nationales. *La Gazette des archives*. [en ligne]. 2004, n°194, p. 188-190. Disponible sur : <https://doi.org/10.3406/gazar.2004.3710>
- . PARCHAS, Marie-Dominique. *Conservation préventive des supports audiovisuels*. ADEDA 78, Direction des Archives de France, 2007.
- . PASQUIER, Sylvain. Le lien associatif et interassociatif, L'idéal de la rencontre comme radicalisation démocratique. *Revue du MAUSS*, 2005, n°26, 2, p. 385-399.
- . REPUBLIQUE FRANCAISE. *LOI n° 2008-735 du 28 juillet 2008 relative aux contrats de partenariat*. [en ligne]. Journal officiel, n°0175 du 29 juillet 2008. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2008/7/28/ECEX0774541L/jo/texte>
- . RICHEZ-BATTESTI, Nadine., PETRELLA, Francesca., MARIVAL, Céline. Risques et potentialités des restructurations interassociatives. *Revue internationale de l'économie sociale*. [en ligne]. 2017, n° 344, p.41-57. Disponible sur : <https://doi.org.gorgone.univ-toulouse.fr/10.7202/1039581ar>
- . RIVOIRE, Stéphanie., BROUSSELLE, Valérie. Le Pôle de conservation des archives des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire (PAJEP). *La Gazette des archives*. [en ligne]. 2005, 1, n°197, p. 45-55. Disponible sur : [www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2005\\_num\\_197\\_1\\_3740](http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2005_num_197_1_3740)
- . VERGNE, Emilie. *Convention de partenariat : qu'est ce que c'est et pour quoi faire ?*. [en ligne] : <https://www.vergne-avocat.fr/convention-de-partenariat--qu'est-ce-que-c'est-et-pour-quoi-faire-ad152.html#:~:text=En%20somme%20les%20conventions%20de,un%20cadre%20%C3%A0%20la%20collaboration.&text=La%20loi%20ne%20d%C3%A9finit%20pas,contrat%20qui%20est%20dit%20prot%C3%A9iforme>.

## **Ouvrages internes et données recueillies :**

- . AYA, Sofiane. *Préfiguration du réseau Mémoire Filmique de Nouvelle Aquitaine, Rapport de stage*. Limoges : Cinémathèque de nouvelle aquitaine, 2018, 41p.
- . CINEMATHEQUE DE NOUVELLE AQUITAINE, FONDS AUDIOVISUEL DE LA RECHERCHE, LA MEMOIRE DE BORDEAUX METROPOLE, TRAFIC IMAGE. *Convention réseau Mémoire Filmique de Nouvelle-Aquitaine*. 2018, 5p.
- . CINEMATHEQUE DE NOUVELLE-AQUITAINE. *Préfiguration du réseau Mémoire Filmique de Nouvelle Aquitaine, présentation aux actionnaires du réseau le 19 juin 2018*. Limoges, 2018, 50p.

- . LAJUGIE, Joseph. *La Mémoire de Bordeaux, organisation, méthode de travail, premier rapport d'activité*. Bordeaux : La mémoire de bordeaux, de la communauté urbaine et de ses communes, 1993, 22p.
- . LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE, LE PREFET DE REGION NOUVELLE-AQUITAINE, LE CONSEIL NATIONAL DU CINEMA ET DE L'IMAGE ANIMEE. *Accord Cadre de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'image animée, la Région Nouvelle-Aquitaine*. 2016, 18p.
- . MEMOIRE FILMIQUE DE NOUVELLE AQUITAINE. *Rencontres Mémoire Filmique de Nouvelle Aquitaine du 20 mai 2025*. Angoulême, 2025, 21p.
- . MEMOIRE FILMIQUE DE NOUVELLE AQUITAINE. *Compte rendu de la rencontre Mémoire Filmique de Nouvelle aquitaine (du 20 mai 2025)*. Angoulême, 2025, 1p.



## **Table des annexes**

[Annexe 1 :](#) Tableau comparatif des caractéristiques des réseaux étudiés

[Annexe 2 :](#) Compte rendu de l'entretien avec Julien Avet concernant le réseau Mémoire Filmique Pyrénées Méditerranée, le 20 mai 2025

[Annexe 3 :](#) Entretien avec Patrick Malefond au sujet du réseau Mémoire Filmique de Nouvelle Aquitaine, le 31 mars 2025

[Annexe 4 :](#) Compte rendu de l'entretien avec Stéphanie Ange au sujet du réseau Diazinterregio, le 20 mai 2025

[Annexe 5 :](#) Compte rendu de l'entretien avec Nicolas Nogues au sujet du réseau Inédits, le 26 mai 2025

[Annexe 6 :](#) Questionnaire employé pour les entretiens de cette étude

## **Annexes**

[Annexe 1 : Tableau comparatif des caractéristiques des réseaux étudiés.](#)

	Présentation du réseau				Ressources financières directe		
	Statut	Nombre de structures au sein du réseau	Echelle du réseau	Date de création du réseau	Par les membres	Par des subventions publiques	Par des entreprises
Mémoire Filmique Pyrénées Méditerranées	Non renseigné	4	Territoires Catalans (France, Espagne)	2012	NON	CNC (au départ seulement)	Ponctuel
Mémoire Filmique de Nouvelle Aquitaine	Convention de coopération	5	Régional	2016	OUI (la CdNA est subventionnée pour financer le réseau)	NON	X
DIAZINTERREGIO	Association française	19	Territoires Francophones (France, Maroc, Antilles)	2010	OUI (cotisation annuelle de 1800 à 2300€ suivant les ressources du membre)	FEDER (Européen), CNC	Ponctuels (sur projet)
INEDITS	Association Luxembourgeoise	60	Européen	1991	OUI (cotisation annuelle de 50 à 500€ suivant les ressources du membre)	NON	X
							OUI (financement des rencontres annuelles)

	Membres			Mutualisation des ressources		
	Ouvert à de nouveaux membres	Catégorie des membres actuels	Extension possible à d'autres catégories de membres (publics, privés)	Outils	Compétences/Connaissances	Fréquence de rencontre de tous les membres
Mémoire Filmique Pyrénées Méditerranées	OUI, réticences lié au temps que cela demanderait	Associations, vérifier pour les espagnols	OUI	Site internet commun pour une mise en accès partielle	Conseil sur le traitement d'archives entre les membres	Ponctuel, 1 fois par an en moyenne
Mémoire Filmique de Nouvelle Aquitaine	OUI	Associations	OUI	Chaine de numérisation, Base de données, Portail permettant la mise en accès des archives, Cloud	Conseil sur le traitement d'archives entre les membres	Ponctuel, 1 fois par an en moyenne
DIAZINTERREGIO	OUI	Associations, EPCC, Fondation	En réflexion	Chaine de numérisation, Base de données, Portail permettant la mise en accès des archives, Cloud	Formations proposées aux membres, Commissions (amélioration de l'outil, éditorialisation, échanges de pratiques, descripteurs, droit d'auteurs)	<i>Non renseigné</i>
INEDITS	OUI	Associations, Archives Publiques, Archives nationales étrangères, Anciens archivistes, Chercheurs universitaires	<i>Non renseigné</i>	X (Entraide ponctuelle entre les membres)	Liste de mail de conseil sur le traitement d'archives entre les membres, Colloque sur des sujets en lien avec les archives audiovisuelles amateur	Régulier, 1 fois par an pour les colloques

Valorisation des archives		
	Types d'actions	Fréquence
Mémoire Filmique Pyrénées Méditerranées	Projection commune entre 2 membres, Mise à disposition sur le site internet commun	Projections régulières entre Toulouse et Perpignan, Mise à disposition de 1 film par mois sur le site internet (avec la fiche en 4 langues)
Mémoire Filmique de Nouvelle Aquitaine	Projections de films, Sensibilisation en milieu scolaire Mise à disposition sur site internet commun	Valorisation commune tout les 3 mois en bilatérales, Mise à disposition en continu dans l'outil commun
DIAZINTERREGIO	Projection de films, Mise à disposition sur le site internet commun	Projection ponctuelle pendant d'évènements, Mise à disposition en continu dans l'outil commun
INEDITS	Projections de films, Action de sensibilisation à l'archive à l'échelle européenne	Projection à chaque date importante pour les archives filmiques amatrices (1 fois tous les deux ans)

[Annexe 2 : Compte rendu de l'entretien avec Julien Avet concernant le réseau Mémoire Filmique Pyrénées Méditerranée, le 20 mai 2025.](#)

**Compte rendu de l'entretien avec Julien Avet le 20/05/2025**

**Sur le réseau Mémoire Filmique Pyrénées Méditerranée**

Julien Avet est interviewé au sujet du réseau Mémoire Filmique Pyrénées Méditerranée (MFPM), il est salarié de l’Institut JeanVigo (cinémathèque de Perpignan), et membre au sein du réseau. L’entretien se déroule par téléphone, et n’a pas pu faire l’objet d’un enregistrement audio suite à des problèmes informatiques. La prise de notes et la réutilisation de cet entretien en vue d’un mémoire est consentie par l’interviewé.

Le réseau semble posséder le statut de convention de coopération (cette information doit faire l’objet d’une vérification auprès de Francesca Bozano, coordinatrice du réseau). Francesca Bozano est par ailleurs la personne en charge de la coordination du réseau.

À sa création en 2011/2012, Mémoire Filmique du Sud est avant tout un site internet qui cristallise la coopération entre la cinémathèque de Toulouse et l’Institut Jean Vigo, autour du cinéma amateur. Il fait l’objet à l’époque d’aides financières de l’État, notamment dans le cadre de la coopération entre cinémathèques, ainsi que par le CNC (un lien fort existe entre les cinémathèques et le CNC). Ce site est créé suite à des demandes grandissantes de mise à disposition d’images amateurs, et au constat qu’une mise à disposition au cas-par-cas demandait plus de temps aux employés que la mise en ligne du fonds sur un site internet. Dès le départ, l’un des prérequis est qu’il soit « moissonnable » par Gallica. L’outil est alors à ce moment-là utilisée comme une base de données, sans tri spécifique des archives et qui présente des lacunes dans certaines descriptions d’archives. Suite à cela, certaines personnes ont recadré le portail, qui présente maintenant une nouvelle politique de mise en accès : on réduit le nombre de mises en ligne, mais on souhaite que les archives mises en ligne soient les plus exploitables (donc les mieux indexées) et les plus esthétiques. La mise en ligne d’archives est aussi réalisée en fonction de l’actualité.

L’objectif de sa création était donc de favoriser la collecte des fonds spécifiques liés au site (notamment avec une grande opération de collecte lancée à la création de MFPM). L’idée pour les membres était aussi de pouvoir être mieux identifiables par les partenaires, et surtout la création d’une plateforme de mise à disposition qui n’existait pas avant.

À l’origine, le réseau était pensé en regardant le territoire méditerranéen, puis un lien avec d’autres membres s’est fait autour de la langue catalane et des proximités géographiques. De fait, aujourd’hui, on compte 4 membres dans le réseau, qui s’est renommé MFPM : les Cinémathèques de Toulouse, des Baléares, de Barcelone, et de Perpignan. Ces structures sont liées par le catalan, une langue et une culture qui leur est commune.

Le réseau fait état d’un dynamisme par périodes, notamment lié aux budgets, aux emplois et aux services civiques présents dans les structures. La dynamique est donc multifactorielle, au départ on observe une forte fréquence des réunions entre tous les

membres du réseau, mais cela a beaucoup diminué. Par exemple, en 10 ans on compte 1 valorisation commune de l’Institut Jean Vigo avec Barcelone, 0 avec les Balards, mais énormément avec Toulouse. Il y a, au sein du réseau, surtout une valorisation en bilatérales entre Toulouse et Perpignan. Mémoire Filmique du Sud ne crée en fait pas d’actions, ce sont les actions qui s’intègrent au réseau. En ce sens, le réseau a raffermi les liens entre les 2 cinémathèques (Toulouse et Perpignan) et a donc contribué au maintien des actions communes préexistantes mais n’a pas impulsé beaucoup de valorisation. Chaque structure reste relativement indépendante, et pour J. Avet le réseau fonctionne suffisamment bien comme tel, il n’y a pas nécessairement besoin que les membres se rencontrent physiquement.

Néanmoins parmi les actions notables du réseau, on trouve des échanges de mails communs, autour de divers sujets, souvent en bilatérale mais c’est un échange relativement permanent. On observe aussi une numérisation commune proposée à des tarifs préférentiels par la Cinémathèque de Toulouse au début du réseau, qui n’a aujourd’hui plus cours. Le réseau essaie aussi de maintenir une politique de 1 mise en ligne par mois, avec le montage et la notice traduite en 4 langue que cela implique. La préoccupation principale du réseau reste le site internet, et la valorisation qu’il peut y être réalisée. Il existe plusieurs bases de données nationales à coté de ce site internet, telles que Diaz ou Garance, sur lesquelles les membres de MFPM peuvent aussi déposer leurs archives. À ce titre, l’institut Jean Vigo est moissonné par la base Garance. Souvent, le résultat de l’utilisation de ces outils partagés est ajouté à une base de données interne à chaque institution. Le site internet de MFPM par exemple ne faisant pas office de base de données, puisqu’on y trouve 5 à 10% des fonds, n’est utilisable que parce qu’en interne les membres utilisent une base de données. Il est aussi intéressant d’observer que le site n’a pas fait l’objet de changements spécifiques liés à l’intégration des nouveaux membres.

Le film amateur n’étant pas toujours la priorité, le réseau est en fait en fonds des activités quotidiennes des membres.

Le réseau ne refuse pas d’intégrer de nouveaux membres, cependant Julien Avet constate qu’il est compliqué d’allouer du temps pour les structures associatives. Par cette complexité, il lui semble alors logique qu’il n’y ait pas d’acteur souhaitant intégrer le réseau. Ils ne seraient pas contre l’arrivée d’un membre en plus, cependant sur le territoire du réseau il ne semble pas y avoir d’acteurs supplémentaires s’occupant des archives du film amateur, ou alors ils n’ont donc pas été démarchés. L’arrivée d’un nouveau membre demanderait cependant du temps aux membres de MFPM, un temps difficile à trouver, malgré l’enjeu des subventions qu’apporterait un nouvel arrivant. Il est nécessaire pour faire partie du réseau que le membre traite le film amateur.

À propos du réseau Inédit, J. Avet en était membre du Conseil d’administration en 2016. Il mentionne qu’à cette époque le réseau faisait face à un trop plein de structures francophones et un manque de structures européennes, corrélé avec une complexité à convaincre l’adhésion d’autres pays suite à cette majorité francophone. Certaines interventions de l’assemblée Générale sont données à l’époque en français, notamment car

certains membres ou certaines structures ne parlaient à l'époque pas anglais couramment. C'est un travail qui est cependant aujourd'hui réalisé.

Mémoire Filmique n'est plus subventionnée aujourd'hui par l'État. À côté de cela, J. Avet considère que le réseau ne demande pas de financements dans ses activités courantes, même s'il pourrait être pertinent d'obtenir des subventions pour améliorer le site. Par ailleurs, les subventions obtenues par chaque membre peuvent aussi impacter le réseau, puisqu'elles permettent parfois la réalisation de certaines actions, dont des actions mises en commun. Certaines sont par ailleurs compliquées à gérer et très demandeuse en temps, c'est le cas notamment des subventions liées à l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, ce qui explique que le réseau ne demande plus ces subventions.

On observe que les publics contactent fréquemment les structures par le site. Ce sont surtout des particuliers qui cherchent des archives filmiques personnelles. Néanmoins, le statut de réseau n'est pas clair pour eux : on contacte régulièrement Jean Vigo pour des films amateurs de Toulouse par exemple (pour J. Avet, cela est aussi lié au fait que les contacts ne sont pas clairs sur le site). Même auprès de certains employés des cinémathèques, réseau et ses actions ne sont pas clairement identifiées.

Annexe 3 : Entretien avec Patrick Malefond au sujet du réseau Mémoire Filmique de Nouvelle Aquitaine, le 31 mars 2025.

**Transcription de l'entretien avec Patrik Malefond**  
**sur le réseau Mémoire Filmique de Nouvelle Aquitaine**  
**Le 31/03/2025**

**BAPTISTE** : [...] Donc j'ai plusieurs questions, il y a des questions assez évidentes aussi, l'objectif c'était aussi d'avoir pour moi un socle. Il y a des choses que je n'ai pas forcément trouvées écrites, donc ça me permettra d'avoir un socle et de m'y référer pour mon mémoire.

**PATRICK** : Si j'ai des infos, peut-être que je serai obligé de te les envoyer par la suite, si je ne les ai pas en tête.

**BAPTISTE** : Il n'y a pas de problèmes. Donc d'abord, qui est à l'initiative du réseau mémoire filmique ? Pourquoi ?

**PATRICK** : L'initiative c'est plutôt, me semble-t-il - peut-être que Sandy ou Geneviève dirait des choses différentes, mais je ne crois pas - c'est la Cinémathèque, qui était à l'époque Cinémathèque du Limousin, et notre président Marc Wilmart, qui est toujours notre président. W-I-L-M-A-R-T, vous aurez les infos sur le site. L'idée, c'était de faire en sorte de pouvoir déjà se connaître, travailler ensemble, et des fois mutualiser certains outils, entre autres la base de données ou des outils techniques, parce que c'était des choses qui ne se faisaient pas à l'époque. C'est parti de cette idée-là.

**BAPTISTE** : Oui, d'accord. Il y avait une volonté de mutualiser les outils.

**PATRICK** : Oui, en sachant aussi que, quand on a commencé à se poser la question de fédérer, de créer le réseau, il y avait en arrière-plan l'idée de cette nouvelle région, la Nouvelle-Aquitaine. J'ai plus les dates exactes à vérifier, mais c'est vraiment au même moment.

Le regroupement d'anciennes régions a forcé un petit peu plus le rapprochement, parce que la région le demande déjà. Par exemple hier j'étais avec Vue du Cap à Arcachon. C'est bien de connaître le territoire, les acteurs, pour pouvoir proposer des choses un petit peu différentes. Mais c'est vrai que si les régions avaient été... Si le Limousin avait été avec l'Auvergne, ou le

Poitou-Charentes, avec la Vallée de la Loire, peut-être que ça aurait donné des choses un petit peu différentes, et que ce réseau n'existerait pas sous cette forme-là. Il y a donc une volonté administrative et politique qui a joué à ce moment-là évidemment, évidemment.

**BAPTISTE** : Ok, je vois. Alors, je les ai un peu regroupées, mes questions. Là, c'est plus par rapport aux actions du réseau. Qu'est-ce qu'il y a comme compétences et comme outils qui sont mis en commun au sein du réseau ? Tu me disais que ça avait pu être la raison pour laquelle vous vous étiez réunis, une des raisons. En quoi ça consiste ? Il me semble qu'il y a la numérisation ?

**PATRICK** : Tout à fait. Nous, on a les outils techniques de numérisation des fines argentiques, par exemple. Même magnétiques, d'ailleurs. Donc, on propose... On avait levé des fonds auprès de la DRAC pour participer à des plans de numérisation. On proposait donc à tous les membres du réseau de nous envoyer, je ne sais plus, je crois que c'était 7 heures de film argentiques et 50 heures de documents magnétiques par an, pour numériser gracieusement.

**BAPTISTE** : Ah oui, d'accord. Il y a eu une sorte de forfait, en fait.

**PATRICK** : Oui, on partait sur une sorte de forfait pour... C'était aussi pour faire comprendre que nous, derrière ça, c'est un temps qui est quand même élevé. Si quelqu'un arrive avec 500 heures d'argentiques et que ça devient notre commande numéro 1 et qu'on ne peut plus faire de mission nous-mêmes, ça peut être un peu compliqué. Bon, je n'ai jamais calculé à la minute près, peut-être que des fois on était à 8 heures ou à 9 heures, c'est pas grave, mais c'était histoire de donner quand même un cadre, un petit peu, une marge, une idée de grandeur sur les volumes qu'on pouvait traiter par an. Donc, il y a effectivement cet aspect technique de numérisation.

Il y a l'autre outil qui a peut-être été plus même fédérateur, même si ça a entraîné pas mal de complications parce que chacun fonctionnait sur des systèmes différents, c'est le PILL : la base de données, qui est utilisée par tout le monde maintenant, mais qui au départ n'était utilisé qu'à l'image pour la Cinémathèque du Limousin. Et donc, il a fallu faire des migrations et adapter des bases de données qui étaient Excel, qui étaient FileMaker, qui étaient un peu différentes en fonction de ce qu'ils utilisaient les uns et les autres pour qu'on parle tous le même langage. Ça a demandé des trucs qui étaient un peu complexes. Je sais que Sandy et Geneviève [N. D. A. : Mémoire de Bordeaux Métropole], ça n'a pas été facile parce qu'elles étaient sur deux bases de données. Il a fallu essayer de trouver des arrangements qui conviennent à tout le monde. Comme tout arrangement, des fois, c'est compliqué et ça n'a peut-être pas toujours rempli tous les besoins qui étaient mentionnés au départ.

J'espère que maintenant, c'est un peu plus rentré dans l'ordre. L'élément qui permet de voir ça, pour le public, c'est le site Mémoire Filmique, c'est-à-dire que c'est le site sur lequel les archives des uns et des autres, des unes des uns et des autres sont visibles à partir du PIL. Quand c'est renseigné sur le PIL, tu peux le mettre sur la plateforme et tu as quand même l'accès physique et de visibilité du réseau.

Un autre aspect qui a été proposé qui est utilisé par Vues du Cap et par Mémoire de Bordeaux, c'est des aspects sur la conservation numérique. Ce n'est pas très important, parce que nous, ça nous coûte juste en cassettes et en maintenance. Mais il y a quand même une prestation sur la conservation numérique.

Donc, de tout ce qui est numérisé, il y a une copie en backup sur les systèmes LTO en ligne, qui permettent d'assurer une pérennité des fonds numériques. Les fonds argentiques et magnétiques sont envoyés à Bordeaux et aux autres partenaires [N. D. A. : propriétaires des fonds].

**BAPTISTE** : Ce qui fait que finalement, une partie de nos copies de conservation [N. D. A. : les copies de conservation de la Mémoire de Bordeaux Métropole] sont chez vous.

**PATRICK** : Oui. Tout à fait.

**BAPTISTE** : Ok et donc ça c'est utilisé par la mémoire de Bordeaux et Vues du Cap, c'est ça ?

**PATRICK** : Oui, c'est ça. Sur la conservation. Et Trafics Images aussi. Le FAR fonctionne sur un système différent. Ils sont indépendants.

Après, nous, on n'a pas poussé pour ça. Vu qu'on a un outil dont on se sert et qui permet de faire ça, il y a de la place, autant que ça puisse bénéficier à d'autres structures.

**BAPTISTE** : Bien sûr. Oui mais par exemple, quelqu'un a une association avec qui vous conversez mais qui ne serait pas dans le réseau, peut-être que vous ne lui auriez pas proposé ?

**PATRICK** : Oui, il n'y a pas d'autres structures qui ont proposé ça jusqu'à présent. Ça pourrait s'étudier, je ne sais pas. Ça pourrait s'étudier. Ce n'est pas une porte fermée. Mais c'est vrai

qu'on l'a d'abord proposé aux membres du réseau. On n'a pas été voir telle association de généalogistes pour dire, venez déposer là. S'ils viennent nous contacter, pourquoi pas, on peut l'étudier. Mais ce n'est pas la priorité, ce n'est pas une action commerciale. S'il y avait une plus-value commerciale, pourquoi pas. On ne crache pas sur des revenus supplémentaires surtout à une époque où il y a des collectivités qui se désengagent ou qui se serrent la ceinture.

Ce n'est pas une action commerciale. Autant nous, on peut vendre des images, on s'en prive pas, jamais suffisamment malheureusement, mais quand il y a une chaîne de télé qui veut vendre des images ; on peut faire de la prestation numérisation. Si la télé d'Alsace nous demande une prestation, on est capable de le faire en facture. Mais sur la partie conservation, ça n'a pas été un outil de commerce, ni même le PILL qui pourrait être proposé à d'autres structures, mais qui est plus un outil de réseau qui a été conçu comme ça.

**BAPTISTE** : Oui, alors à ce propos, j'avais quand même l'impression que le réseau se formait autour de l'outil PIL, mais j'avais l'impression que Clem Patrimoine, qui fait aussi partie de notre réseau, n'utilisait pas la base ou alors on n'a pas réussi à trouver avec Sandy sur le site Mémoire Filmique . Donc peut-être que ce n'est pas vraiment ça, ce n'est pas vraiment l'outil qui est le noyau dur du réseau, peut être que juste... ?

**PATRICK** : C'est un des noyaux durs, mais le cas du Clem est un peu différent, c'est qu'elles, elles ont déjà une base de données qui sert à l'indexation des plaques stéréoscopiques et c'est gigantesque. Nous, ce qu'on avait proposé au Clem, c'était de faire une vitrine sur le site Mémoire Filmique, mais ce n'était pas de remettre l'intégralité de ce qu'elles avaient sur le site Mémoire Filmique, sinon ça faisait du boulot et il n'y avait pas de sens. Donc l'idée de faire une vitrine, c'était de faire une sélection, une sélection plutôt néo-Aquitaine d'ailleurs, et sur cette sélection, il a fallu passer quand même par le PIL. Donc elles ont un PILL qu'on va appeler un PILL fantôme qui permet d'indexer et de mettre plus facilement en ligne sur le site Mémoire Filmique parce que, étant donné que les accès sont configurés déjà de base pour que un PILL puisse se renvoyer facilement sur le site, il était plus simple de configurer 100 ou 200 fiches sur un PILL fantôme.

Quand je dis fantôme, c'est-à-dire qu'il n'a pas une vie propre tous les jours comme Sandy ou comme nous on peut l'avoir. Oui, c'est ponctuel, c'est ça. C'était vraiment très ponctuel et vu que c'est une vitrine, si un jour on a besoin d'en rajouter 10, souvent on le fera, mais il n'y a pas une indexation quotidienne, l'indexation se fait sur leur outil de base données, mais les paramétrages et l'interopérabilité entre les deux bases et avec le site Internet, c'était trop compliqué en fait. On l'a développé [N. D. A. : l'outil PILL] pour un volume d'archives assez faible, donc on a décidé de créer un PILL fantôme. Ça doit avoir un nom technique, je vous dis ça mais je pense qu'un informaticien ne le dirait pas. C'est pas du tout fantôme, c'est un nom très spécifique. Donc il y a le PILL de Clem qui existe, mais qui est géré par nous. C'est nous

qui l'avons géré, elles nous ont donné les informations qu'elles souhaitaient mettre en ligne, on les a indexées sur ce PILL là.

**BAPTISTE** : D'où la raison pour laquelle sur Mémoire filmique on ne peut pas sélectionner le fonds du Clem. C'est qu'en fait il faut sélectionner le fonds Mémoire filmique.

**PATRICK** : Alors attends, je vais prendre l'exemple. Quand on est sur Mémoire filmique, ils n'ont pas de fonds film, mais leur fonds c'est le fonds plaque stéréo.

[N. D. A. : Patrick M. et Baptiste G. ouvrent le site internet Mémoire Filmique de Nouvelle Aquitaine]

**BAPTISTE** : Ah oui, d'accord. Je suis sur le site Mémoire filmique, en fait c'était plus dans l'onglet recherche, mais je n'ai pas... Donc c'est voir les photos sur lesquelles tu cliques, c'est ça ? Ou voir les plaques ? Plaques de verre, plaques stéréo. Ah oui, d'accord. Oui, mais en fait c'était sur la recherche... Attends, je te partage mon écran. Tu verras. Pour comprendre ma confusion.

Sur la recherche, en fait, ici, avec Sandy, on a essayé de cliquer sur « pôle » pour sélectionner directement le fonds de chaque membre. On cherchait Clem et on ne l'a pas trouvée.

**PATRICK** : Et c'est normal parce qu'il n'y a pas de photo dans le Clem. Parce que là tu es dans Photos. Tu peux remonter en haut de la page, et si tu cliques sur Stéréo, le fonds de Clem existe bientôt. Et qu'on n'a pas dû enregistrer de fonds photo, uniquement photo.

**BAPTISTE** : Oui, très bien. Donc il y a cette distinction, mais effectivement on peut chercher dans leur fonds parmi une vitrine. Ce n'est pas exhaustif.

Ok. Donc il y a quand même ce noyau dur qui est fait autour du PILL même si elles gardent leur base de données.

**PATRICK** : Oui, tout à fait. Mais la spécificité du Clem par rapport à toutes les autres structures c'est que c'est la seule structure qui ne travaille pas l'image animée.

Ce qui nous a quand même réunis c'est l'image animée. Même si sur le site il y a des entrées film et photo le point commun de tout le monde, c'est que tout le monde travaille sur les pellicules argentiques principalement.

**BAPTISTE** : Et en fait, ça pour des raisons de même vision, de valorisation, ce genre de choses ? Ou c'était des visions tout autres et juste, parce que vous travaillez tous le même objet c'était naturel, mais il n'y avait pas de vision derrière « on aura les mêmes problématiques parce qu'on est sur le même objet. »

**PATRICK** : Je ne suis pas sûr de comprendre ta question, excuse-moi.

**BAPTISTE** : Je veux dire, à la base vous étiez réunis parce que tout le monde travaillait sur l'archive audiovisuelle, entre autres. Et en fait, vous étiez ensemble parce que vous aviez les mêmes problématiques liées à l'archive audiovisuelle ou bien c'était plus une idée globale d'avoir un fonds d'archive audiovisuelle mais sans penser derrière aux problématiques qui allaient être communes, ce genre de choses ?

**PATRICK** : Il y a un peu les deux quand même. L'idée c'était quand même de réfléchir à qui est-ce qui a des archives audiovisuelles. On n'est pas 50 sur le territoire, donc c'était assez vite fait. Une fois qu'on avait fait le tour de tous ceux qui avaient des archives audiovisuelles, de voir comment on peut travailler ensemble sur des problématiques, sur des questions qu'on a tous sur la conservation, sur l'animation, sur la valorisation c'est parti quand même de quels sont les acteurs existants sur le territoire.

**BAPTISTE** : D'accord. C'est vrai que je n'avais pas eu cette vision-là parce que j'ai plutôt commencé à travailler avec Geneviève donc pour moi le fonds photo était très acquis mais oui, je n'avais pas... En même temps, c'est dans le titre mémoire filmique, donc c'est assez clair haha !

**PATRICK** : Même dans les premières discussions on se posait la question de l'appeler « mémoire filmique et photographique » parce que, entre autres il y a le travail de Geneviève qui est conséquent parce que le fonds de La Mémoire de Bordeaux sur les plaques photo de verre, les négatifs et toutes les diapos, est très volumineux. Mais, le parti pris était quand même de dire c'est le film qui est quand même plus le moteur et le ciment de toutes les structures, principalement. Ça ne met pas de côté la photo, la preuve il y a donc un onglet photo et stéréos [N. D. A. : plaques stéréoscopiques] mais dans l'inscription de départ c'était mémoire filmique. Et ça ne met pas Geneviève de côté, attention.

**BAPTISTE** : Non non, et je ne suis pas sûr que ce soit vu comme ça non plus. Mais en même temps, par rapport à Geneviève, quand j'étais avec elle j'ai constaté enfin, j'avais du mal à voir le lien entre Geneviève et toi en tant que coordinateur du réseau. C'est quelque chose que j'ai vu plus avec Sandy.

De là, je me demandais s'il y avait régulièrement des contacts entre les membres du réseau. Plutôt ici Sandy avec toi. À l'échelle de la MBM ça avait l'air d'être à peu près une fois par mois est-ce que pour les autres c'est plus ? Est-ce qu'avec le FAR vous travaillez plus ? Parce qu'au niveau valorisation, j'ai cru comprendre que vous valorisiez un peu de la même manière avec des projections ce genre de choses.

**PATRICK** : C'est vrai que c'est peut-être une fois par mois avec chaque structure, mais c'est rigolo parce que ce matin j'ai envoyé un mail à toutes les structures pour proposer, on s'est mis d'accord sur une rencontre le 20 mai à Angoulême. Une rencontre mémoire filmique, donc du FAR, du CLEM, de Mémoire de Bordeaux et de la Cinémathèque, tout le monde était d'accord. On va se voir le 20, justement pour mettre un petit peu en avant ce qu'on fait, voir comment on peut essayer de faire des actions un peu plus communes ; parce que tu vois hier j'étais avec Vues du Cap à Arcachon, avec le FAR l'autre fois c'était une émission télé sur Noah, j'ai proposé à Noah de travailler avec Mémoire de Bordeaux et le FAR, bon pour l'instant ils ont contacté que le FAR mais on a ce point d'accroche avec eux, avec Trafic Images, c'était le mois dernier, non c'était ce mois-ci on a fait une projection commune à Jarnac en Charente ; Sandy me contacte des fois pour une mise en ligne d'archives ou pour son documentaire sur la morue pour avoir quelques retours de notre président qui est réalisateur ; donc c'est vrai qu'il y a des contacts mais plutôt des contacts qui sont bilatérales, ça manque un petit peu...

C'est vrai qu'on a déjà fait le retour, c'est pour ça qu'il y a des rencontres un peu plus régulières où on peut se mettre autour d'une table et dire « moi je fais ci, moi je fais ça, tiens ça m'intéresse », comment on peut faire pour que l'initiative Bordelaise, on puisse la faire vivre dans la Vienne et que ce qui se passe à Trafic Images ou au FAR, on puisse rajouter quelques images du Cap et de celles de Limoges pour faire une production plus régionale. C'est l'idée de la rencontre dans de deux mois la rencontre dans deux mois.

**BAPTISTE** : ok oui donc l'objectif c'est de se mettre tous ensemble et réfléchir à comment encore plus améliorer cette coordination.

**PATRICK** : et puis des questions peut-être plus pratiques : comment on fait pour le site, moi je ne suis pas content parce que tel onglet on ne le voit pas ou il y a un problème d'affichage, c'est trop long ici ou je n'ai pas la place de remplir ça. Il y a des questions aussi par rapport à l'outil d'indexation qui sont importantes, quand tu l'utilises tous les jours il y a des choses que

si tu as besoin de les faire et que tu ne peux pas les faire ça peut te rendre un peu fou. Je pense que l'outil il faut le faire évoluer, et ça c'est le propre de toutes les bases données parce que la technologie évolue, on découvre de nouvelles façons de valoriser, il y a de nouveaux besoins ce qu'on fait à Limoges, à Bordeaux ou à La Rochelle. Ce n'est pas tout à fait la même chose des fois il y a des options qui existent qui ne sont peut-être pertinentes que pour une ou deux structures mais qui sont quand même indispensables, donc le 20 mai ça va être l'occasion de voir comment on peut faire évoluer les outils communs. Ce n'est donc pas que de la valorisation que de l'information aux membres c'est aussi comment on fluidifie nos outils de travail.

**BAPTISTE** : oui d'accord. Et ces améliorations spécifiques à chaque acteur est-ce que tu dirais qu'il y en a beaucoup, sous-entendu est-ce que les profils des acteurs sont vraiment différents les uns des autres, ou est-ce que quand même c'est très léger et dans l'ensemble... je sais qu'avec la MBM il y a eu la création il me semble de l'onglet « documents imprimés » ou des photos peut-être, ça c'est quand même des gros morceaux, est-ce que c'est uniquement lié au profil de la MBM qui est vraiment très différent du reste des acteurs ou est-ce que pareil il y a d'autres acteurs un peu comme ça un peu en marge...

**PATRICK** : non chacun a vraiment ses singularités, on n'est pas exactement sur des copier-coller entre les structures et c'est vrai que nous on est très axé sur l'image animée mais la photo si tu vas sur l'onglet photo on doit avoir 4000 ou 5000 en ligne sur le site donc ce n'est pas non plus quelque chose qui est anecdotique dans notre fond. On traite beaucoup moins et sûrement moins bien d'ailleurs que vous [N. D. A. : la Mémoire de Bordeaux Métropole]... Tu vois là Pierre Albaladejo, Cinémathèque il y a 5300 photos qui sont de la Cinémathèque sur le site, sur les 6000 ou 7000, donc ça reste malgré tout plutôt notre fonds qui est le plus représenté, en ligne attention, en collection je pense que les collections de la mémoire sont plus riches. Après c'est un choix de décider de mettre en ligne ou pas et puis l'indexation ça prend du temps, quand tu fais de la valorisation tu vas avoir une expo mais c'est un temps que tu ne peux pas consacrer à mettre tel fonds de 500 plaques de verre ou 700 négatifs ou 10 000 diapos en ligne.

Et pour répondre à ta question chacun a une singularité, la Mémoire de Bordeaux je ne veux pas parler pour elle tu es mieux placé que moi, mais j'ai l'impression qu'il y a une séparation une répartition assez équitable entre la partie photo et film. Tout simplement parce qu'il y a une personne qui s'en charge de cette spécificité et une autre de l'autre. Nous on est vraiment axé à 90% sur le film il y a une disproportion entre les missions entre nos deux structures. Le FAR, les photos je ne sais pas s'ils les mettent très en valeur, Vues du cap pour l'instant pas du tout. Trafic images c'était pas du tout non.

**BAPTISTE** : oui mais plus peut-être qu'eux même ont leur singularité par rapport à vous, est-ce que Vue du cap a des problématiques que n'a pas la Cinémathèque par rapport à l'outil ?

**PATRICK** : Alors Vue du cap c'est une toute petite association, il n'y a pas de salariés, la présidente Emmanuelle Glemer est productrice c'est presque à temps perdu qu'elle travaille et qu'elle monte ces projets. Elle sa problématique c'est d'avoir le temps d'aller faire de la collecte et de la mise en ligne ; la valorisation elle sait faire elle aime bien, c'est les petites mains qui vont passer du temps à regarder un film et qui vont l'indexer pour dire que c'est un film de 1960 en 9.5 qui dure 12 minutes qui est en noir et blanc et faire un séquençage du film qui est extrêmement long. Là il y a un vrai besoin là-dessus. C'est pas un manque de compétence mais après il faut les moyens derrière pour avoir quelqu'un.

**BAPTISTE** : oui c'est un peu le problème de l'associatif j'imagine.

**PATRICK** : Par exemple Bertrand Desormeaux à Trafic Images il était 100% sur le film argentique et même plutôt le film argentique entre 1920 et 1970 les films magnétiques très peu et les films en super 8 pas beaucoup non plus. Il avait donc une spécialité plutôt du début du cinéma d'amateur. Là où Sandy a une collection qui est un mix entre le film d'amateur mais aussi des productions propres à Mémoire de Bordeaux, ces tournages ou ces reportages qui viennent enrichir le fond. Ça c'est des choses qui n'existent pas du tout chez Trafic Images par exemple, qui est une singularité de Bordeaux, qu'on fait un petit peu, pas beaucoup mais ça nous arrive d'aller tourner à droite à gauche, de faire un montage ou de proposer ce genre de choses et qu'on lance en ligne sur le site mais c'est plus une singularité de Bordeaux.

**BAPTISTE** : d'accord, ouais ok. Est-ce que tu peux me faire un petit panel des actions réalisées par le réseau pour les publics ; donc en binôme un peu des fois avec vous et le FAR ou la Mémoire et vous etc...

**PATRICK** : Alors ça date maintenant mais on avait fait quelque chose, j'en parle parce que c'était une action je dis pas que ça avait une répercussion gigantesque, mais pendant la période de confinement on avait créé des programmes qu'on avait mis à disposition de personnes, à des lieux qui étaient concrètement comme les Ehpad. On avait mis à disposition un programme d'archives de mémoire filmique qu'on proposait via une convention à des personnes qui n'avaient pas la possibilité de sortir à un moment où c'était un peu compliqué, et c'est quelque chose qui avait été [...] quelque chose qui avait plutôt pas mal fonctionné à ce moment-là.

**BAPTISTE** : d'accord et sur d'autres formes ?

**PATRICK** : sur d'autres formes ? Attends, [N. D. A. : une personne laisse un message téléphonique à P. Malefonds pendant l'entretien] bon t'as attendu le message, parfait désolé. Donc quand on avait lancé le réseau on avait fait quelque chose au festival du film du patrimoine à La Rochelle avec une bande annonce et une présentation en grande pompe on va dire, et après ça a plus été des actions en bilatérales. On avait fait venir des classes, quand la Mémoire était aux archives on avait fait venir des classes, on avait montré les espaces de conservation de qu'est-ce qu'une image d'archive. Ça avait été banalisé sur une journée et nous on était venu présenter des images également, ça c'était une action en commune. Avec Bertrand on a fait pas mal de projections à Jarnac, avec le FAR et Bertrand on avait fait des actions d'éducation aux images dans le Limouzin, dans le travail auprès de collèges principalement, c'est à dire qu'il y avait une action qui était couplée en deux parties : une partie plus pratique avec le FAR sur des outils, avec une table *mashup*, je sais pas si ça te parle ?

**BAPTISTE** : Non ça ne me dit rien.

**PATRICK** : C'est un outil qui permet de faire du montage audiovisuel un peu en *live*. On peut venir avec cet outil-là et sur deux heures de temps, le collège Option Cinéma a travaillé sur du montage à partir d'images archives. Et au préalable, on faisait intervenir Bertrand Desormeaux sur une partie plus théorique, qu'est-ce qu'une image et qu'est-ce que le cinéma d'amateur, et qu'est-ce que ça raconte et comment on peut l'interpréter et le questionner. Ça, c'est un truc qu'on faisait à trois. La cinémathèque, nous, on terminait après sur des projections. Il y avait une partie visionnage, une partie théorique, une partie pratique, là, c'était à trois.

Je t'ai expliqué hier, on est partis faire une projection d'images d'archives à Arcachon à partir de fonds de la cinémathèque. Mais Emmanuel avait coordonné ça pour qu'il y ait une chorale qui vienne chanter pendant la projection d'archives. Il y avait 170 personnes, c'était assez cool, ça a bien marché.

Voilà des exemples. Et puis, il y a la mise en ligne qui se fait tous les jours, qui est une action commune, qui est un peu invisible parce que ça ne fait pas forcément de bruit, mais qui est présente, H24.

**BAPTISTE** : Ah oui, quelqu'un du réseau demande la mise en ligne à quelqu'un d'autre d'une partie ou c'est plutôt juste...

**PATRICK** : Non je veux dire que chacun fasse une mise en ligne régulière. C'est une action du réseau de tous les jours qui est modeste parce que tu vas mettre deux films d'un côté, trois films de l'autre. Mais c'est une action qui est en perpétuel avancement et qui est accessible tout le temps pour le public donc c'est quand même assez visible. On a lancé des postes de consultation aussi dans les médiathèques et les archives départementales qui donnent accès à l'intégralité des fonds numérisés, donc, c'est plus que ce qu'il y a sur le site Internet. Je t'enverrai des infos, peut-être que tu n'as pas ça ?

**BAPTISTE** : Si, j'avais vu sur le site de la Mémoire Filmique, c'est assez bien expliqué cette histoire de postes de consultation. C'est une initiative qu'on voit des fois de l'INA ou ce genre de choses qui ont pu faire ça dans les médiathèques.

**PATRICK** : C'est un calque de ce que faisait l'INA, on ne va pas se mentir.

**BAPTISTE** : C'était sans vouloir critiquer du tout, c'est juste que du coup, c'était plus facile pour moi de le comprendre parce que j'avais déjà vu ce genre de choses.

**PATRICK** : Même si on voit quand même que ça devient de plus en plus compliqué quand même d'attirer du public sur des postes. Même celui de l'INA, il ne fonctionne pas forcément ultra bien. Ça a été un joli coup de com. Ça a marché là on nous a suivi. En fréquentation, si tu n'as pas quelqu'un dans un réseau d'une médiathèque ou d'une archive départementale qui a bien compris l'intérêt de l'outil, qui connaît un petit peu les fonds, le public pour qu'il aille sur la machine, qu'il regarde, qu'il fasse des recherches, si tu ne tiens pas un peu la main au départ c'est un peu compliqué.

Donc il y a eu des résultats sur certaines médiathèques parce qu'à Bazas, en Gironde, parce qu'elle a marché bien, à Biarritz, parce qu'ils ont fait le boulot, ou je ne sais pas, ou à Vassivière en Creuse parce qu'il y a des gens dynamiques à qui ça plaît. Il y a des personnes qui ont pris ça comme ils prendraient un abonnement à Science et Vie Nature, mais un abonnement de 100 euros, puis si personne ne vient consulter, ce n'est pas grave ; Il y en a eu, et donc du coup, ça n'a pas forcément, dans certains endroits, donné des résultats phénoménaux. C'est pour ça qu'on a un petit peu arrêté de pousser l'initiative. Il existe, s'il y a des gens qui sont intéressés, on a installé, à l'école des Beaux-Arts, à Limoges, et ça, ça marche très bien.

**BAPTISTE** : Ah oui, mais beaucoup plus... Là, vous allez direct au contact avec des gens qui...

**PATRICK** : Et le prof qui travaille là-dessus, il invite les élèves à aller voir les films, et les étudiantes et les étudiants, ils découvrent les films, ils les regardent, ils prennent des notes, après ils reviennent nous voir, et puis ils savent exactement avec quels documents ils veulent travailler, parce que c'est vraiment en correspondance avec leur cursus. C'est presque dans les écoles d'Art, celle-ci en tout cas, que ça a super bien fonctionné.

**BAPTISTE** : Oui, je vois. Alors, deux choses. D'abord, j'ai vu que la réunion allait sûrement s'arrêter parce que je ne paye pas Zoom. Donc, il est possible que je te renvoie un lien juste après. Et sinon, ces actions, mais plutôt ponctuelles, je ne parle pas des postes de consultation, plutôt des projections en binôme ou des interventions, tu dirais que c'est à quelle fréquence à peu près ?

**PATRICK** : Je ne suis pas fier, parce que ce n'est pas assez régulier, il n'y en a pas assez. Clairement, je ne suis même pas capable de dire... Là, effectivement, il y en a eu deux, trois en peu de temps. Je vais te dire que c'est tous les quinze jours, mais non, c'est tous les deux mois, quoi. C'est plutôt ça quoi.

**BAPTISTE** : Oui, après, c'est à ça sûrement que servira, du coup, la réunion de mai.

**PATRICK** : Ah oui, je vois que j'ai un double nom, mince, je n'ai même pas changé. Je m'appelle Malefond, hein, lui. Olivier Glory, c'est mon collègue.

**BAPTISTE** : Oui, ça, j'avais l'information. Juste, tant qu'on reste dans le réseau, est-ce qu'il y a des actions de conseil qui sont mises en place ? Alors, pas forcément de manière aussi structuré, avec des moments dédiés, mais juste, est-ce que tu penses qu'il y a vraiment une action de conseil entre les membres ?

**PATRICK** : Ça dépend, avec Vues du cap, c'est un lien très fort, oui. Clairement. Parce qu'elle est toute seule, Emmanuelle. Donc, moi, je lui explique un peu comment on procède pour activer une collecte et comment faire pour faire en sorte de mettre en avant un fonds emblématique et de savoir prioriser tel ou tel film plutôt que de partir sur des choses qui vont être très complexes et très longues à mettre en place. Donc, là-dessus, oui. Sandie, régulièrement, elle vient vers moi aussi.

Le FAR, du coup, plus le FAR, mais j'avais, sur la médiation auprès de la télé, on avait eu ce travaillé sur cette émission en télé qui existe sur France 3.

Donc, c'est intéressant. Pour nous c'est aussi intéressant, c'est une rentrée d'argent aussi. Là-dessus, on donne des images. Ce n'est pas un conseil, mais c'est quelque chose que j'essaie de faire. Des fois, je peux oublier ou passer à côté, mais j'essaie de faire suivre toutes les demandes qu'on a via le site Mémoire Filmique de documentalistes ou de chercheurs qui ont besoin d'archives et qui font appel, d'abord à la Cinémathèque régionale pour savoir qu'est-ce qui existe, sur tel support, sur tel sujet ; Par exemple, on veut des images en noir et blanc sur les premiers congés payés, en bord de mer. J'essaie de faire suivre aux copines et aux copains pour que, s'ils ont des documents dans leurs archives, ils puissent les proposer à la production et éventuellement les vendre. Ça, c'est une question de faire fonctionner les structures pour faire des recettes propres que tu peux générer dans la vente d'images.

**BAPTISTE** : À propos de cette prise de contact justement, est-ce que tu penses que la notion de structure est claire pour les publics ou est-ce que finalement, on vient régulièrement plutôt voir la Cinémathèque directement en disant « J'ai vu votre site, le Fonds de mémoire filmique » en pensant que c'est le site de la Cinémathèque et en confondant la notion du réseau et l'entité de la Cinémathèque de Nouvelle-Aquitaine ?

**PATRICK** : Ça a pu arriver, ça peut arriver. Que des gens pensent que le réseau c'est la Cinémathèque. Mais ça arrive aussi dans l'autre sens en pensant qu'il y a avant tout un réseau et que la Cinémathèque est peut-être plus invisibilisée. C'est moins dans ce sens-là quand même. Peut-être qu'il y a plus de gens qui en allant sur le site de la Cinémathèque ont l'impression d'être sur le site de la Cinémathèque. Nous, c'est notre unique site. On n'a pas de site propre. C'était un choix. Toutes nos informations passent par ce canal-là. En administration, c'est dur d'avoir deux sites à administrer en même temps, il y en a toujours un que tu oublies. Donc on a fait ce choix-là. Est-ce qu'il y a cette difficulté ? Ce quiproquo qui peut arriver ? Oui, clairement, je suis sûr.

Après, le terme Cinémathèque, ça parle aussi. Quelqu'un qui fait une recherche, il va aller taper Cinémathèque de Bretagne, Cinémathèque de Saint-Étienne, de Grenoble, française. L'intitulé Cinémathèque fait que des fois, c'est pour ça que je refais suivre derrière, parce que les demandes peuvent être faites mais pas forcément complètement.

**BAPTISTE** : [Donc là, coupure du Zoom. J'en fais un deuxième.]

Désolé pour ce couac.

**PATRICK** : Non, mais vous m'avez prévenu que c'est bon. Je connais ça, 45 minutes. C'est 40 minutes, maintenant ?

**BAPTISTE** : Je ne sais pas du tout. Je pense que c'est parce que comme j'avais commencé plus tôt, j'avais lancé le truc pour savoir si ça marcherait. Donc, on parlait de la confusion, effectivement.

Et tu parlais de l'aura que pouvait avoir la Cinémathèque. Effectivement, le titre Cinémathèque qui parle beaucoup plus aux gens, des fois, que d'autres et qui peut être, disons, qui peut être l'appel pour les gens qui voient ce site de la Cinémathèque dans le réseau. Ça peut être aussi une porte d'entrée pour eux ?

**PATRICK** : oui, en sachant que tu as une visibilité publique. Tu t'appelles Mémoire de Bordeaux, à Bordeaux, on te connaît ; Vues du Cap, Arcachon, on te connaît. Mais c'est vrai que de l'extérieur et au niveau national, quand tu es en Alsace, tu ne connais pas forcément Mémoire de Bordeaux, tu ne sais pas exactement ce que veut dire Trafic Images quand tu es à Marseille. Cinémathèque, tu as une visibilité publique, tu as quand même une idée globale à partir de cette dénomination du métier qui va être fait. Cinémathèque, ça peut être confus aussi : c'est la projection d'images professionnelles, s'il y a des salles de cinéma, etc. Là où notre spécificité est avant tout principalement sur l'image amateur. Quand bien même il y a un nom générique porteur, il y a quand même une confusion qui peut être apportée sur le fonds sur lequel on travaille, qui nécessite toujours de la contextualisation, de la médiation pour expliquer. Parce que pas plus tard qu'hier, les gens, quand ils ont vu le truc ils ont dit « ah c'est là-dessus que vous travaillez. Je ne pensais pas que ça vous intéressait. On a ces films de famille. » Il y a une façon de dénigrer le film de famille qui, pour beaucoup de gens, fait qu'il est mis au rebut. « Ce n'est pas la culture qui va vous intéresser, il ne se passe rien d'autre. » Les personnes qui ont ces documents entre les mains, il faut des fois les convaincre. Le fait qu'on s'appelle Cinémathèque, ça leur met presque un frein. Ils se disent que vous vous intéressez au grand cinéma. Ça peut être presque un frein parfois. Pour les professionnels, non. Mais pour les déposants, oui.

**BAPTISTE** : Oui, je comprends. C'est tout un travail de sensibilisation à l'archive. Et que effectivement leurs fonds amateurs peuvent être valorisés, peuvent être intéressants, même dans des contextes de cinémathèque, de projection, etc.

J'avais d'autres questionnements sur la manière d'intégrer le réseau. Ma question de départ, mon cheminement, m'a amené à penser à réfléchir à ce qui distinguait un potentiel membre du réseau d'une association en possession d'archives qui peut être fait de la valorisation à droite à gauche, mais, voilà qui possède des archives. J'avais du mal à comprendre pourquoi la cinémathèque ne proposerait pas directement un dépôt chez eux plutôt que d'intégrer le réseau.

**PATRICK** : Ça pourrait, oui. Après, si tu fais un dépôt de tout ton fonds sur une structure, tu te dépossèdes quand même. C'est compliqué. Moi je peux comprendre que ce n'est pas quelque chose qui est souhaité par la structure. Même si c'est ce qui est en train de se faire avec Trafic Images, dont l'activité va s'arrêter très prochainement et qui a fait un transfert progressif de toutes ses collections chez nous. Au départ, ce n'était pas le cas. Transférer tes collections, c'est perdre un peu les bijoux de famille. C'est un peu complexe. Après oui, qu'est-ce qui fait qu'une association qui a des missions cousines ne pourrait pas intégrer ? C'est à nous d'en parler au sein du réseau, les membres du réseau. « Il y a cet interlocuteur qui est dans le Lot et Garonne et qui nous semblent pertinents. Qu'est-ce que vous en pensez ? » Et là on en discute.

**BAPTISTE** : Qu'est-ce qui est discuté ? Est-ce que c'est l'apport qui pourrait être intéressant ? Est-ce que c'est des apports que vous attendez, en nature, en numéraire ou en industrie, quand quelqu'un se présente à vous en disant qu'il pourrait faire partie du réseau ? Ou est-ce que ça vient plutôt de lui qui dirait qu'il a besoin de son outil pour fonctionner ? En disant la base de données PILL pourrait m'aider à mieux gérer mon fonds, c'est pour ça que je viens vous voir.

**PATRICK** : C'est plus ce second cas de figure. Le premier que tu évoques, c'est des structures qui sont très établies. Si elles étaient et si elles le sont, elles seraient identifiées. Si elles étaient identifiées, on les aurait déjà contactées. Après elles ont pu dire non, et ne pas être intéressées. Jusqu'à présent, on ne les a pas rencontrées. Ce serait plus le cas de figure, de structure qui voudrait se développer ou se professionnaliser ou obtenir des outils dont elles n'ont ni la connaissance ni la maîtrise.

**BAPTISTE** : D'accord. Et vous, quels seraient les freins potentiels d'une demande de ce genre-là ?

**PATRICK** : Il faudrait quand même que ce soit quelqu'un qui aille plus ou moins dans la même direction, de valoriser l'image sur le territoire et qui ait une ligne éditoriale... enfin des cas très extrêmes, je n'en sais rien... Si c'est quelqu'un qui a une ligne politique très forte, déjà, on va se poser la question, quand bien même elle pourrait être en résonance à ce que nous, individus, on peut penser, déjà, ce serait compliqué. Mais en plus, si ça ne sent pas très bon, on ne va pas s'acoquiner avec un parti d'extrême-droite ou des associations qui pourraient avoir des choses qui rejettent de façon négative sur le réseau ou qui donneraient une couleur au réseau qui ne ressemble pas à ce qu'il est. Jusqu'à présent, quand on va sur le site, on est sur des choses qui sont... Qui n'ont pas d'éditorialisation politique ou sociale comme ça

pourrait être le cas ailleurs. C'est des archives qui sont plus ou moins brutes. Jusqu'à présent, ça pourrait être un frein.

Après, si c'est un acteur qui... C'est pas un vrai exemple, qui est assez peu actif dans le réseau, mais le réseau n'est pas très actif ces derniers temps. C'est pour ça qu'il faut relancer. On ne peut pas se rapprocher de quelqu'un de ne pas être actif là où on n'a pas été forcément la dernière année. Après c'est aussi des questions de personnes et d'histoire. Tu rencontres telle association, telle président, tel directeur, et tu te dis qu'on va pouvoir bosser ensemble. C'est des questions humaines qui peuvent intervenir. Mais bon, c'est assez compliqué à expliquer. Parce que tu t'entends bien avec quelqu'un, tu ne le décides pas au départ.

Dans le Pays Basque, on va. Tu ne vas pas te dire que dans le Pays Basque, je ne m'entendrai pas avec telle ou telle personne. Tu ne le décides pas. Par exemple, dans le Pays Basque, on a tenté des approches avec l'Institut culturel basque qui est sur des missions un peu cousins, on n'est pas exactement sur la collecte d'images animées. Mais on avait envie d'animer le réseau. Il y a une structure qui était plus au sud. Et ça a été compliqué. On a vu qu'il n'y avait pas vraiment de retour très favorable, ils ont une volonté de travailler plus sur le territoire basque, c'est-à-dire à la fois français et espagnol. Le centre de gravité, il est à San Sebastian, il n'est pas à Bordeaux quand même, ils sont à Biarritz et à Bayonne. Ils ont plus une vérité identitaire et régionale au sens basque qu'au sens administratif français. On avait tenté une approche, mais l'idée c'est quand même de travailler avec des gens qui ont envie de mener des actions communes. Si c'est juste un partenariat de façade, ça peut faire bien sur un bilan de fin d'année auprès du président du conseil régional, mais en deux ans, la supercherie se voit. C'est pas ça qui nous intéresse. Ça se crée un problème à moyen terme.

**BAPTISTE** : Je comprends, mais par exemple, si des gens qui viennent vous contacter et qui souhaiteraient intégrer le réseau mais qui ont des choses qui nécessitent une évolution du PIL, ce genre de choses, ça ne serait pas un frein ?

**PATRICK** : Tout dépend de l'évolution. Si l'évolution peut être bénéfique pour tout le monde, ça peut être intéressant. Si ça nécessite 90 000 euros de refonte de l'outil, on va le partager entre les cinq ou six membres, mais en même temps ça ne va bénéficier qu'à un, est-ce que tu es prêt à mettre 15 000 euros dans quelque chose qui ne va pas forcément améliorer ta façon de travailler ? Mais si c'est créer un nouvel onglet ou si c'est spécifier des choses sur lesquelles on ne travaille pas assez, le son par exemple, ça pourrait être très intéressant. Quelqu'un vient nous voir avec une volonté de... une sonothèque de Rochefort, on va faire ça, ça me plairait beaucoup, parce qu'on n'est pas suffisamment bons, c'est le parent pauvre chaque fois une image animée, ça serait une vraie plus-value là. Après il faut voir comment on peut faire évoluer le truc, mais ça pourrait être intéressant.

**BAPTISTE** : Finalement, le réseau est très ouvert à ce genre de nouveaux profils en fait ?

**PATRICK** : Ça se discute, mais il n'est clairement pas fermé. L'idée, c'est plutôt de le faire évoluer, et s'il y a des acteurs qui peuvent le dynamiser et apporter aussi une couleur un peu différente, oui carrément, c'est intéressant. On avait évoqué une époque, on n'avait pas été plus loin jusqu'à présent, parce que les occasions de partenariat ne se sont pas présentées, mais de travailler avec le Rahmi, qui est un fonds qui a une base de données, qui a un site en ligne, qui produit des éléments vidéo, ça pourrait être une réflexion. Clairement, je sais que Sandy travaille avec eux, donc c'est une possibilité.

**BAPTISTE** : D'ailleurs, le Rahmi est aussi un réseau en soi, il me semble. Est-ce que là-dessus, tu vois des spécificités, des contacts entre réseaux ? Est-ce que c'est des choses à une autre échelle qui se déclinent ? Si on parle de contacts entre associations, l'échelle, c'est « je souhaite avoir le PILL ou je ne souhaite pas avoir le PILL. Mais là, comme c'est des réseaux, c'est-à-dire des masses beaucoup plus grandes d'associations, est-ce que c'est d'autres choses à réfléchir ? D'autres choses à discuter ?

**PATRICK** : C'est d'autres choses à discuter, par exemple, il y a un réseau qui existe, c'est le réseau des INEDITS. C'est un réseau de cinémathèques franco-européennes. Je dis « franco-européennes » dans ce sens-là, parce qu'elles sont principalement françaises. Bordeaux ne fait pas partie de l'association. Le FAR en fait partie. Trafic, je ne sais pas s'ils ont renouvelé leur association. Nous, on en fait partie. On est très actifs, mais on se déplace quasiment chaque année. L'an dernier, c'était à Bologne. Il y a deux ans, c'était à Monaco. Il y a trois ans, c'était à Saint-Etienne. On y va, c'est des choses assez intéressantes. C'est un réseau dans lequel on est présent.

Après, il y a d'autres réseaux. Il y a un réseau qui s'appelle Diaz, qui a une base de données concurrente. Ce n'est pas exactement le bon terme : « qui travaille sur l'indexation d'images amateurs et animées ». C'est un réseau vers lequel il y a des connexions qui pourraient se faire. On regarde un peu, pas trop loin quand même, parce que ce sont des gens avec qui on peut travailler. Il pourrait y avoir des possibilités de partenariat.

**BAPTISTE** : OK. C'est des choses qui existent. Ce n'est pas parce qu'on fait partie d'un réseau que le réseau est forcément fermé et uniquement centré sur lui-même.

**PATRICK** : Non, et puis de toute façon les structures ont leur vie, leur identité propre. Tu peux faire partie d'un réseau et avoir l'envie d'appartenir à un autre.

**BAPTISTE** : Oui, c'est ce que je vois avec INEDITS.

**PATRICK** : Exactement. Ce n'est pas une secte. Une fois que tu es au réseau Mémoire Filmique, tu ne peux rien faire d'autre, au contraire, s'il y en a qui ont des intérêts à travailler avec le secteur austréicole d'un côté, ce réseau-là. Nous, assez peu, mais ça n'empêche pas Vues du Cap de le rejoindre si elles ont cette possibilité. Après à voir, si ça implique uniquement la structure ou s'il peut y avoir un point de jonction avec le réseau Mémoire Filmique, ça se discute. Tu seras là, d'ailleurs ?

**BAPTISTE** : J'aurais bien aimé, mais hélas, mes cours auront repris.

[N. D. A. : Digression sur mon parcourt universitaire]

[N. D. A. : Digression sur le fonds d'archives de l'Usine CEA versé à la Cinémathèque de Nouvelle Aquitaine récemment]

**BAPTISTE** : On parlait tout à l'heure de l'absorption de Traffic image, du dépôt de Traffic image à la Cinémathèque. J'ai cru comprendre qu'il y avait déjà des absorptions qui avaient été discutées à un moment donné. Quel rôle tu penses que ça joue le réseau mémoire filmique dans ce genre de réflexion, dans ce genre de choses où il y a un des membres qui ferme, donc on va venir l'inclure à nous ? Je ne sais pas si l'employé de Traffic image ou les employés de Traffic image vont finir par être employés à la Cinémathèque. Je n'ai pas eu trop d'infos là-dessus.

**PATRICK** : Il n'y avait plus d'employés justement. Le dernier employé, maintenant il travaille à la Cinémathèque. Celui qui travaillait, le documentaliste jusqu'à présent, maintenant travaille à Limoges et il suit le fonds de Trafic, mais il n'y a plus de salariés. Il y a toujours une structure juridique avec une association, un président, des adhérents, un CA [N. D. A. : Conseil d'Administration], mais les collections ont été quasiment toutes transférées, je dis quasiment parce qu'il va rester quelques bobines à droite à gauche. Étant donné que le président a pris un peu de la bouteille et qu'il n'a pas transmis le bébé forcément à quelqu'un, et de par les actions qu'on a en commun avec l'association ou avec lui, Bertrand, il a préféré, voyant les outils qu'on avait pour conserver numériquement, les espaces de conservation physiques aux archives départementales à Limoges, il a préféré nous transférer ça pour qu'il y ait une harmonie et une continuité de ces collections, de leur conservation, de leur valorisation.

**BAPTISTE** : Ok. Donc finalement, il y a quand même, on en revient, mais il y a quand même une notion de dynamisme dans pourquoi intégrer le réseau ? Qu'est-ce qui fait qu'on

préférera intégrer un membre plutôt que de lui faire verser son fonds ? Puisque là, le membre n'étant plus dynamique, il a choisi de verser le fonds parce qu'il sait qu'il n'apportera plus... Enfin, déjà qu'il n'existera plus, mais surtout qu'il n'apportera plus de choses.

**PATRICK** : Mais c'est de son fait. Ce n'est pas nous qui le forçons à déposer.

**BAPTISTE** : Oui, d'accord. C'est quand même toujours du déposant vers la Cinémathèque et jamais l'inverse. Ou vers le réseau, disons.

**PATRICK** : Ça n'a pas été le cas jusqu'à présent. Nous, on était très contents que l'association existe. Après, si la vie des assos, des structures, ça peut s'arrêter. Si elle s'arrête, autant que le travail ne soit pas perdu. Quand tu as passé, je ne sais pas combien, 30 ans de ta vie à travailler sur ce dossier, tu as la petite larme à l'œil de te dire que tout ça, tu l'as fait pour rien. Bertrand avait quand même la volonté de faire perdurer donc c'est pour ça qu'il s'est rapproché de nous à ce moment-là.

**BAPTISTE** : Bien sûr. Et cet employé du coup, qui était à Trafic Image et qui est passé chez vous, en fait comment ça s'est passé ? Pourquoi ce changement de lieu ?

**PATRICK** : En fait c'est Bertrand, quand il cherchait un documentaliste pour Trafic, qui m'avait posé la question. Je lui ai dit que je connaissais quelqu'un qui était sur Limoges. Lui, à l'époque, il n'avait plus de locaux pour mettre à disposition. Je lui ai dit qu'il travaillerait à Limoges et qu'il serait employé à Trafic. Ça a duré comme ça quelques années. Puis au fur et à mesure, les subventions ont un peu baissé concernant Trafic, on a dû faire du moitié-moitié, moitié financé par Cinémathèque, moitié par Trafic. Un jour, les financements se sont arrêtés, et on a pris la main et on a proposé un contrat à temps plein à Raël. Vu qu'il était à Limoges, il est resté à Limoges. Il aurait très bien pu être... travailler là-bas ; le fait est que quand il m'a posé la question, je lui ai donné les noms des gens que je connaissais et qui étaient en local. Il aurait très bien pu... proposer à quelqu'un à Angoulême, ou proposer à Raël de travailler directement là-bas. L'histoire aurait sûrement été un peu différente.

**BAPTISTE** : Oui oui je comprends. C'est intéressant d'avoir ce passage de 100% à Trafic, puis entre vous deux, puis 100% à la cinémathèque.

**PATRICK** : Après il y a des questions humaines aussi. Tu n'as pas envie de laisser quelqu'un sur le carreau. Quand il est juste à mi-temps, il passe d'un temps plein à un mi-temps, on a essayé de voir comment on pouvait compléter pour qu'il gagne sa croute et qu'il ne soit pas à

15 heures par semaine. Il y a une passation qui a été plus douce, et nous ça nous a permis aussi de trouver des financements qui ont permis de prendre le relais. La question budgétaire est importante, ce n'est pas juste une facétie d'en parler régulièrement. Si tu n'as pas d'argent, tu ne peux pas embaucher, tu ne peux pas acheter de machine, tu ne peux pas te déplacer.

**BAPTISTE** : Oui je comprends bien. Vous en tant que cinémathèque vous avez d'autres partenariats hors de la mémoire, comme ici on a un partenariat avec Sud-Ouest, est-ce que c'est quelque chose que tu aurais vu se faire dans d'autres partenariats hors réseau ? Cette intégration petit-à-petit à l'équipe ou ce « sauvetage ».

**PATRICK** : Je ne sais pas. On l'avait fait déjà avec une autre structure culturelle qui était à Limoges, avec une personne qui était à mi-temps sur les deux postes. Le jour où son poste a été arrêté, on l'a intégré.

**BAPTISTE** : Ok donc quand même, ça a pu se produire déjà dans d'autres cas...

**PATRICK** : Oui. Ça a pu se produire, mais c'était un cas très particulier. Le réseau a dû aider, bien sûr, et la proximité géographique. Parce qu'Angoulême Limoges c'est une heure, une heure vingt. Ça aurait été avec Épinal, c'était plus compliqué.

**BAPTISTE** : Oui, je comprends.

**PATRICK** : Donc c'est le réseau oui et non. Oui, parce que c'est un membre du réseau, et si c'est un membre du réseau, c'est parce que c'est quelqu'un qui est en local. Et si c'est en local, c'est parce qu'il n'est pas loin. Et si ce n'est pas loin, ça facilite. Les choses sont étroitement liées.

**BAPTISTE** : Oui, je comprends tout à fait. Je pensais aussi à des exemples d'associations, je ne sais pas s'il y en a, mais des exemples d'association en local qui voudraient ne pas travailler avec vous, comme ces associations à Biarritz ou ce genre de choses. Qui ne voudraient pas être dans le réseau, mais qui travaillent avec vous.

**PATRICK** : On fait des presta, il y a une structure qui est à Partenais dans les deux Sèvres, qui s'appelle l'UPCP Metiv, qui a un fonds du visuel assez riche, qu'on avait essayé d'intégrer au réseau, mais qui n'a pas souhaité donner plus suite à cette proposition. On est sur des missions un peu différentes, mais bon ils ont un centre de documentation assez riche, et ils

ont fait beaucoup de collectes il y a quelques années. Donc on s'était posé la question, et c'est dans un maillage de territoires, ça permettait de travailler sur ces deux Sèvres, ça nous semblait intéressant. Ils n'ont pas donné suite, mais ils nous envoient régulièrement, je ne sais pas, mais ils nous envoient de temps en temps des films à numériser. Ils ont des questions techniques sur des formats, ce genre de choses. On coopère, mais là c'est tous les ans, tous les deux ans. On est identifiés dans le patrimoine, dans le parcours régional des structures culturelles à vocation patrimoniale, on est identifiés, donc ils font appel à nous. Peut-être grâce à la sollicitation du réseau à l'époque, mais ils auraient été peut-être trop dans un cercle, un second ou un troisième cercle par rapport à nos préoccupations actuelles, et c'est vrai que dans une réunion comme on va faire le 20 mai, peut-être qu'ils n'auraient pas eu grand-chose à apporter, donc ils ont préféré décliner. Sans qu'on s'entende mal hein, attention.

**BAPTISTE** : Il n'y a pas de problème, je n'ai pas compris ça. Est-ce que le réseau, il est uniquement pour les associations ? Question bête en fait, mais c'est vrai que j'ai eu du mal à établir une définition de l'entité réseau. Souvent, ça prend la forme d'une association, ce genre de réseau, mais je n'ai pas vu de choses qui disaient « ne peuvent être membres du réseau que des associations » ce genre de choses. Est-ce que pour la mémoire filmique, il y a des....

**PATRICK** : il n'y a pas de caractères restrictifs non.

**BAPTISTE** : ...il n'y a pas de caractère restrictif et finalement, après c'est vrai que des membres professionnels qui, sûrement comme c'est des professionnels, auraient une base de données, auraient peut-être moins d'intérêt à venir dans le réseau.

**PATRICK** : Ça pourrait s'étudier, ça ne s'est pas représenté. C'est propre aussi à la France où le secteur culturel est quand même pas mal maillé par des structures associatives. La Cinémathèque de Toulouse et la Cinémathèque française, ce sont des assos. Le boulot que d'autres structures peut-être dans d'autres pays font sous un cadre juridique différent parce qu'elles sont en structure locale, territoriale, nationale, je ne sais pas. En France, c'est un maillage associatif qui est fort, dans la culture. Après jusqu'à présent, même toutes les structures dont je parle dans INEDIT [N. D. A. : un autre réseau associatif], ce n'est quasiment que des associations. La Cinémathèque de Saint-Étienne, c'est une structure municipale.

**BAPTISTE** : Oui, des fois j'ai vu des partenariats aussi avec des structures municipales. Je ne sais pas, par exemple, si on pense à des petites communes qui ont un service d'archives en mairie et qui n'auraient pas forcément les compétences pour numériser, ce genre de choses, est-ce que ça pourrait être un nouvel acteur potentiel du réseau mémoire filmique qui aurait besoin, par exemple, des compétences de la cinémathèque pour la lecture de films ?

**PATRICK** : Alors, c'est des partenariats qu'on a régulièrement. De là à les faire intégrer à un réseau, ça me semble juste parce que ce n'est pas forcément leur activité permanente, sauf s'il y avait vraiment une volonté de faire de la collecte très régulière sur ce support-là et de faire de la valorisation. Ça reste des fois des archives municipales, une structure de collectivité qui a reçu des films il y a 30 ans et ils n'ont pas eu d'autres dépôts pendant 30 ans. On est quand même [N. D. A. : dans le réseau Mémoire Filmiques] sur des structures qui ont le cœur d'activité régulièrement interrogé sur une valorisation, sur une mise en ligne, sur une vente d'archives, sur un dépôt. Quelqu'un dont ce serait une activité sporadique, c'est plus compliqué. Ça ne veut pas dire que c'est impossible pour les archives municipales, mais il faudrait qu'elles aient la volonté d'en faire un service propre. On le voit, les archives municipales et départementales, peut-être pas départementales de la Gironde d'ailleurs, une des rares..., mais en Nouvelle-Aquitaine, elles sont assez déconnectées de ce genre de problématiques. Les archives bossent sur le papier avant de bosser sur l'image animée. Elles vont bosser sur la photo, sur les plaques de verre un petit peu, sur les fonds des photos, sur tout ce qui est fixe, mais dès que c'est animé, ils préfèrent même se rapprocher de nous pour voir comment ils peuvent valoriser. Et du coup, c'est les partenariats. Et c'est les partenariats en *one-shot*, tous les 5-10 ans, quand il y a un fonds qui arrive, mais il n'y aurait pas de raison pertinente de faire un partenariat régulier parce qu'il n'y aurait pas la matière.

**BAPTISTE** : Oui, voilà, parce que là, les fonds seraient trop éloignés des fonds que vous gérez. Oui, je comprends tout à fait. Mais c'est intéressant de savoir que ce n'est pas fermé pour autant. C'est juste que là, ça ne s'y prêterait pas, au moins sur les fonds publics, à voir sur les fonds privés.

**PATRICK** : Après moi, je te donne ma position, si je suis tout seul à défendre ça et que les autres structures ne pensent pas pareil ou que mon président ne pense pas pareil, on fait un tour de table, on discute et puis on s'adapte. Je pense que cette position doit être tenue, serait tenue par tout le monde. Ce n'est pour l'instant que mon avis.

**BAPTISTE** : Oui, il est pris comme tel haha ! Il n'y a pas de problème. Nous avons quand même fait le tour de tous mes questionnements.

[fin de l'entretien]

[Annexe 4 : Compte rendu de l'entretien avec Stéphanie Ange au sujet du réseau Diazinteregio, le 20 mai 2025.](#)

**Compte rendu de l'entretien avec Stéphanie Ange le 20/05/2025**

**Sur le réseau DIAZINTEREGIO**

Stéphanie Ange est interviewée au sujet du réseau DIAZINTEREGIO. Elle est l'employée chargée de la coordination du réseau Diazinteregio et de l'association Ofnibus. Elle est par ailleurs l'autrice de plusieurs articles sur le sujet. L'entretien se déroule en visio-conférence, et a fait l'objet d'une prise de note consentie pour la réutilisation dans le mémoire. L'enregistrement lui n'a pas été consenti donc n'a pas été réalisé.

Avant le réseau, il y a la base de données DIAZ. Originellement développé en interne par la cinémathèque de Bretagne de 2003 à 2005 pour le traitement du film amateur, une licence de l'outil est acquise par la suite par Normandie Images et Ciclic. En 2007, l'outil est donc utilisé dans plusieurs institutions et améliorée, puis en 2010 est créé autour des utilisateurs de l'outil le réseau Diazinteregio.

Chaque membre possède donc ses données, qui sont rentrées dans un outil identique à tous : la base de données DIAZ. Après ce premier outil, le réseau développe le portail AMORCE. Sa nature de « portail » lui permet de moissonner plusieurs bases de données, et pas uniquement des utilisateurs de l'outil DIAZ. À la base, cet outil est créé entre autres pour pouvoir moissonner la base PILL du réseau Mémoire Filmique de Nouvelle Aquitaine.

Au sein du réseau, ce sont les membres qui sont venus pour utiliser l'outil, il est véritablement le moteur de décision pour les structures souhaitant adhérer au réseau. Les structures souhaitent donc intégrer Diazinteregio dans la volonté d'utiliser l'outil, dans une logique aussi de réduire les coûts puisque c'est un outil qui demande moins de ressources qu'un outil DAM ou GED développé par une entreprise, et aussi dans l'objectif d'avoir un outil adapté à la nature de leurs fonds. Ce sont donc véritablement les structures qui vont approcher le réseau, pas l'inverse.

Depuis le développement d'AMORCE, le réseau se questionne sur une définition des profils du réseau. Aujourd'hui, il compte des associations, deux EPCC (établissements publics de coopération culturelle), une fondation, et un institut français. On compte en tout 70 employés répartis dans les 19 membres du réseau, et parmi cette masse on compte qu'ils peuvent travailler pour le réseau au maximum une demi-semaine par mois. Il réalise aussi des partenariats avec des archives départementales régulièrement, cependant ces partenariats sont souvent propres à chaque membre, il n'est ici pas question de les rajouter en tant que membres notamment car ils n'ont généralement pas des besoins courants sur des archives filmiques amateur.

Le réseau possède aussi des commissions où les membres se regroupent pour discuter de sujets archivistiques, d'abord pour l'amélioration de l'outil mais pas uniquement. On trouve notamment des commissions sur l'éditorialisation, des commissions techniques (avec

des échanges de pratiques), des commissions qui réfléchissent sur les descripteurs, sur le droit d'auteur, ou encore sur l'harmonisation des pratiques. On trouve aussi à côté des temps de formation pour les membres du réseau.

Il met en place aussi une action de numérisation commune, en vue d'intégrer les archives dans AMORCE, ainsi que la possibilité d'utiliser un serveur cloud de 2 To.

Pour la valorisation des archives, on observe au sein du réseau des propositions communes de projections pour des évènements ponctuels. Ces projections répondent par ailleurs souvent à des thèmes proposés sur la plateforme AMORCE, mettant ainsi en valeur le site.

Il est financé aujourd'hui en partie par des subventions à l'échelle nationale ou européenne, mais aussi par ses membres. Au départ le réseau n'était financé que par ses membres, à travers son fonds de mutualisation, au sein duquel sont versés chaque année entre 1 800 € et 2 000 € par structure. Ce versement contient l'adhésion au réseau ainsi que la contribution à l'amélioration de l'outil. Depuis 2020, le réseau a obtenu un financement sur projet de la part de l'État pour l'amélioration du site internet. Le CNC le soutient également à chaque échelon de l'amélioration du site.

Annexe 5 : Compte rendu de l'entretien avec Nicolas Nogues au sujet du réseau Inédits, le 26 mai 2025.

**Compte rendu de l'entretien avec Nicolas Nogue le 26/05/2025**

**Sur le réseau INEDITS**

Nicolas Nogue est interviewé au sujet du réseau INEDITS, il est salarié de la Cinémathèque de Brest, et responsable de la coordination au sein du réseau INEDITS. L'entretien se déroule en visio-conférence, et a fait l'objet d'un enregistrement audio (corrompu à ce jour) consenti par l'interviewé et d'une prise de note.

Les actions de la cinémathèque de Bretagne (et les actions des autres membres), qui sont réalisées au sein du réseau INEDITS, sont réalisées bénévolement.

En 1989, la charte du réseau est écrite. Elle précise que le réseau aura pour sujet le patrimoine filmique amateur. Suite à cela en 1991, l'association est fondée pendant le Forum des Images de Paris. Cela arrive suite au constat que les grandes archives ne conservaient pas l'archive filmique amateur (l'INA conservait la TV et CNC le film de ciné).

Au sein du réseau, sont réalisées des rencontres annuelles des membres pour s'informer, se former, réfléchir collectivement à de nouvelles thématiques.

On trouve des services d'archives nationaux au sein du réseau (République Tchèque, Monaco, Luxembourg). On trouve aussi des associations (cinémathèques et associations « autre »), des particuliers qui sont ou qui étaient dans des structures partenaires – qui restent pour apporter leurs expériences – et des chercheurs rattachés à des universités. Ce ne sont pas directement les universités qui coopèrent car l'adhésion d'une université demande du temps lié aux formalités administratives, et que ce genre d'adhésion de chercheur ne se poursuit pas souvent plus d'une année. Parmi les membres on trouve aussi des archives départementales, ainsi que des pôles images. Ces pôles sont gérés par les régions ou les départements, et regroupent plutôt de la production d'image, contrairement aux autres acteurs. C'est une forme de structure très contraignante car elle est directement gérée par l'État, là où une association à beaucoup plus de souplesse.

Le réseau a pour statut « l'association luxembourgeoise », cela découle de l'idée d'inclure un maximum de pays dans son administration, et donc le Luxembourg à travers son statut. Auparavant, l'association était sous statut belge. Cependant, le droit luxembourgeois exige de ses associations une action concrète sur le territoire, ce que ne réalise pas INEDITS puisqu'il s'agit d'un réseau international, donc ce statut est voué à changer dans ces prochaines années.

L'association est composée majoritairement d'acteurs français. Cela découle du fait qu'en France le contexte est extrêmement favorable par rapport aux autres pays, on y trouve notamment plusieurs politiques d'impulsion à la création de cinémathèques régionales ou

départementales. À l'inverse, en Italie par exemple, on ne trouve qu'un seul acteur qui conserve les archives filmiques amateur à l'échelle nationale. Cet acteur fait par ailleurs l'objet de financement uniquement sur projet, le rendant d'autant plus fragile. Cependant, on trouve un véritable encouragement à rejoindre le réseau aux structures européennes non-francophones.

Parmi les actions du réseau, il vise d'aider à créer des entités pour l'archive filmique amateur dans les autres pays. À l'échelle européenne, on trouve par exemple une coopération entre DIAZINTERREGIO, INEDITS, une association Belge, Bulgare et une Roumaine. L'objectif est de réaliser des actions de collecte et de formation sur toute l'Europe, à ceux qui ne sont pas formés (par exemple : former des Archives Nationales d'autres pays au traitement des films amateurs). Le projet, dénommé Europe-Créative, comporte 3 parties temporelles :

- D'abord il est administré par un petit réseau (les 5 structures mentionnées plutôt), c'est le stade actuel ;
- Ensuite il fera l'objet d'une administration et d'une coopération par un moyen réseau d'acteurs pour la mémoire filmique,
- Enfin on observera la mise en place d'un grand réseau (toujours à l'échelle Européenne). L'objectif étant de réaliser au plus d'actions de sensibilisation, d'impulsion et de formation de structures

Le projet est actuellement financé sur une année, en 2025 le dépôt d'un dossier aura pour objectif de le faire passer à un moyen réseau et ainsi que le projet soit financé dans la durée. Cela permettra notamment de financer une personne pour prospection auprès des différents acteurs dans d'autres pays.

Le réseau met aussi en place des réflexions communes sur des sujets variés, avec un partage d'expérience et de ressources. Cela a amené à la rédaction d'un manuel à destination des petites structures pour connaître et comprendre les méthodes de traitement de l'archive filmique. En ce sens on trouve aussi des Framalist (liste de mail) d'échanges sur divers sujets, pour des conseils, ou l'harmonisation des prix de ventes d'images par exemple. On trouve parfois des demandes d'aides ponctuelles, pour des problèmes de numérisation sur des formats très spécifiques par exemple, cependant ce n'est pas là l'objectif principal du réseau. On trouve donc parfois des demandes d'aide face à des problèmes techniques, des propositions de commandes groupées pour avoir des prix de gros sur des boîtes d'archives par exemple.

Au sujet de la valorisation, elle est réalisée en fonction des dates anniversaires des archives du film amateur. On fait alors appel aux images des membres et à leurs idées. En 2022 par exemple, on observe une valorisation suite à l'anniversaire de la création du format Pathé Baby (9,5 mm), premier format amateur de Pathé. Dans ce cadre, on a vu alors la création d'un film, mis en musique par une école de musique de Bologne et projeté, compilant des archives amateur des fonds des membres sur tout sujet. Ce film donnait surtout à voir l'émotion du film amateur. Quelques années avant, le réseau avait aussi réalisé des actions de valorisation autour du format 16 mm, notamment 4 projections de films lors d'un festival de Bologne. C'est donc la fréquence des dates anniversaires qui conditionne ces valorisations. En

2025 par exemple, n'ayant pas de date anniversaire flagrante, le réseau a préféré se consacrer pleinement au dossier Europe-Créative. Cependant, N. Nogues reconnaît que des dates anniversaires se trouvent assez facilement, les problèmes pour mettre en place ce genre d'action régulièrement sont plutôt des contrainte de temps. La préparation et l'organisation des évènements demandent un temps que n'ont pas forcément les membres du réseau, puisque pour rappel ils sont tous bénévoles au sein du réseau. On note cependant la volonté d'accentuer la fréquence de leurs actions de valorisation.

La difficulté de ressource est un constat présent parmi l'ensemble des membres du réseau. Nicolas Nogues fait part du fait que dans les cinémathèques les fonds grandissent et pas les équipes, ce qui donne lieu à un manque de plus en plus croissant de temps (et on peut imaginer, d'arriérés).

Le réseau n'est pas financé à l'année par des subventions publiques. On trouve alors uniquement une cotisation en fonction de la taille des structures (de 50€ pour les plus petites à 500€ pour des Archives Nationales). Le réseau a aussi des partenaires privés liés à l'archivage pour les rencontres, ainsi qu'une aide du CNC ponctuelle, uniquement pour la structure qui accueille lors des rencontres annuelles. Le financement par le CNC reste donc indirect.

## Annexe 6 : Questionnaire employé pour les entretiens de cette étude.

### **Questionnaire**

#### **Entretien d'acteurs de réseaux d'associations traitant l'archive photographique**

*Introduction : ce questionnaire est destiné à des membres et coordinateurs de plusieurs réseaux différents. Il comporte des questions générales et précises sur leurs structures et leurs actions. L'objectif de ces entretiens est de pouvoir comparer les données recueillies dans un tableau Excel, et ainsi comparer les réseaux entre eux, notamment ce qui fonctionne et ne fonctionne pas. Les questions ont été regroupées par catégories, mises en gras.*

#### **Comment nait le réseau?**

- ➔ Qui est à l'initiative de la création du réseau ?
- ➔ Quand ? Officiellement, quelle est la date de création du réseau ? Avant cela, depuis combien de temps était-ce discuté ?
- ➔ Qu'est-ce qui motive cette création ? (*Problématiques de certains acteurs isolés, de besoins nouveaux, réunion d'association sous une même ligne directrice pour grossir en poids*)
- ➔ *Ces raisons sont-elles communes aux acteurs du réseau, ou bien chaque acteur a sa problématique qui lui est propre ? On a soit un regroupement d'acteurs autour d'une même problématique, soit autre chose.*

#### **Présentation du réseau aujourd'hui**

- ➔ Combien de structures comporte votre réseau ?
- ➔ Quel est son statut légal ? (association française, convention de coopération...)

#### **Les actions du réseau aujourd'hui**

- ➔ Sur une échelle, combien de personnes travaillent pour le réseau annuellement, en équivalent temps plein ? (0 à 1, 2 à 5, 6 à 20)
- ➔ Y-a-t-il des compétences et des outils mis en commun au sein du réseau, en lien avec les actions courantes des associations ? *On trouve la prestation de numérisation réalisée par la CNDA par exemple, ou la base de données PILL pour le réseau Mémoire filmique.*
- ➔ Y-a-t-il des actions ponctuelles organisées pour les ACTEURS DU RESEAU (rencontres, commissions, groupes de travail, etc...) ?
  - À quelle fréquence ?

- Est-ce que ces actions de conseils sont formelles ou informelles ? *je pense aussi à des moments de conseils plus « sur l'instant », pas uniquement des moments dédiés etc...*
  - Y a-t-il des procédures de traitements ou des normes communes à l'ensemble du réseau ?
- ➔ Quelles sont les actions réalisées au sein du réseau, par les acteurs du réseau pour les PUBLICS (ciné concert, projections en lien, etc...) ?
- À quelle fréquence ?
  - Avec combien d'acteurs généralement ?

### Les relations inter et intra réseaux

- ➔ Y-a-t-il régulièrement des contacts entre les membres du réseau ? Est-ce que cela diffère entre chaque acteur ?
- ➔ Sur quel territoire s'étend ou veut s'étendre votre réseau ?
  - Y-a-t-il certains acteurs du territoire qui ont refusé d'intégrer le réseau ? Si oui, pourquoi ?
- ➔ Est-ce que vous pensez que la structure « réseau » est claire pour les publics ?
  - Est-ce que l'on contacte souvent votre institution à propos de choses qui auraient attiré au réseau ? Y a-t-il un numéro, une entité clairement identifiée pour le public cible ?

### Intégrer le réseau

- ➔ Qu'est-ce qui distingue un potentiel membre du réseau, d'une association en possession d'archives ? Quel est l'intérêt pour votre réseau d'accueillir un nouveau membre dans le réseau, plutôt que de l'inciter à déposer son fonds chez un des membres ?
- ➔ Est-ce qu'un apport est attendu de ce potentiel membre pour son intégration au réseau ?
  - Si oui : quel type d'apport ? En nature, en numéraire, en industrie ?
- ➔ Y-a-t-il un profil type pour intégrer le réseau, ou tout le monde peut-il l'intégrer ?

### Au-delà du réseau

- ➔ Qui sont les acteurs qui financent le réseau ? Acteurs publics, acteurs privés ?
  - À quelle échelle par rapport au budget annuel du réseau ?